

Alors que s'accroît le risque de surchauffe de l'économie

John Turner continue d'appliquer les freins

par Claude Lemelin

OTTAWA — Après avoir serré la vis à trois reprises, ces derniers mois, à sa politique monétaire, le gouvernement Trudeau a décidé d'atténuer le caractère expansionniste de sa politique budgétaire, dans le but de réduire les pressions de la demande au sein de l'économie canadienne et d'éviter ainsi une aggravation de l'inflation.

Le ministre fédéral des Finances, M. John Turner, a en effet annoncé hier que le gouvernement n'entendait rien faire pour contrecarrer l'impact, sur les finances publiques, d'un gonflement

de \$650 millions des recettes fiscales qui est apparu depuis les prévisions formulées lors de l'exposé budgétaire de février dernier.

Au surplus le gouvernement, par l'entremise du conseil du Trésor, a entrepris de rogner le plus près de l'os possible les subsides supplémentaires qui devront être votés d'ici la fin de l'année financière 1973-74. Ces subsides, fixés à quelque \$300 millions, serviront surtout à financer le relèvement des allocations familiales annoncé il y a quatre mois par le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Marc Lalonde. On prévoit aussi que les sociétés de la Couronne n'utiliseront pas pour environ \$150 millions des crédits prévus à leur intention dans le budget de février, ce qui réduira d'autant les besoins d'emprunts de la trésorerie fédérale.

En conséquence, M. Turner prévoit maintenant que le déficit global du secteur public fédéral pour 1973-74 sera de \$1,5 plutôt que de \$2 milliards, ce qui représente une contraction financière de \$500 millions. L'im-

passe budgétaire sera ainsi ramenée de \$975 à \$600 millions, tandis que les déboursés extra-budgétaires passeront de \$1,025 à \$900 millions.

Le ministre a soutenu devant la presse, hier, que malgré ces décisions, la politique budgétaire du gouvernement fédéral demeurerait expansionniste. M. Turner a cependant expliqué que l'économie canadienne a connu pendant les six premiers mois de 1973 un taux d'expansion, en volume, de 12,1 cent, cadence qui ne pourra pas être maintenue pendant bien longtemps, puisque l'on se heurtera bien-

tôt au "plafond physique" de la croissance.

Les forces inflationnistes qui se manifestent présentement au Canada, a poursuivi M. Turner, procèdent de phénomènes qui sont "largement étrangers" à l'état de la demande au Canada soit la pénurie de nombreuses denrées, particulièrement des aliments, qui se manifeste sur les marchés internationaux. Néanmoins, pour faire tomber le chômage, le gouvernement a pris le risque de surchauffer l'économie dans son dernier budget, a rappelé le ministre, et

pour éviter que ce risque se matérialise, Ottawa a décidé "d'encaisser" les hausses imprévues de revenus qui surviendront pendant l'année 1973-74 et de limiter le plus possible la hausse de ses dépenses.

M. Turner a précisé que des \$650 millions de revenus supplémentaires que le gouvernement compte désormais percevoir cette année, environ un demi-milliard proviendra du rendement accru de l'impôt sur les profits. Ce gonflement résulte évidemment de la progression

Voir page 2: John Turner

Alerte à bord du Skylab

La NASA se tient prête à porter secours à l'équipage

HOUSTON Texas (AFP) — L'équipage de Skylab ne regagnera pas la terre d'urgence a décidé la NASA hier, à l'issue d'une conversation privée entre Alan Bean, Owen Garriott et Jack Lousma, d'une part, et de l'autre, les dirigeants de cette mission.

Le directeur du Centre spatial de Houston Christopher C. Kraft, a fait part de cette décision à la presse à l'issue de cet entretien.

"Nous allons attendre quelques jours et nous verrons", a dit en substance le Dr Kraft aux journalistes.

Au cours d'une conférence de presse

après que l'équipage eut détecté une fuite de carburant dans un groupe de fusées directionnelles, le Dr Glynn Lunney avait souligné le caractère "très sérieux" du problème ainsi posé. Il avait évoqué la perspective d'un rapide retour à terre des trois hommes, peut-être dès le 3 août.

Après les déclarations de Chris Kraft deux perspectives semblent désormais s'ouvrir en vue de la rentrée de l'équipage:

● Il pourra regagner la terre dans quelques jours à bord de la capsule handicapée;

● Aux environs du 10 septembre peut avoir lieu une tentative de sauvetage. La capsule Apollo destinée en principe à la quatrième et dernière mission du programme Skylab, irait rejoindre la station spatiale avec deux hommes seulement à son bord. Elle sera munie de trois sièges vides. Après la jonction des "secouristes du ciel" avec leurs camarades ces derniers monteront à bord et les cinq astronautes mettront le cap en direction de l'océan Pacifique.

Si une équipe skylab doit partir, elle

Voir page 6: Le Skylab menacé

L'assemblée du Commonwealth: un "non-événement" spectaculaire

OTTAWA (par Claude Lemelin) — "Au sein du Commonwealth, aucune structure ne nous contraindrait, aucune entrave ne nous gêne. Le Commonwealth représente bien ses 32 membres et il traduit bien leur volonté de consultation et de collaboration mutuelle. Sa cohésion n'a rien d'artificiel. Il ne vote pas, il n'a pas de drapeau, pas de siège principal. Comme association, il n'a rien de régional et ses intérêts ne sont aucunement spécialisés. Le Commonwealth c'est un organisme, et voilà ce qui lui assure à la fois sa vigueur et sa souplesse."

C'est en ces termes que le premier ministre du Canada M. Pierre Elliott Trudeau a lancé hier le "pageant" du Commonwealth, devant l'assemblée bigarrée des chefs de gouvernement, ministres, diplomates et conseillers réunis sur la moquette sang de bœuf de la grande salle de conférences du gouvernement canadien. En fond de scène, les drapeaux des 32 États participants, au centre, la grande table octogonale, entourée des fauteuils magenta où ont pris place les chefs de délégation. Tout autour, entre des masses de chrysanthèmes jaunes, les 32 délégations, serrées en rangs d'oignons.

Voilà pour le décor dans lequel évolueront, jusqu'au dix août, les 32 chefs de gouvernement ou leurs représentants venus participer à Ottawa à la 19ème conférence du Commonwealth depuis 1944. Décor que les journalistes ont pu contempler brièvement hier matin, avant que le huis clos ne tombe irrémédiablement sur les délibérations du Commonwealth. Auparavant, sous l'œil vigilant des gendarmes qui évoluent parmi eux, font la casquette et boivent un pot pour mieux départager ensuite les vrais scribouilleurs des faux jetons, que des velléités d'attentat pourraient attirer dans leurs rangs, les centaines de photogra-

phes et reporters accrédités auprès de la conférence s'étaient glissés dans les interstices de l'imposant dispositif de sécurité pour être témoin de l'arrivée des chefs de gouvernement, qu'accueillaient le premier ministre, le secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith et le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, sous la marquise en plexiglass et dans les couloirs feutrés du centre des conférences.

Au carrefour avoisinant, des douzaines de policiers municipaux le long du parcours, les fortes carrures des agents de la GRC en civil, à l'entrée, d'autres agents, reconnaissables à la grande

feuille d'érable rouge qui, pour les initiés, signale leur fonction, aux postes d'apparat, d'autres agents en tunique rouge et grand chapeau, dans les limousines des chefs de délégation, encore d'autres agents, flanquant de près les dignitaires étrangers dans leurs moindres déplacements.

La presse en eut plein les yeux. Outre les vedettes — M. Edward Heath, Sheikh Mujibur Rahman, Madame Bandaranaike — on remarqua aussi la longue robe bleu poudre du leader de la Nigéria, le général Gowon, le bâton multicolore du brigadier, Ashley-Lassen, membre du conseil de la "rédemption" nationale du Ghana, la jupe de bonne coupe du premier ministre de Fidji, M. Kamisese Mara, les uniformes resplendissants des militaires qui accompagnent d'autres leaders africains.

Après ces exposés liminaires, tout ce beau monde se retrouva sur les pelouses qui s'étendent derrière le château Laurier, dans une chaleur moite qu'on serait moins étonné d'éprouver sous les tropiques et qui inciterent maints "équatoriens" du Commonwealth à s'éponger le front et à laisser tomber, sinon une veste inexistante, tout au moins le peuplu de la robe tribale. Là, sous de grands chapiteaux aux rayures vertes et rouges, le secrétaire général offrait l'apéritif. "Ne manquez pas cette réception, ce sera la seule occasion que vous aurez de rencontrer les chefs de délégation", avertit-on la presse. Nous ne la manquâmes donc pas; mais ce fut pour constater que, trop occupés à bavarder entre eux et se remémorer les bons moments de Londres ou de Singapour, les dignitaires avaient bien peu de temps, encore moins de propos et nulle réflexion originale à offrir en partage

Voir page 6: Commonwealth

au gré du temps

Grain de sel

Un écrivain régionaliste français, évidemment normand, vient de publier un livre sur le peuplement du Québec. Selon sa thèse, ce sont surtout des fils de la Normandie qui ont fait souche en Nouvelle-France et y ont apporté à jamais une empreinte normande.

L'auteur reprenant aussi un thème cher aux historiens veut prouver que, contrairement à un préjugé tenace, on n'envoyait pas alors au Canada des repris de justice ou des personnes de moralité douteuse? Il admet toutefois que les seuls immigrants forcés transportés outre-mer ont été des contrebandiers punis pour s'être adonnés au commerce illicite du sel. Curieusement, ces hommes portaient le nom de faux-saulniers.

L'Histoire et la langue française sont-elles malicieuses? P'tête ben qu'oui, p'tête ben qu'non!

Louis-Martin TARD

La suite de l'enquête du "Toronto Star"

Les ravisseurs de Cross entretenaient des liens avec les assassins de Laporte

● Les ravisseurs de James Cross aujourd'hui en exil à Cuba étaient étroitement liés avec les felquistes condamnés pour l'assassinat de Pierre Laporte.

● Les deux cellules, "Libération" et "Chénier", ont conspiré ensemble l'enlèvement et la séquestration de Pierre Laporte.

● Quelques-uns des felquistes qui ont enlevé Pierre Laporte pourraient bien n'avoir pas été impliqués dans sa mort.

Voilà, entre autres, ce qu'affirme le "Toronto Star" dans un long article signé par les journalistes Ronald Lebel et Robert McKenzie.

Dans un troisième article sur l'affaire Laporte, le "Toronto Star", s'appuyant sur plusieurs entrevues et sur l'examen de dossiers de cour peu connus, affirme avoir mis au jour tout un jeu de rapports entre les deux "cellules" terroristes — avant et aussi durant "l'insur-

rection appréhendée" de 1970.

Des amis de l'infortuné ministre du Travail soutiennent que les ravisseurs, à qui on accorda un sauf-conduit pour Cuba en échange de la libération du diplomate britannique, pourraient apporter de nouveaux éclaircissements sur l'affaire Laporte.

Cette opinion tranche avec les assurances renouvelées du premier ministre du Canada devant le Parlement. M. Trudeau affirmait que le groupe transporté à Cuba dans un avion des Forces armées canadiennes, le 3 décembre 1970, n'était "aucunement" relié avec l'assassinat de M. Laporte.

portait un code qui aurait pu le sauver.

M. Lacroix disait tenir d'intimes de la famille Laporte que la lettre en question, parvenue à Mme Laporte quelques jours précédant la mort de son mari, portait l'expression "bras fort du premier ministre". (strong arm). L'ex-ministre du Travail assassiné le 17 octobre 1970 serait ainsi parvenu à soumettre le code qui devait indiquer la

M. Cross, alors haut-commissaire britannique à Montréal, fut enlevé le 5 octobre et retenu en otage durant deux mois, par la "cellule Libération" du Front de libération du Québec. Cinq jours plus tard, M. Laporte était enlevé à son tour par d'autres extrémistes fel-

Voir page 2: Les deux cellules

rue (Armstrong) où il était détenu par ses ravisseurs.

Tout en se rappelant que l'expression "bras fort" fut à l'époque mentionnée, Mme Laporte souligne qu'il s'est écoulé trois ans depuis, et qu'il est pénible de resituer ces événements avec précision et certitude. Mais elle répète que toutes les lettres que son mari lui a fait par-

Voir page 2: Mme Laporte

L'incendie du complexe de loisirs de l'île de Man fait 30 victimes

LONDRES (AFP) — Le bilan de l'incendie gigantesque qui a ravagé le complexe de loisirs de Douglas, dans l'île de Man, dans la mer d'Irlande, près de l'Angleterre, s'élève à trente morts, a déclaré ce matin un porte-parole de la police.

Un nombre inconnu d'enfants figurent parmi les victimes et les secouristes fouillent toujours les décombres à la recherche d'éventuels blessés ou morts. Le porte-parole a précisé que les pompiers ne sont pas encore parvenus à pénétrer dans les étages supérieurs du

complexe. "Nous pourrions encore trouver de nombreux corps", a-t-il ajouté. Il ne donne pas de précisions sur le nombre de blessés.

Quelque 2.000 personnes, des jeunes pour un bon nombre, assistant à un concert pop, se trouvaient dans les nombreuses salles du complexe de loisirs de Douglas, lorsque l'incendie a éclaté hier soir.

On ignore toujours l'origine exacte de la catastrophe, mais une nouvelle hypothèse vient s'ajouter. Plusieurs témoins affirment en effet avoir entendu une mystérieuse explosion peu avant de voir les flammes se répandre. Le porte-parole de la police de Douglas se borne toutefois à déclarer que l'on ne pourra y voir clair que ce matin.

Certains témoins évoquent la panique qui a éclaté dans les salles combles du complexe ultra-moderne.

"Une ou deux personnes ont été piétinées, affirment-ils, dans la ruée générale vers les portes de secours. D'ailleurs celles-ci semblaient ne pas s'ouvrir".

"J'ai dû casser un panneau vitré avec mon pied et c'est ainsi que plusieurs d'entre nous avons pu échapper à cet enfer de flammes".

"J'ai vu un homme courir, un enfant dans les bras. Ses cheveux étaient en flammes et son manteau semblait fondre", ajoute un autre témoin.

Le feu s'est propagé en quelques minutes dans tout le complexe, bâti sur quatre niveaux autour d'une cour centrale, recouvrant le centre d'une épaisse fumée noire. Plusieurs explosions se sont produites.

En quelques minutes, et en dépit de l'intervention d'une centaine de pompiers, il ne restait plus rien du complexe construit il y a deux ans et qui est la principale attraction des touristes séjournant à l'île de Man.

La construction en avait coûté environ \$5 millions et il était présenté dans les brochures publicitaires comme "le plus grand centre de loisirs couvert du monde".

Voir page 6: Incendie

Nixon a pu donner des directives à Mitchell

WASHINGTON (d'après AP et l'AFP) — La Maison-Blanche a déclaré hier que le président Nixon avait pu faire parvenir des directives au secrétaire à la Justice concernant les politiques à suivre en matière de poursuite anti-coalition mais son porte-parole a refusé de faire le moindre commentaire à propos du memorandum divulgué mercredi soir devant la commission sénatoriale d'enquête sur l'affaire Watergate.

Ce memorandum, rédigé par l'avocat conseil de la Maison-Blanche, M. Charles Colson, à l'intention de M. R. Haldeman, affirmait que les dossiers de la Maison-Blanche sur l'affaire ITT pourraient "impliquer directement le président", contredire le témoignage assermenté de l'ancien secrétaire à la Justice, M. John Mitchell, et même relier l'affaire au vice-président Spiro Agnew. A l'époque, l'ITT avait offert une contribution de \$400.000 à la convention républicaine de San Diego et peu de temps après, le secrétaire à la Justice abandonnait une poursuite anti-coalition contre l'ITT.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Gerald Warren, devait affir-

Voir page 6: Le Watergate

Vous rêvez de fraîcheur et de tranquillité?...

Vous les trouverez dans le Restaurant Jardin du Ritz...

HOTEL RITZ-CARLTON
1228 ouest,
rue Sherbrooke
842-4212.



Le vélodrome olympique

Le budget reste un mystère

Le vélodrome des jeux Olympiques de 1976 coûtera-t-il 30% de plus que prévu? La question soulevée mercredi matin par le quotidien "The Gazette" est restée sans réponse hier alors que des journalistes ont vainement tenté d'obtenir confirmation ou dénégation de la part des autorités concernées.

En fait, un véritable rideau du silence recouvrait hier les officines municipales et olympiques. Résultat d'une consigne ou fruit du hasard, il reste que la réponse obtenue à tous les endroits appelés ne variait que du "Monsieur Untel est occupé" au "Je regrette, il est en conférence".

Au début de la semaine, le comité exécutif de la Ville de Montréal prenait connaissance des offres reçues des entrepreneurs pour la construction du vélodrome olympique. Ces offres étaient faites en réponse à un appel public lancé le 29 juin dernier. Seuls trois entrepreneurs ont soumis une proposition à la Ville: les montants, comme on pourra en juger, sont relativement différents: Charles Durand, \$20.882.000, et Desourdy, Simard-Beaudry, Dumez, \$17.483.000.

Selon une source de l'hôtel de ville citée par "The Gazette", la Ville de Montréal avait budgété un montant de \$10 millions seulement pour ces travaux. D'où l'affirmation que le coût de construction du vélodrome pourrait dépasser de 30% celui qu'avaient prévu les autorités municipales.

Hier, LE DEVOIR a vainement tenté d'entrer en communications avec le maire Jean Drapeau, avec le président du comité exécutif, M. Gérard Niding, avec le commissaire général des Jeux, M. Roger Rousseau, avec le vice-président aux finances du COJO, M. Gerry Snyder, et avec l'ingénieur responsable des travaux olympiques à la Ville de Montréal, M. Claude Phaneuf.

Le maire Drapeau est occupé, a-t-on répondu à deux reprises à son bureau. "Quel est votre numéro?"... mais le maire n'a pas rappelé. M. Niding, beaucoup plus simplement, a fait dire par son attaché de presse qu'il ne voulait pas parler de la question pour le moment. Au bureau de M. Rousseau, on explique que le commissaire général est sur le point de quitter pour prendre l'avion en direction de Vancouver (en vue de l'inauguration des Jeux d'été du Canada) mais "on va vous rappeler" nous dit son chef de cabinet, en deux occasions au cours de l'après-midi. "On" n'a pas rappelé. M. Snyder, lui, quittait le bureau à l'instant pour prendre l'avion de Vancouver. Quant à M. Phaneuf, dès le début de l'après-midi, il était "en assemblée", une assemblée dont sa secrétaire, d'ailleurs, ne prévoyait pas qu'il pourrait se libérer avant la fin de la journée.

Seul le président du comité exécutif de la Communauté urbaine, M. Lawrence Hanigan, rejoint au téléphone pour un autre sujet, a fourni un commentaire sur le vélodrome. M. Hanigan est également membre du comité exécutif de la ville de Montréal. Il a déclaré qu'il ne se souvenait pas du montant exact du budget du vélodrome.

C'est plus gros que ça (que \$10 millions), a-t-il poursuivi. Le budget dont il avait pris connaissance s'appliquait à l'ensemble des travaux du vélodrome et non pas seulement au gros œuvre, explique-t-il.

Quoi que puissent signifier ces silences ou ces réponses imprécises, il semble que les autorités municipales ont été surprises du résultat de l'appel d'offres. D'abord, qu'il n'y ait que trois soumissionnaires, ensuite, que les offres présentent un grand écart entre elles. Ce résultat pourrait trahir des difficultés de réalisation au plan technique des plans conçus par l'architecte Taillibert.

Le vélodrome olympique doit être prêt en juin 1974, pour la tenue des championnats mondiaux de cyclisme. Au moment de l'appel d'offres en juin, les autorités municipales reconnaissent qu'il fallait accorder le contrat d'exécution au plus tard en août afin de rencontrer cette échéance de l'an prochain. Or, le conseil municipal, qui doit décider de l'adjudication du contrat, a été convoqué à une assemblée le mercredi 8 prochain. Il ne reste donc que quelques jours au comité exécutif pour préparer sa recommandation à temps pour cette séance. S'il n'y parvient pas, une nouvelle séance deviendra nécessaire.

Rectificatif

Dans un article publié hier en première page sur l'affaire Saulnier et les bandes enregistrées, il était question du capitaine René Blanchet, qui fut nommé à la tête de l'escouade de la moralité de la police de Montréal par le directeur Jean-Jacques Saulnier, au début de l'été 1971. Il aurait fallu lire le capitaine Robert Blanchette.

Une auto tue trois jeunes Madelinots

GRANDE-ENTRÉE (PC) — Trois garçons de Grande-Entrée ont été tués par une automobile, mercredi soir, dans ce village des Îles-de-la-Madeleine. Les victimes ont été identifiées comme étant Denis et Jacques Aubé, âgés respectivement de 11 et 14 ans, fils de Eddy Aubé et Jean-Guy Aubé, 12 ans, fils de Gérard Aubé.



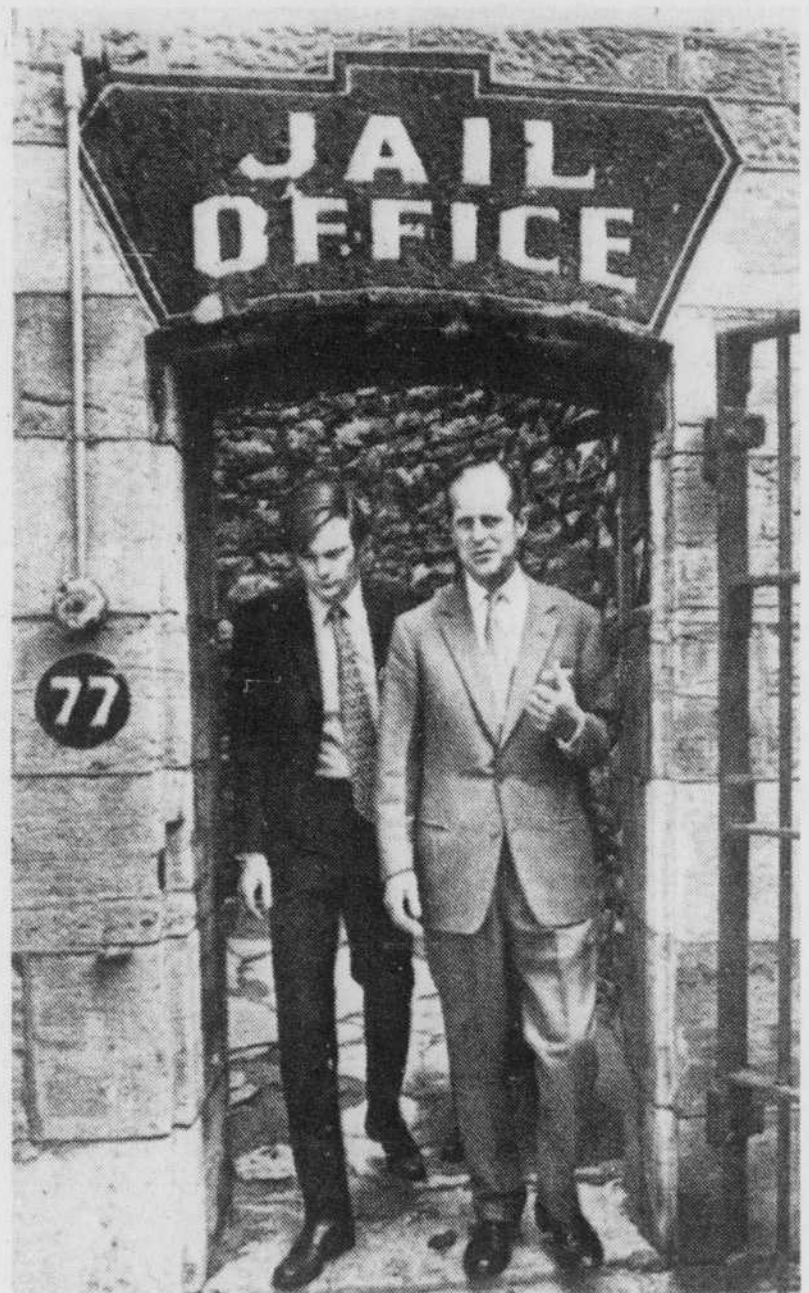
Elizabeth II accepte d'un agent de la GRC un magnifique hongre de trois ans qu'elle avait choisi parmi cinq chevaux pour prendre la succession de sa monture Burmese, bientôt destinée aux verts pâturages. Baptisé Jerry, le cadeau de la GRC à la reine est un descendant du célèbre coursier Man O'War. (Téléphoto CP)

La reine choisit un cheval

OTTAWA (d'après PC) — Elizabeth s'est choisie un nouveau cheval dans les écuries de la Gendarmerie royale du Canada, elle a remis des médailles de bravoure à quelques-uns de ses sujets, puis elle a invité hier à un dîner d'Etat les premiers ministres du Commonwealth britannique.

Cependant, par une journée extrêmement humide, le prince Philip a pris la défense du Commonwealth en reprochant à ceux qui n'y prêtent aucune influence "leur lamentable ignorance", puis il a visité la Monnaie et remis les trophées du duc d'Edimbourg à une quarantaine de jeunes Ontariens, après avoir inauguré une vieille prison de la capitale transformée en une auberge de jeunesse.

Ce fut hier l'une des journées les plus remplies pour le couple royal. La visite coïncide avec les assises du Commonwealth, mais outre les audiences que la Reine accorde aux chefs d'Etat ni Elizabeth ni Philip ne participent aux travaux.



Tandis qu'Elizabeth s'attardait hier aux écuries de la Gendarmerie, le prince Philip visitait l'ancienne prison de la rue Nicholas, à Ottawa, transformée en auberge de jeunesse. (Téléphoto CP)

320 écoliers de Sainte-Dorothée en quête de locaux

par François Barbeau

A la rentrée des classes, 320 élèves francophones et anglophones du cours élémentaire, qui fréquentaient l'ancien l'école Saint-François de Sainte-Dorothée, ne sauront pas dans quels locaux ils recevront leur instruction, à moins que d'ici cette date le ministère de l'Éducation n'intervienne pour régler la satisfaction de leurs parents le problème résultant de la transformation de leur ancienne école en école secondaire.

Cette école, qui abritait l'an dernier 238 élèves au secondaire et 320 à l'élémentaire, c'est-à-dire 160 enfants francophones et autant d'anglophones,

deviendra, comme prévu dès novembre 1972 par la Commission scolaire Chomedey-Laval, une école à vocation secondaire.

La population de Sainte-Dorothée justifie cette transformation: pour la prochaine année scolaire, 1.700 élèves seront inscrits aux diverses écoles secondaires de cette municipalité sise non loin de Laval-sur-le-lac.

Les quatre autres écoles élémentaires étant remplies à capacité depuis l'an dernier, les parents de Sainte-Dorothée ont proposé comme solution la location de locaux à l'école secondaire protestante Pierre Laporte Memorial.

qui n'a accueilli l'an dernier que 245 élèves alors qu'elle peut en recevoir 500.

La commission scolaire protestante de Laval a refusé cette demande, offrant par contre d'intégrer à ses effectifs scolaires les élèves catholiques anglophones, ce que les parents ont immédiatement refusé.

Une autre solution envisagée a été le transport des élèves de l'élémentaire vers une école de Chomedey, sur une distance de quatre milles environ, ce que les parents ont également refusé.

Ils ont choisi de faire des représen-

Retour à zéro?

Le commissaire Tobin se récuse dans la cause de M. Pierre Messier

par Pierre Richard

Le commissaire Gérard Tobin, de la Commission de police du Québec (CPQ), a décidé hier de se récuser dans la cause de M. Pierre Messier, ex-directeur du service de police de Longueuil, qui en appelle de la décision de l'administration municipale de Longueuil de le congédier.

C'est Me Jacques Lessard, avocat de l'ex-directeur Messier, qui avait demandé mercredi au commissaire Tobin (qui entend l'appel de M. Messier avec le juge Ludovic Laperrière) de se récuser parce qu'il était déjà impliqué dans le dossier. Cette demande a fait suite à une discussion entre le commissaire Tobin et M. Messier, qui témoignait au sujet d'une rencontre qu'il avait eue avec M. Tobin en 1970 sur les problèmes qui se posaient à Longueuil.

Dans une atmosphère tendue, le juge Laperrière a lu la déclaration de huit pages de son collègue en réponse à la requête en recusal présentée la veille par Me Lessard.

Acceptant de se récuser à cause de la gravité des assertions de Me Lessard, M. Tobin insiste sur le fait qu'il "n'a aucun intérêt et aucun parti pris à l'égard du présent appel".

Le commissaire Tobin rappelle que cette rencontre entre lui et le directeur Messier en 1970 avait été soulevée au début de l'audition de cet appel en juillet 1972 et que le juge Laperrière avait évoqué la possibilité d'une recusal.

Il souligne qu'à ce moment, l'avocat de Messier s'était dit convaincu que le commissaire Tobin serait capable d'entendre toute la cause en faisant abstraction de cette conversation avec M. Messier.

M. Tobin a cité, hier, les paroles suivantes prononcées il y a un an par l'avocat de M. Messier, après que le juge Laperrière eut assuré que si un

doute se présentait en cours de route un "autre banc" serait constitué. Me Lessard avait alors déclaré: "De toute façon, en terminant, Monsieur le Président, je vous assure que quant à moi, je ne suis nullement inquiet de l'objectivité de votre collègue, monsieur le commissaire Gérard Tobin, et je suis convaincu personnellement que ceci ne peut pas avoir pour effet de l'empêcher d'apprécier la preuve telle qu'elle vous sera soumise, en dehors de cette démarche qui a été faite."

Le commissaire Tobin souligne, de plus, que dans leurs démarches en Cour supérieure pour obtenir un bref d'évocation contre la CPQ, M. Messier et son avocat n'ont nullement fait état de cette rencontre de 1970.

Quant à la discussion qui a eu lieu entre lui et M. Messier au sujet de la date de cette fameuse rencontre et du

Voir page 6: Le commissaire

La Cour refuse un cautionnement au policier Cormier

Le juge George Montgomery, de la Cour d'appel, a rejeté hier une demande en cautionnement présentée par le policier Gérard Cormier, qui a été reconnu coupable la semaine dernière du meurtre de André Lacasse et qui a interjeté appel de cette condamnation.

Le juge Montgomery note que Cormier a été trouvé coupable de meurtre et que la Couronne prétend qu'il y a un risque que si l'appelant était mis en liberté, il tenterait d'échapper à la justice si son appel était rejeté.

Lemieux somme Choquette de "libérer" Parthenais des détenus de plus de 20 jours

Me Robert Lemieux a sommé hier le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, de transférer dans d'autres lieux tous les prévenus qui sont emprisonnés au Centre de prévention Parthenais depuis plus de 20 jours, sinon il s'adressera à la Cour supérieure pour qu'elle ordonne la fermeture définitive de ce centre.

Au cours d'une conférence de presse, Me Lemieux a déclaré qu'il laisse jusqu'au 20 août prochain au ministre de la Justice pour "libérer le centre Parthenais de tous les prévenus qui y sont logés depuis plus de 20 jours". Si le ministre ne donne pas suite à son ultimatum, l'avocat présentera une demande d'injonction pour la fermeture du Centre de prévention Parthenais.

Ce centre "est la pire prison du Québec et du Canada et, suivant mes informations, une des pires d'Amérique du Nord, sinon la pire", écrit Me Lemieux dans une lettre au ministre de la Justice.

A l'appui de sa demande d'injonction, Me Lemieux mentionne qu'il fera témoigner des détenus, des gardes et d'autres membres du personnel de ce centre. Il a de plus l'intention de faire la preuve que plusieurs règlements municipaux sont violés au Centre Parthenais, notamment sur les questions d'hygiène, de nourriture, de ventilation.

L'avocat a soutenu que le Centre de prévention Parthenais n'a été conçu que pour de courts séjours et que le directeur de l'établissement, M. Guy Vagueois, lui

a déjà confié que l'on y garderait des prisonniers pour un maximum de trois semaines.

Selon lui, c'est avec la crise d'octobre 1970 que la politique du Centre a été transformée. Des personnes arrêtées alors dans les raids massifs de la police y ont passé plusieurs semaines et même plusieurs mois sans être reconnues coupables d'aucun crime.

Me Lemieux, allégué qu'auparavant les prévenus qui étaient gardés en prison pendant plusieurs semaines en attendant leurs procès, étaient détenus à Bordeaux mais que le ministre de la Justice, au cours de l'été 1972, a émis une directive pour que tous les prévenus soient gardés à Parthenais.

"Bordeaux n'est pas un cadeau, mais c'est une colonie de vacances comparée à l'immense chambre à tortures qu'est Parthenais", accuse l'avocat. Il soutient qu'il s'agit là d'une stratégie machiavélique pour forcer les prévenus à plaider coupable, ce qui a pour effet de les faire transférer dans un lieu de détention plus viable.

Sur les quelque 300 prisonniers qui se trouveraient présentement à Parthenais, il y en aurait entre 35 et 40% qui y sont depuis plus de 20 jours, a poursuivi Me Lemieux. Il a aussi noté que depuis une semaine tous les détenus refusent systématiquement de manger la nourriture qu'on leur sert et qu'ils ne s'alimentent que par la cantine.

Action-Boulevard veut bloquer par injonction le projet Georges-Vanier à Pointe Saint-Charles

par Pierre O'Neill

Les citoyens de Pointe Saint-Charles s'adresseront à la Cour supérieure pour empêcher la construction du pont-boulevard qui prévoit le projet Georges-Vanier.

Au cours d'une conférence de presse, le Comité Action-Boulevard représentant la contestation de 1.500 contribuables et sept groupements municipaux, annonçait hier sa décision de déposer la se-

maine prochaine en Cour supérieure une requête pour une injonction interlocutoire.

Dans un premier temps, il s'agit d'empêcher la ville de Montréal d'entreprendre les travaux de démolition d'une caserne de pompier, première étape de la réalisation du projet Georges-Vanier, comprenant un pont au-dessus du canal Lachine, un boulevard à grande circu-

lation ainsi que l'aménagement du parc Saint-Gabriel.

Après une première conférence de presse, le 29 janvier dernier, les citoyens de Pointe Saint-Charles avaient reçu des autorités civiques la promesse que rien ne serait entrepris sans consultation préalable. Depuis, cependant, la ville a adopté une série de règlements autorisant les travaux de démolition et les

contestataires soutiennent que l'on veut faire "passer en douce" ce que l'opinion populaire était parvenue à bloquer. A cet égard, ils soulignent encore que le comité Lamarre devait compléter une étude critique du projet mais n'a produit aucun rapport. Ils indiquent enfin que la ville refuse de dévoiler ses plans.

Les porte-parole du comité Action-Boulevard

font aussi valoir que les écoles sont construites à même les taxes générales perçues par la province, et non avec l'argent provenant des taxes scolaires. Les écoles, soutiennent-ils, appartiennent donc à la population et non aux commissions scolaires.

La Commission des écoles protestantes de Laval explique de son côté qu'elle ne peut louer ses locaux aux parents d'enfants fréquentant l'élémentaire catholique parce, même si l'école Pierre

Voir page 6: 320 écoliers

éditorial

Pourquoi le Québec ne s'émeut guère

La capitale fédérale est le théâtre, ces jours-ci, de deux événements dont l'ampleur devrait normalement susciter un vif intérêt à travers tout le pays.

Pour la deuxième fois en moins d'un mois, la reine Elizabeth II est en visite au Canada. L'événement qui l'amène cette fois est la rencontre périodique des chefs de gouvernement du Commonwealth. Chacun de ces événements a une portée indéniable. Si tous deux laissent le Québec passablement indifférent, c'est parce qu'ils ne sauraient avoir, dans cette partie du pays, la même résonance que dans les autres.

Depuis les désordres qui marquèrent en 1964 la dernière visite officielle de la reine au Québec, les autorités ont prudemment veillé à ce qu'elle n'y remette pas les pieds. Il y eut certes la visite à l'Exposition universelle en 1967, mais cette visite fut entourée de tellement de précautions policières que la souveraine n'eut alors pas de contact avec le peuple québécois. Depuis cette date, Elizabeth est revenue au Canada à plusieurs reprises: chaque fois, le Québec fut omis de l'itinéraire royal. Et les autorités québécoises, d'après ce qu'on a pu comprendre, n'insisteront dans aucun cas pour que l'itinéraire soit révisé.

La reine est une personne informée et sensible. Si elle n'est pas davantage désirée au Québec, elle sait très bien que ce n'est pas en raison d'une quelconque hostilité que les Québécois nourrissent envers sa personne. C'est plutôt parce que la forme d'autorité qu'elle représente n'a aucune signification positive pour les citoyens du Québec, ou du moins pour la très grande majorité d'entre eux.

A l'occasion des discussions constitutionnelles des dernières années, les Québécois n'ont guère soulevé la question de la monarchie. Sachant l'attachement presque viscéral que des millions de leurs concitoyens de langue anglaise conservent envers cette institution, préférant s'intéresser à des sujets de portée plus concrète comme le partage des pouvoirs ou des ressources fiscales, ils laisseraient entre parenthèses les questions liées à la forme ultime de l'autorité civile au pays.

On sait toutefois, par l'expérience de tous les jours et par des sondages sérieux, qu'une majorité des Québécois préféreraient sans difficulté remplacer la monarchie par une république. Appelés à choisir entre la forme britannique de gouvernement responsable au Parlement et la forme américaine de gouvernement présidentiel, ils hésiteraient beaucoup: car numériquement, ils les Canadiens français qui préfèrent le régime britannique. Sur la question de la monarchie, on aurait de la peine, par contre, à trouver des hésitations le moins répandues.

La monarchie britannique est, pour les

Canadiens français, une forme d'autorité avec laquelle ils ne se réconcilient jamais. Elle leur est trop extérieure, trop lointaine, trop synonyme d'événements passés qui ont pesé très lourd sur leur destin, pour qu'ils puissent jamais l'accepter sans réserve. Les gardiens du lien britannique avaient cru naïvement trouver une formule ingénieuse en divisant, dans la personne de la souveraine, la fonction de reine d'Angleterre et celle de reine du Canada. Cela ne devait pas empêcher un observateur anglo-canadien perspicace, John Holmes, de noter dès 1966 que la distinction n'avait guère passé la rampe. "Même si Sa Majesté est désignée officiellement depuis nombre d'années comme la reine du Canada, écrivait Holmes dans la revue Encounter en juillet 1966, ni les Canadiens, ni les Britanniques n'ont mordu à ce concept. Elle est perçue comme une femme d'Angleterre qui vient de temps à autre au Canada afin d'y accomplir ses devoirs rituels".

La monarchie est présentement utile au Canada. En l'absence d'une autre forme d'autorité suprême à laquelle les deux communautés du pays adhèrent avec une égale ferveur, elle remplit un rôle vicarier qui permet au pays de fonctionner. Mais on ne saurait trop rappeler que la concession majeure vient, en l'occurrence, des Canadiens français. Des propos récents d'un premier ministre intéressé à refaire son image auprès d'un Canada anglais qui l'a fortement rejeté aux dernières élections ont pu donner lieu, à ce sujet, à certaines illusions. Qu'on ne se fasse cependant pas de fausse représentation là-dessus: le sentiment des Canadiens français sur la monarchie actuelle n'a pas changé. Les Canadiens français respectent la reine d'Angleterre: ils admirent les qualités remarquables de son don de soi et d'application à l'exercice de son devoir qu'ils observent chez elle. Il leur répugne néanmoins que cette personne soit "leur reine". Ce titre ne peut venir que comme symbole et illustration d'un vieux problème qui n'a jamais été résolu.

Aussi longtemps que le Commonwealth fut sous la tutelle ou l'autorité morale de l'Angleterre, il fut perçu des Canadiens français à peu près de la même manière, c'est-à-dire avec les mêmes réticences, que l'institution monarchique. Maintenant qu'il a cessé de servir au premier chef les intérêts britanniques, ils sont plutôt portés à se demander à quoi il sert.

Constitué désormais de plus de trente nations différentes dont la majorité tiennent à leur souveraineté comme à la prunelle de leurs yeux, le Commonwealth ne saurait être qu'exceptionnellement un lieu d'arbitrage pour les conflits que ses membres peuvent avoir entre eux. Le Pakistan et l'Inde faisaient tous deux partie du Com-

monwealth jusqu'à l'éclatement du conflit du Bangladesh: ce fait n'eut aucun effet sur leur comportement respectif dans le conflit.

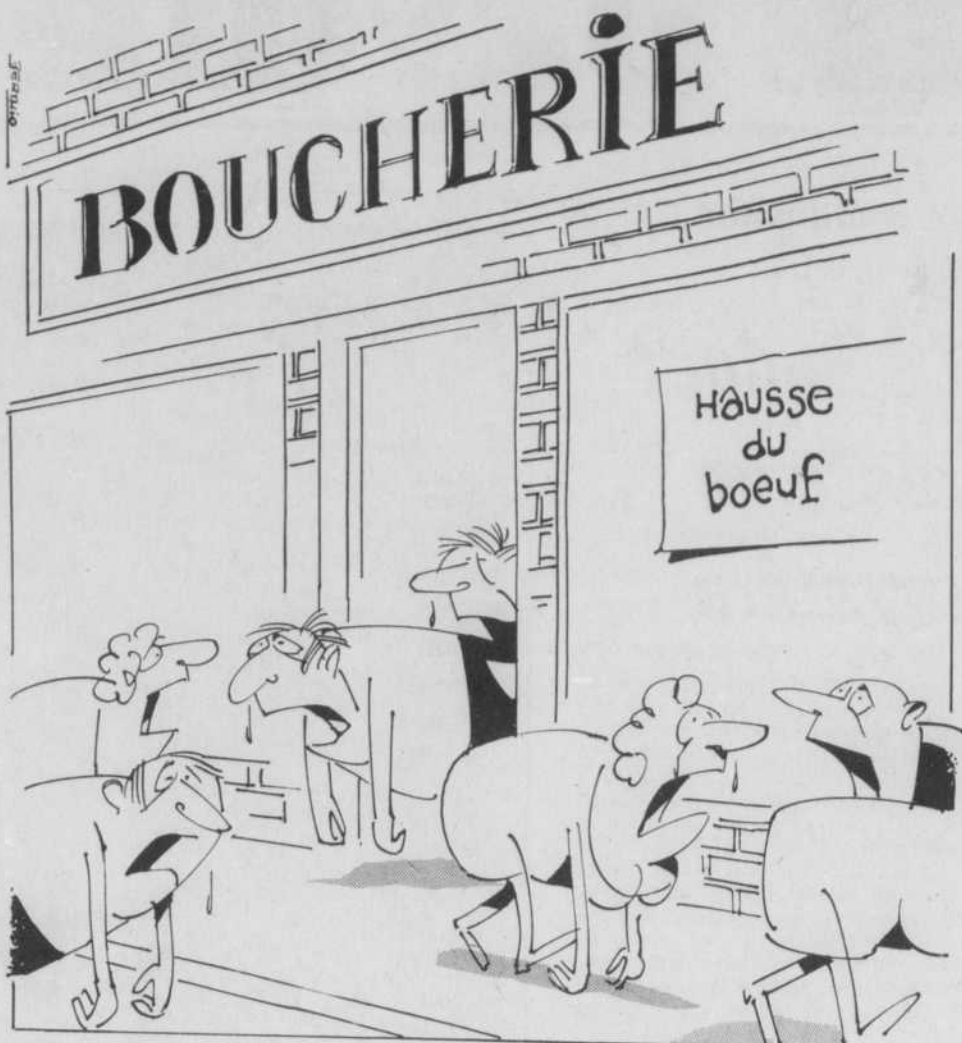
Le Commonwealth était autrefois un lieu privilégié de coopération économique. Cette fonction n'a cessé de perdre de l'importance jusqu'à ce que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun consacre enfin la priorité que Londres devait tôt ou tard accorder à sa vocation européenne.

Il reste néanmoins que les peuples marqués au cours de leur histoire par les institutions politiques et sociales britanniques ont encore, qu'ils le veuillent ou non, de nombreux liens culturels et spirituels entre eux, voire, dans des cas plus rares, une certaine communauté d'intérêts. Que les chefs politiques de ces pays aient encore assez foi dans leur héritage commun pour se retrouver tous les deux ou trois ans, sous les auspices du Commonwealth, il n'y a peut-être là-dedans rien de particulièrement exaltant. Il peut quand même émaner de leurs rencontres des aperçus nouveaux sur les problèmes du monde, des amitiés plus profondes qui pourraient s'avérer en temps utile de précieux auxiliaires de la coopération entre les peuples.

Le président Julius Nyerere évoquait hier, en réponse au discours de bienvenue de M. Trudeau, le rôle que le Commonwealth pourrait jouer dans l'instauration d'une égalité plus réelle entre les peuples. Complété dans le cas du Canada par un égal intérêt pour la communauté des peuples francophones, ce rêve est loin d'être vain. L'expérience enseigne cependant que les formes de coopération auxquelles il peut donner lieu resteront limitées. La coopération internationale passe désormais par la voie première des solidarités régionales et continentales. Les autres formes de solidarité viennent en second lieu.

Ni pour la visite de la reine, ni pour celle des leaders du Commonwealth, l'on n'a entendu parler de manifestations visant à protester au premier plan de l'actualité la question du Québec. Cela s'explique sans doute par une certaine lassitude qui semble s'être emparée de l'opinion et aussi par la façon habile et prudente dont ont été aménagés les deux événements. Au cas où la question de l'unité canadienne intéresserait nos visiteurs, il ne sera pas inutile de leur rappeler qu'elle est loin d'être réglée. La façon différente dont on aménage certains événements selon qu'on agit en fonction du Canada anglophone ou du Québec, est le meilleur rappel qu'on puisse leur faire de l'existence, au Canada, de deux nations qui sont loin d'avoir trouvé entre elles un modus vivendi définitif et vraiment satisfaisant pour chacune.

Claude RYAN



lettres au DEVOIR

Les huit vérités d'un pharmacien

Cher monsieur Lamborelle,

Vous en savez des choses, vous, sur les pharmaciens! Il s'en faut de peu de vous n'avez découvert la pomme de terre si notre ancêtre, pharmacien. Parmentier ne l'avait fait déjà. Voici quelques réflexions que m'inspire votre récente lettre.

Premièrement: Il n'y a pas de "rack" de la drogue en pharmacie. Nous sommes régis par notre Collège qui est d'une sagesse exemplaire à ce sujet, et par "le bureau des drogues" à Ottawa. Avec eux, on ne rit pas.

Deuxièmement: Quant à payer, il va sans dire que nous ne sommes pas une institution de charité. Mais savez-vous que nous fournissons "au prix coûtant" les médicaments que nous exécutons pour l'assurance-santé, avec 20% de rabais pour payer la formule Rand. Vendriez-vous 80 sous un article qui vous coûte un dollar? C'est notre cas. Et en plus, on nous enlève ce même pourcentage sur notre \$2.15 d'honoraire.

Troisièmement: Se soigner soi-même est un danger. Hélas!... (comme dirait Victor Hugo) que j'en ai vu mourir d'une péritonite après qu'ils eurent pris de leur chef un laxatif. Votre système est des plus empirique et mène droit au cimetière. Seriez-vous français par hasard?

Quatrièmement: Avez-vous déjà pu comprendre un compte de plomberie? Moi, jamais. Et j'ai payé quand même, comme pour mes impôts (...). Chaque institution a son vocabulaire: nous avons le nôtre. A vous de l'apprendre.

Cinquièmement: Ce transvasage en laboratoire, vous déplaît. Il faut savoir ce qu'on transvide ou transvase: c'est notre métier. Puis il y a la "magistrale", c'est autre chose.

Sixièmement: Les profits ne sont pas si énormes: de 20 à 40% si l'on considère les dépenses et les impôts. Un commis pharmacien coûte \$10.00 l'heure à son patron. C'est autant qu'un plombier.

Septièmement: Il nous est recommandé de se taire le plus possible, par l'éthique professionnelle, sur l'effet des médicaments. Un mot de trop peut provoquer une catastrophe. "Trop parler nuit".

Huitièmement: Je vous donne une réponse à une question non posée: "La différence des prix en pharmacie": cela vient du pouvoir d'achat du pharmacien. Parfois plusieurs se groupent, achètent à gros escomptes et vendent meilleur marché. C'est à vous de courir après ces aubaines si vous en avez le temps. Mais ce ne sont pas toujours les mêmes.

Rosario VENNE, pharmacien, Saint-Hippolyte, P.Q.

Les auteurs d'accidents sur les routes

Le Québec est en train de se créer une réputation peu enviable quant au nombre d'accidents de la route attribuables à la boisson, aux excès de vitesse ou encore aux véhicules défectueux.

Les agents de la Sûreté du Québec ont du pain sur la planche et méritent bien qu'on les seconde dans leurs efforts pour mettre un terme à cette "épidémie" d'accidents qui fauchent chaque jour des vies humaines.

Le système de points de démerite en vigueur depuis mars 1973 aura-t-il enfin raison des "craneux des routes", des traîne-patins du dimanche", et des chauffeurs de camion qui se croient dans le désert en se suivant de près comme des chameaux.

Malgré les multiples conseils et avertissements de Jeannot Prud'homme, rien à faire: ça passe comme un "pet au vent" et puis, les gens continuent à se faire massacrer sur les "belles routes de la belle province".

D'autre part, un chemin mal entretenu dégrade un véhicule automobile, use les nerfs du conducteur et parfois même le fait mourir... De plus, l'installation de panneaux de signalisation (checker board) dans les courbes dangereuses inviterait moins les usagers de la route à entrer dans le décor et y laisser leur peau.

Pourquoi attendre la tragédie pour agir?

Guy A. REMINGTON, Val-Limoigne, (Labelle), le 30 juillet 1973.

L'impossible disculpation portugaise

Dans une lettre ouverte publiée dans LE DEVOIR du 21 juillet, M. Francisco Fernandes, vice-consul du Portugal à Montréal, désire démentir les accusations portées contre son pays par le Times de Londres, sous la signature du R. P. Hastings, relativement au massacre de 400 personnes à William, au Mozambique. La lettre de M. Fernandes pose en fait trois questions.

Tout d'abord, pourquoi le P. Hastings a-t-il attendu huit mois pour rendre publics les faits qui lui ont été rapportés? Il semblerait que ce soit parce qu'il existe dans la presse internationale une quasi-conspiration du silence au drame que vivent les Africains des colonies portugaises. Bien sûr, les journaux rapportent à l'occasion les événements les plus marquants; mais les peuples des colonies portugaises ne jouissent pas de la "couverture" dont bénéficie par exemple le peuple vietnamien dans sa lutte de libération, alors que les deux combats impliquent des populations d'égale importance et des enjeux aussi cruciaux.

En conséquence, le P. Hastings aurait attendu un moment favorable pour divulguer les informations qu'il avait obtenues. Ce moment, c'était la visite du président du Portugal en Grande-Bretagne. Le débat soulevé à cette occasion, a amplement démontré la pertinence de l'action du P. Hastings. M. Fernandes le souligne lui-même en disant: "M. Hastings ne peut ignorer les conséquences de l'action politique qu'il a inconsidérément mise en branle".

Deuxièmement, M. Fernandes met en doute la véracité des affirmations du R. P. Hastings car il ne rapporte que des "oui-dire". En effet, puisqu'il ne reste aucun survivant du massacre, il est bien difficile d'avoir des informations de première main. M. Fernandes pousse l'humour au point d'écrire que le FRELIMO (Front de libération du Mozambique) à Dar-Es-Salaam n'a pas "corroboré les faits" de William. Pourtant, à la suite de l'article du R. P. Hastings, le FRELIMO a publié une liste d'une dizaine de massacres récents perpétrés par les troupes portugaises (LE DEVOIR, 14 juillet 1973). Cette preuve d'actes similaires s'avère assez convaincante.

Enfin, troisième question que soulève le vice-consul du Portugal dans sa lettre: pourquoi le R. P. Hastings n'a-t-il pas rapporté immédiatement ces faits "aux autorités portugaises à Londres, à Lisbonne ou au Mozambique"? Il aurait fallu être passablement naïf pour le faire. Car dans cette pénible affaire, le Portugal ne saurait être à la fois juge et partie. On ne peut donner au Portugal des occasions de se disculper aussi facilement des graves accusations portées contre lui. Il appartiendrait normalement à des instances internationales, et non aux autorités portugaises, de faire enquête sur les accusations de massacre. Ce à quoi le Portugal répondrait, bien évidemment, qu'il s'agit d'une affaire interne.

Car là est le fond du problème. Le Portugal laisse filtrer peu d'informations sur les conditions réelles d'existence des populations africaines vivant dans ses "provinces" (sic) d'outre-mer. Et c'est pourquoi les organismes de coopération du Québec, engagés dans "l'opération Angola", veulent contribuer à briser le "mur du silence", qui entoure ces peuples. Nous croyons de notre devoir de relever les points de la lettre du vice-consul du Portugal qui déplacent le vrai problème, problème qui est celui d'un peuple à la recherche de sa dignité et de la libération.

Le Comité de coordination de l'opération Angola, Michel BLONDIN (SUICO), Jean FOISY-MARQUIS (OXFAM), Pierre HURTEAU (Développement et paix), Denis THIBEAULT (Fédération des Rallies Tiers-monde), Jacques FOURNIER, secrétaire du comité, Montréal, le 27 juillet 1973.

Les héros de Me Lemieux

Me Robert Lemieux vient d'opposer une fin de non-recevoir à nos communistes-maison. Ses héros, déclare-t-il, ne sont ni Marx ni Mao mais Chénier et les Patriotes de 37-38.

Bravo, Me Lemieux. L'équivoque est dissipée. Il en était temps. Quant à vos héros de 1970, ce pendant, dites-vous bien que certains d'entre eux auraient pu connaître une "fin" plus honorable si seulement ils s'étaient occupés de l'indépendance du Québec au lieu de s'occuper de meneurs matérialistes et athées comme Mao et Marx. Quand on ne sait pas où l'on va, on fini par arriver... ailleurs.

Pour le Québec, la Souveraineté nationale d'abord. Ensuite, c'est le peuple, et lui seul, qui décidera du régime politique qui lui convient le mieux. Chaque chose en son temps.

G. BROUSSEAU, Saint-Jean, le 26 juillet 1973.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Ray

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésoyer: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bovin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Édition du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

LIBRE OPINION

Une bonne loi, un amendement dangereux

par CLAUDE FABIEN, professeur à l'Université de Sherbrooke

Les commentaires d'actualité à propos du bill C-176 me donnaient l'impression que la loi aurait dû s'intituler: "Loi favorisant l'écoute électronique et facilitant les enquêtes de police". En la relisant attentivement, j'ai corrigé cette impression. A mon avis, il s'agit en principe d'une bonne loi, bien faite, et qui justifie son titre: "Loi sur la protection de la vie privée".

Le projet de loi, s'il est accepté rendra criminels et punissables des actes qui actuellement ne le sont pas.

La preuve

Le projet de loi propose, en plus des peines habituellement prévues contre l'auteur d'un acte criminel, un second mode de dissuasion fort judicieux: il rend inadmissibles en preuve contre les parties les communications privées interceptées illégalement, dans tout procès criminel et toute affaire relevant de la compétence du Parlement du Canada (art. 2, 178.16).

Pour mesurer l'importance de cette disposition, il faut se souvenir, que dans l'état actuel de la loi, le principe est exactement à l'effet inverse: l'enregistrement d'une conversation privée est admissible en preuve, au pénal et possiblement au civil, même s'il est démontré qu'il a été obtenu par des méthodes illégales ou abusives.

Ce projet de loi propose donc l'abolition du régime des récompenses à l'illégalité et à la témérité dans les méthodes d'enquêtes policières. C'est la transposition partielle en droit canadien de l'adage américain: "le fruit de l'arbre empoisonné est lui-même poison".

Le projet de loi innove encore en proposant une forme d'amende, payable non pas à la Couronne, mais plutôt au simple citoyen qui aurait été la victime de l'interception illégale d'une communication privée, de son utilisation, de sa divulgation ou de la révélation de son existence (art. 2, 178.21): en effet le juge au pénal, sur demande de la personne lésée peut condamner l'auteur de l'acte criminel à lui payer jusqu'à \$5,000 à titre de dommages punitifs.

Cette technique constitue un précédent, et me semble intéressante. Notons également que, sur le plan de l'indemnisation, le gouvernement fédéral se montre prêt à faire sa part, puisque le projet propose de rendre la Couronne civilement responsable des dommages causés par

l'un de ses préposés en violation de cette loi, ainsi que du paiement des dommages punitifs auquel il pourrait être condamné (art. 4, 7.2 et 7.3).

Le projet de loi enfin propose un mécanisme d'auto-évaluation et d'auto-critique, incorporé dans la loi. En vertu de ce mécanisme, le Solliciteur général et les Procureurs généraux des provinces doivent chacun présenter en Chambre un rapport annuel sur l'utilisation qu'ils auront faite des exceptions prévues à la loi permettant un usage contrôlé de l'écoute électronique dans la lutte contre le crime (art. 2, 178.22).

Le projet de loi propose donc de mettre ces exceptions à l'essai tout en forçant les autorités qui s'en prévalent à faire rapport sur leur utilisation. Sur la base de ces rapports, le Parlement sera en mesure de réévaluer ces exceptions et de les modifier si le besoin en est démontré.

Ces rapports contiendront une évaluation qualitative de ces exceptions et aussi une série de données quantitatives, rigoureusement détaillées dans le projet de loi, qui deviendront autant d'indicateurs objectifs de la performance de la loi, de son impact social et, le cas échéant, des abus qui pourront être commis dans son application.

Serait-il exagéré de parler ici de "légalisation cybernétique", c'est-à-dire d'une loi qui possède la faculté de se gouverner elle-même, de corriger sa propre trajectoire si elle s'écarte manifestement de celle qu'aura voulu lui tracer le Parlement?

Tel est donc le bilan fort positif des principes dont le projet de "Loi sur la protection de la vie privée" nous propose l'acquisition. D'où viennent donc les critiques? Elles viennent de deux fronts à la fois: d'une part, des défenseurs des libertés publiques qui estiment que les concessions faites aux forces policières sont dangereuses, et d'autre part, des gardiens de la sécurité et de l'ordre social qui réclament une plus grande latitude dans l'utilisation de l'écoute électronique et demandent qu'on leur fasse confiance. Les deux groupes nous rendent service en s'exprimant. Tous deux permettent au Parlement de travailler sous un meilleur éclairage.

Pour ma part, je trouve satisfaisant, en principe, le délicat équilibre que le projet de loi a voulu atteindre, sous réserve de quel-

ques améliorations techniques. Par exemple, j'aimerais bien que la communication privée interceptée illégalement soit toujours inadmissible en preuve, dans quelque procès que ce soit: sauf, bien entendu, dans ceux qui sont intentés en vertu de la présente loi. Le projet prévoit au contraire (art. 2, 178.16) qu'une personne partie à la conversation interceptée illégalement peut consentir à sa production en preuve et couvrir ainsi son illégalité; le projet n'empêcherait pas également d'utiliser cette preuve illégale contre des personnes autres que celles dont la conversation a été illégalement interceptée. Ces atténuations au principe général me semblent anormales.

J'aimerais aussi que le projet oblige le juge à émettre une ordonnance de destruction de la preuve accumulée, lorsqu'il refuse d'admettre une permission d'intercepter accordée par le Solliciteur général ou le Procureur général dans un cas d'urgence (art. 2, 178.15 (4)).

Les secrets officiels

Je formulerais une seule objection de principe: hâtivement dans sa dernière partie, le projet de loi (art. 6) amende la "Loi des secrets officiels", autorise le Solliciteur général à émettre des mandats permettant d'écouter, d'enregistrer ou de prendre volontairement connaissance d'une communication, s'il est convaincu que l'objet de cette interception ou saisie est lié à la prévention ou au démantèlement de toute activité subversive préjudiciable à la sécurité du Canada.

C'est là une énorme exception à l'exception.

Dans l'utilisation de cette loi, le Solliciteur général échappe à tout contrôle judiciaire et à tout contrôle parlementaire: pas d'autorisation à demander au juge, pas d'approbation par le juge des permissions accordées d'urgence, pas de rapport annuel au Parlement.

On se demande pourquoi le projet de loi s'écarte ici aussi radicalement de son modèle américain qui maintient le contrôle judiciaire de l'écoute électronique même en cas d'espionnage, de sabotage ou d'activités subversives.

Ce qui semblait à première vue n'être qu'un amendement de con-

cordance, est en réalité un amendement substantif qui a peu de chose en commun avec l'amendement proposé pour le Code criminel. Ainsi, le mandat émis par le Solliciteur général permet non seulement l'interception, selon la définition qu'en donne le projet de loi, mais aussi la "saisie" d'une communication (art. 6, 16 (2)).

Le terme "communication privée" disparaît pour faire place au terme "communication" sans autre qualification, prenant ainsi un sens plus général. Enfin et surtout, le terme "activité subversive" n'y est pas défini, laissant libre cours à une interprétation circonstancielle qui pourrait être appliquée abusivement à des actes criminels à savoir politique, comme ceux qu'a déjà connus le Québec.

Lors du rappel des Mesures de Guerre, suite aux événements d'octobre 1970, au Québec, le Gouvernement fédéral avait promis de créer une loi d'urgence, capable de faire face avec mesure et justice aux événements. Le gouvernement ne voulait plus se voir chasser les mouches avec un marteau-pilon. Il voit peut-être dans cet amendement à la "Loi des secrets officiels", une façon discrète de réaliser sa promesse. J'aurais préféré qu'on en fasse une question totalement distincte qui pourrait être examinée dans toute sa complexité, à l'occasion d'un autre projet de loi. Dans l'intervalle, la vie privée a tout à gagner à imposer au Solliciteur général même dans la "Loi des secrets officiels", une forme quelconque de contrôle judiciaire et de contrôle parlementaire.

Ces remarques, comme toutes les autres, trouveront sans doute leurs portes-paroles au Comité permanent de la Justice ou, déjà le processus d'amélioration du projet de loi est sérieusement amorcé et devrait nous valoir la qualité de loi que les Canadiens méritent.

Que sera la loi canadienne après l'adoption de la Loi sur la protection de la vie privée? A ceux qui voient dans l'écoute électronique la solution radicale au problème du crime organisé, on peut prédire que l'impact de la loi sera de courte durée: le temps pour les professionnels du crime de changer leurs habitudes, d'apprendre à se méfier du téléphone ou à parler à voix basse. Après un temps, seuls les amateurs tomberont dans le piège.

Voir page 6: Libre opinion

des idées

des événements

des hommes

Une hausse de taxe de \$35 millions

Québec n'a pas à subventionner les filiales de Bell

par le Gouvernement du Québec

Le ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, a publié mercredi le texte de l'intervention que Me Raynold Langlois a présentée au nom du gouvernement provincial à la Commission canadienne des transports contre la nouvelle demande de hausses de tarifs de la compagnie Bell Canada. Voici le texte intégral de cette intervention.

1) Le gouvernement du Québec, ci-après appelé l'intervenant, comparait et intervient dans la requête "B" de Bell Canada, sans préjudice à sa compétence et à ses droits;

2) La présente intervention est faite sous réserve de produire subséquemment tous arguments supplémentaires, témoignages, expertises, documents et d'adopter devant la Commission toute prise de position suivant les circonstances;

3) Le gouvernement du Québec intervient en sa qualité et fait valoir ses intérêts.

a) de principal usager des services par Bell Canada au Québec;

b) de protecteur des droits du consommateur québécois;

c) de coordonnateur du développement des communications sur le territoire québécois;

d) de responsable de l'aménagement harmonieux du territoire et de l'amélioration de l'environnement au Québec;

4) Une hausse de tarifs subie par le gouvernement du Québec se répercutera sur l'ensemble des contribuables québécois qui en feront les frais;

5) En tant que responsable de l'aménagement du territoire québécois, l'intervenant s'interroge sur les montants massifs d'investissements de Bell Canada au Québec, sans que ceux-ci n'aient été précisés ou ne soient connus des autorités concernées et compétentes en cette matière;

6) L'intervenant soumet que les hausses tarifaires demandées ne sont pas fondées ni justifiées par les faits et circonstances invoqués par la requérante, à qui le fardeau de cette preuve incombe;

7) Bell Canada demande que soient mises en vigueur certaines hausses de taxes et l'intervenant soumet qu'il est possible de l'analyser ou d'apprécier une telle requête pour les motifs suivants:

● Bell Canada n'a pas fourni des données économiques et financières précises;

● Les résultats financiers de l'année 1973 de Bell ne sont pas connus et ne le seront pas avant que Bell publie des états financiers complets pour l'an-

mission en octobre 1972 au terme de la requête "A".

11) Dans la requête, on note également, que Bell fait de son taux de rendement le facteur déterminant de sa force financière; l'intervenant soumet ce qui suit:

a) le taux de rendement n'est pas le facteur déterminant de la force financière de Bell;

b) le taux de rendement de Bell est grandement influencé par sa politique d'immobilisation qui ne concerne pas exclusivement les services téléphoniques, mais aussi des activités plus générales se rattachant au secteur des télécommunications;

c) la force financière de Bell est influencée par l'intérêt des investisseurs qui dépend non seulement du taux de rendement de Bell, mais aussi et entre autres, de sa politique de dividende; et

d) en outre, l'intérêt des investisseurs n'est pas dirigé uniquement à Bell, mais à l'ensemble de Bell consolidé avec ses filiales telles, en particulier, Northern Electric;

12) L'intervenant, face à la rareté des renseignements techniques et financiers fournis dans la requête "B", produira incessamment une série de questions pertinentes aux allégations de Bell et aux activités qu'elle poursuit, soit directement, soit indirectement par ses filiales et demande qu'il y soit répondu dans les meilleurs délais possibles, avant l'audition.

Subsidiairement à la prise de position fondamentale ci-dessus exposée, l'intervenant attire l'attention de la commission sur certains aspects prédominants de la requête qui intéressent particulièrement le Québec.

L'aspect financier

13) Les motifs invoqués par Bell Canada pour appuyer la demande de hausses de tarifs sont analogues à ceux présentés à la Commission depuis 1964 et traités dans les décisions de 1966, 1970, 1971, 1972 et 1973 et Bell n'a pas établi à la satisfaction de la Commission et du Public qu'elle a réagi de façon efficace à l'évolution de la situation économique et aux orientations que lui destinait la Commission;

14) L'intervenant soumet que Bell a appuyé toutes ses demandes depuis 1966 sur des prévisions à court terme, qui, comme il apparaît bien à l'examen des allégués des requêtes, ne tenaient pas compte de facteurs économiques pourtant connus ou prévisibles et susceptibles à tout coup, d'influer à court et à long terme les activités de la compagnie;

15) Il est à noter que la requérante est en grande partie responsable de la désaffection des investisseurs par

● les déclarations pessimistes des autorités de Bell à l'occasion des demandes répétées devant la Commission et

● une présentation des états financiers de Bell qui contribue à démontrer une image plus sombre que la réalité, telle par exemple le fait que des états financiers ne sont pas présentés sous forme consolidées.

16) L'intervenant soumet que le taux de rendement, sur le capital total moyen, recherché par Bell de 8,6% est exagéré et abusif considérant tout particulièrement qu'un taux de 7,8% était encore jugé par la requérante comme satisfaisant. D'autre part, telle que la Commission le rappelle dans sa décision de 1970, il ne suffit pas d'invoquer une hausse des coûts ou d'inflation pour justifier une hausse de tarifs;

17) La requête "B" est fondée sur des estimations mises de l'avant par Bell pour son rendement en 1974 et il y a tout lieu de croire que Bell a, de nouveau, sous-estimé ses revenus;

18) La requérante n'a pas établi que sa structure financière actuelle doit se comparer aux conditions d'antan, en prétendant que sa seule possibilité de financement soit par le moyen du capital action;

19) L'intervenant soumet qu'il n'a pas été établi par la requérante qu'une hausse de taxes est le meilleur remède

à ses problèmes financiers et aucune preuve n'est faite que cette hausse ne favorisera pas uniquement l'intérêt des actionnaires sans tenir compte des intérêts du public.

20) L'intervenant prend note de l'admission faite par Bell au paragraphe 38 de la requête "B" à l'effet que "le temps est venu de faire face aux problèmes concrets avec lesquels Bell Canada est aux prises"; à cela l'intervenant ajoute que le temps est venu de présenter le cas financier Bell au complet et tel qu'il est présenté aux investisseurs, c'est-à-dire consolidé avec ses filiales, tel Northern Electric.

21) Au surplus, l'analyse des opérations de Northern Electric est du ressort de la Commission et pertinente à toute requête d'augmentation des taxes téléphoniques de Bell pour les raisons suivantes:

a) En rapport avec la juridiction de la Commission sur les compagnies de téléphones, la principale obligation imposée à la commission par les lois applicables est de se satisfaire que les taxes demandées sont justes et raisonnables et de les approuver ou de les reviser en conséquence;

b) Dans l'exercice de cette juridiction, l'analyse des opérations de Northern Electric est une démarche nécessaire, indispensable et pertinente à toute enquête sur le caractère juste et raisonnable de l'augmentation de taxe demandée;

c) Northern Electric est une opération importante de l'activité de Bell dans le domaine du téléphone et il est impossible d'analyser complètement les tarifs imposés par Bell sans connaître à fond les opérations de Northern Electric;

22) En effet, Northern Electric est une compagnie de téléphone au sens des lois applicables;

23) Northern Electric exerce des pouvoirs et fournit des services qui ont été expressément et principalement confiés par le Législateur à Bell Canada au terme de la loi incorporant cette dernière;

24) Le cas Bell tel que présenté à la Commission n'est pas celui qui est présenté aux investisseurs, pourtant Bell invoque la désaffection de ces mêmes investisseurs au soutien de sa requête.

Les aspects sociaux

25) Le Gouvernement du Québec soumet que la taxe et les frais téléphoniques de service local ne doivent pas être tributaires du développement de Bell dans d'autres secteurs et services non-téléphoniques.

26) Les taxes téléphoniques doivent être justes, équitables et raisonnables et tenir compte des incidences socio-économiques.

27) Par sa vocation originale, Bell doit consacrer l'essentiel de son capital accumulé et de ses revenus à l'amélioration, l'efficacité et la qualité du service téléphonique local, de façon à toujours le maintenir à point et à en diminuer le prix au consommateur.

28) A cause de son caractère et de ses répercussions bien au-delà du territoire de la requérante, l'augmentation demandée équivaudrait pour l'ensemble des usagers québécois à une ponction fiscale de l'ordre de \$35 millions et pour le seul gouvernement du Québec, compte tenu des institutions et organismes qui en dépendent, la dépense addi-

tionnelle serait de plus de \$1,5 million;

29) Les tarifs sont appliqués indistinctement par Bell, à l'intérieur d'un même groupe tarifaire, à diverses localités usant d'appareils ou équipement d'un âge et d'une qualité variant considérablement;

30) Compte tenu de ce qui précède et admettant la difficulté d'améliorer simultanément les équipements et appareils d'un même groupe tarifaire, il serait plus juste et moins discriminatoire pour les usagers de vieux appareils et équipements téléphoniques notamment dans les quartiers défavorisés, d'aménager la table des tarifs en conséquence;

31) Pour les groupes défavorisés de personnes qui sont habituellement les usagers desdits appareils et équipements, depuis longtemps amortis, une hausse tarifaire quelconque réduit davantage leur pouvoir d'achat (déjà maigre) et fait peser sur leur budget une coupure dans leurs besoins vitaux;

32) Ainsi, la hausse de tarifs de Bell, en deux (2) ans, dans les vieux quartiers de Québec, à titre d'exemple, passerait pour l'abonnement téléphonique résidentiel de \$5,50 en 1972 à \$6,50 en janvier 1974, pour une ligne individuelle, représentant ainsi une hausse de 18%;

33) Durant la même période, la hausse du coût de la vie, selon l'indice fourni par le Statistique Canada, s'élevait que de 4,7% par année, pour la ville de Québec;

34) Cette situation dans un endroit précis de Québec se retrouve pourtant en de nombreux autres endroits du Québec, où l'amélioration et la modernisation des services et des équipements depuis les trois dernières hausses tarifaires n'est pas notable et parfois même inexistante depuis plus d'une décennie;

35) Bell perçoit ainsi de tels usagers des revenus considérables d'opération, au détriment de sa mission de service public et contrairement à l'esprit de l'article 321 de la Loi des Chemins de Fer (1970 SRC chap R2);

36) En poursuivant ses projets actuels d'expansion, Bell contrevient à la justice sociale poursuivie par l'intervenant, qui exige à tout service public de rendre compte de sa situation financière par secteur d'opération et par localité géographique;

L'aspect progrès et expansion

37) La grande diversification des activités de la requérante au cours des dernières années n'a pas été suivie d'une ventilation correspondante dans la présentation de ses états financiers. Dans la mesure où la requérante s'engage de plus en plus dans des activités paratéléphoniques, il s'ensuit qu'une part croissante de ses revenus et dépenses ne peut être imputée à son activité traditionnelle. Aussi longtemps que la requérante ne modifiera pas la présentation comptable de ses activités, nous estimons que les usagers du service téléphonique risquent indirectement d'assumer certaines dépenses affé-

rentes à des services ou activités paratéléphoniques;

38) L'on peut douter que les investissements de Bell dans la mise en oeuvre de "nouveaux systèmes", "d'innovations", de "l'expansion dans les domaines des communications" seront consacrés dans une proportion juste et raisonnable à la téléphonie locale, à son amélioration et à sa modernisation;

39) Il n'est pas démontré que la majorité des nouveaux investissements de Bell ne vont pas, compte tenu des revenus tirés de chaque catégorie, dans des secteurs étrangers aux intérêts de l'usager moyen du téléphone dont il ne tire un bénéfice que fort négligeable;

40) L'intervenant estime dans l'intérêt public que les revenus extraits d'une catégorie de service public, ne servent pas aux investissements dans des activités purement commerciales et spéculatives;

41) Dans la structure tarifaire et comptable actuelle de Bell, il lui devient ainsi impossible de prétendre que ses taxes téléphoniques sont "justes et raisonnables" comme l'exige l'article 321 de la Loi des Chemins de Fer, faute de pouvoir distinguer clairement cette catégorie d'activité (téléphonique) des autres opérations commerciales et spéculatives de la requérante;

42) Si certains projets d'investissements de Bell étaient éliminés des secteurs étrangers à la téléphonie, pour être laissés à des entreprises oeuvrant dans ces domaines particuliers, les besoins de capitaux seraient moins écrasants pour la requérante et sa liberté de manoeuvrer dans le marché financier serait améliorée;

43) Les tendances actuelles d'expansion "à tous azimuts" de Bell pourraient contribuer à en faire un monopole écrasant pour les usagers dans divers secteurs vitaux de l'économie et, selon l'expérience passée, il deviendra de plus en plus difficile pour les autorités d'y faire prévaloir des normes d'intérêt public;

44) La multiplication et une certaine dispersion de Bell dans divers secteurs, notamment dans des secteurs non directement reliés à la téléphonie, mettent en danger l'existence même d'entreprises spécialisées qui puisent aux mêmes sources de financement lesquelles ne tarderont pas à se tarir, si la requérante continue à les drainer;

45) Il est essentiel que les investissements de Bell dans Northern et autres filiales et ceux de ces dernières dans divers secteurs non téléphoniques ou à l'extérieur du Canada, soient rendus publics et scrutés de façon à ce que l'usager connaisse l'importance réelle accordée au développement téléphonique de Bell sur le plan québécois et canadien;

46) La population du Québec, participant en grande partie aux hausses de taxes de Bell Canada, est en droit de connaître le programme des investissements dans la recherche et l'expansion qu'a entrepris et que poursuit activement la requérante depuis des années;

47) Il nous apparaît que, pour l'usager du téléphone, les bénéfices primaires des nou-

veaux investissements doivent se traduire en une amélioration du service qu'il utilise directement, et en une garantie du maintien de la qualité de ce service; l'intervenant aimerait être rassuré sur ce point, principalement en ce qui concerne le choix judicieux d'investissements;

48) A titre de bénéfices secondaires, la population québécoise est en droit d'attendre de ces investissements une opportunité accrue de participer aux activités industrielles qui en découlent, de même qu'aux travaux de recherches et d'études avancées qui s'y rattachent;

Sous réserve de la prise de position fondamentale exposée plus haut et des allégués de l'intervenant sur certains aspects de la requête, l'intervenant commente spécifiquement certaines des hausses de taxes demandées comme suit:

49) L'intervenant ne s'oppose pas à l'établissement d'une taxe téléphonique pour le recours au service d'assistance annuaire dans la mesure où cette taxe peut contribuer à réduire le taux d'utilisation de ce service et, en conséquence, les dépenses que nécessite son exploitation;

50) De plus, l'intervenant soumet que l'établissement de la taxe téléphonique mentionnée au paragraphe précédent ne doit être autorisé que si Bell démontre que les dépenses d'immobilisation qu'elle nécessite ne viendront pas lui créer des difficultés de financement;

51) L'intervenant ne peut pas souscrire à la demande de hausse sans précédent des taxes de service de base compte tenu des faits suivants:

a) ces taxes ont fait l'objet de hausses répétées depuis 1970;

b) ces taxes touchent un service qui est essentiel à l'abonné et qui affectent chaque abonné quelque soit son taux d'utilisation du service téléphonique;

52) L'intervenant note que la demande de hausse de la taxe pour l'utilisation des taxiphones repose entre autres sur le projet d'amélioration du service de taxiphone par l'introduction du "dial tone first"; si l'intervenant ne s'oppose pas en principe à cette amélioration, il exige, cependant, que Bell démontre que cette amélioration répond à un besoin nettement identifiable et que le taux estimé d'utilisation de ce nouveau service justifie les dépenses d'immobilisation que son introduction nécessite;

53) De plus, l'intervenant soumet que l'introduction de ce nouveau service ne doit être autorisée que si Bell démontre que les dépenses d'immobilisation qu'elle nécessite ne viendront pas lui créer des difficultés de financement;

54) Quant à la hausse proprement dite de la taxe d'utilisation des taxiphones, l'intervenant ne peut y souscrire sur la base des faits allégués dans la requête "B"; l'intervenant soumet que cette demande de hausse qui est de 100% doit être étudiée en fonction des facteurs suivants:

a) la nécessité d'introduire les améliorations proposées par Bell au niveau du "dial tone first" et de la protection

contre le vandalisme;

b) l'impact socio-économique de cette hausse compte tenu, entre autres, que le pourcentage de foyers sans service téléphonique au Québec étant de 5,6% ce qui est relativement élevé, cette hausse risque de frapper et de pénaliser les économiquement faibles;

55) L'intervenant note que Bell demande dans la requête "B" de faire disparaître le groupe tarifaire 3 pour l'intégrer au groupe tarifaire 4; l'intervenant attire l'attention de la Commission au fait que cette proposition, si elle est acceptée, représente une majorité de taxe de près de 20% dans la catégorie service d'affaires et de près de 12% dans la catégorie service de résidence;

56) L'intervenant ne peut pas souscrire à cette demande d'élimination du groupe tarifaire 3 parce que, entre autres, cette hausse ne correspond pas à une amélioration du service téléphonique des abonnés qui seraient touchés par cette hausse;

57) L'intervenant ne peut pas souscrire à la demande d'établissement de la taxe téléphonique pour le service à quatre abonnés telle que proposée; l'intervenant soumet que Bell devrait être contraint à limiter à un maximum de quatre abonnés le nombre d'abonnés sur une même ligne téléphonique et ce, d'ici la fin de 1975;

58) Bell doit, en particulier, améliorer le service téléphonique rural au Québec, lequel service souffre d'un retard dans son amélioration, le nombre d'abonnés doit être réduit sans toutefois imputer à ces abonnés les frais d'amélioration en majorant la taxe téléphonique de façon exagérée telle qu'on le propose dans la requête "B" par l'introduction de la taxe de service à quatre abonnés;

POURQUOI le Gouvernement du Québec sous réserve de tous ses droits tel que susdit, et sujet à production de toute autre preuve, tant orale que documentaire, demande

a) le rejet de la requête, la production des documents et renseignements relatifs aux questions qu'il soumettra;

b) le paiement de tous les frais suscités par la requête selon une formule équitable pour les usagers et susceptible d'éviter de nouvelles requêtes non fondées, répétées à chaque année.

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLEE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BERUBE
DECORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, ARBOUR & ASSOCIÉS
décorateurs-ensembliers
designers d'intérieur
Jacques Viau, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbour, s.d.e.
266 est. rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS

ARCHITECTE
3995 est. Sherbrooke
MONTREAL 406
Tél.: 255-4033

Les architectes
LONGPRE MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

NOM	ADRESSE	CATEGORIE
MONDOUX, Armand	4496 rue Iberville, Montréal	Salle à manger Bar
DOHERTY, Donald J.	15E, Centre Commercial, Roxboro.	Épicerie
ROSMANN, Alexander	5189 boul. Décarie, Montréal.	Épicerie
PETRIELLO, Antonio	9400 rue St-Laurent, Montréal.	Restaurant
MAVROMICHALIS, Georgios	550 ouest, rue Sherbrooke Restaurant	
"Five-Fifty Ltd"		
MOSCHOPoulos, Antonios	15, 45ème avenue, Lachine.	Restaurant
MONGRAIN, Mme	9075 boul. Pie IX, Montréal.	Brasserie
THEOHAROPoulos, Christ	752 ouest, rue Jean-Talon, Salle à manger	
"Kolonaki Restaurant Inc."		
BENOÎT, Florian	1801 Grand Trunk, Montréal.	Brasserie
HOUDE, Gilles	6577 est. rue Beaubien, Montréal.	Épicerie
VANDAL, Michel	6667 rue Casgrain, Montréal.	Épicerie
LE CAVALIER, Naphtalie	4076 e. rue Ste-Catherine, Taverne	
SPANOS, Nikolaos	6707 rue Fielding, Montréal.	Vendeur de cidre
SPRAUER, Erich	9516 ouest rue Gouin, Pierrefonds.	Épicerie
SILVER, Norman	1244 rue Stanley, Montréal.	2 Cabarets
"Esquire Club, Inc."		
DAOUST, Raynald	5550 boul. LaSalle, Verdun.	Club
"Le Club de Tennis Woodland Inc."		
DAFALIAS, Dimitrios	278 rue Elgar, Île des Soeurs, Verdun.	Salle à manger
"G.A.N. Restaurant Ltd"		

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSERMENTÉE dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

SETA-VACANCES

VOYAGES AVIONS NOLISES
Montréal-Paris
à partir de \$210.

VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE
Tél.: 861-3906

VÊTEMENTS FÉMININS

Importations françaises

SOLDE D'ÉTÉ

Robes: \$10, \$15 et plus
Soutiens-gorge: \$5
Maillots de bain: \$12 et \$15
Jupes longues: \$35

Appelez: **Viviane**
844-2738



ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR



Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: 1 CANADA \$3.00

À CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à Journal Le Devoir, Case postale 6033, Montréal 101.

Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste. ☐ Par porteur. ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse ci-bas mentionnée.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom:

Adresse actuelle:

Adresse de vacances:

Période du au inclusivement

suites
de la première
page

COMMONWEALTH

aux journalistes qui se morfondent depuis déjà deux jours dans les installations du "centre des médias", rue Mackenzie; installations somptueuses; certes, mais qui risquent de tourner à vide, puisque l'on semble avoir négligé en haut lieu de trouver de quoi mettre sous la dent des chroniqueurs, à l'occasion de ce que plusieurs appellent déjà le "non-événement" le plus spectaculaire dans l'histoire de la capitale canadienne.

Avant même que les délégations, gavées de sandwiches et de petits fours, aient réintégré l'enceinte de la conférence, un premier chef de gouvernement rentrait précipitamment chez lui: l'honorable Tun Haji Aboul Razak Bin Datuk Hussein, premier ministre de Malaisie, rappelé à Kuala Lumpur par le décès de son vice-premier ministre.

Toujours est-il que dans son discours d'hier matin, M. Trudeau exprima l'espoir que la rencontre d'Ottawa sera aussi "extraordinairement enrichissante" pour ses hôtes que les autres conférences du Commonwealth auxquelles il a lui-même assisté ailleurs. On chercherait en vain discours plus prévisible que celui du premier ministre canadien: il y est question tour à tour de "l'importance des sages délibérations", de "l'utilité des communications ouvertes" du bon voisinage, de la compréhension mutuelle et autres poncifs des relations internationales. Mais, philosophe à ses heures, M. Trudeau a trouvé moyen d'évoquer Blaton, Locke et Oliver Cromwell qui, chacun à leur manière, parlèrent de "Commonwealth".

Après avoir accueilli le Bengla Desh et les Bahamas au sein de l'organisme, le premier ministre rappela brièvement les événements marquants de la vie internationale survenus depuis la conférence de Singapour, il y a trente mois. Rien, là, à signaler sinon que, selon M. Trudeau, "le monde est plus proche de la paix aujourd'hui qu'il ne l'était en janvier 1971" et que "les initiatives diplomatiques préparées avec soin et menées avec sincérité peuvent produire des résultats favorables".

Réflétant enfin la rumeur avancée par certains journalistes canadiens-anglais selon laquelle la grenouille canadienne, s'enflant pour devenir plus grosse que le bull-dog britannique, entendait devenir l'animateur principal du Commonwealth en lui trouvant un nouveau rôle, M. Trudeau nia précisément être "à la recherche d'un nouveau rôle pour le Commonwealth, ni même d'un rôle quelconque". Pour que l'organisme ait un sens, a-t-il encore dit, il suffit qu'il favorise la compréhension des aspirations et des problèmes mutuels de ses membres.

M. Julius Nyerere, président de Tanzanie et chargé, en sa qualité de "doyen" de la conférence, de donner la réplique à M. Trudeau, devait abonder dans le sens de ses propos. "Quand je constate les tentatives héroïques pour analyser le Commonwealth, ou quand j'entends des suggestions voulant qu'on le transforme en corporation multinationale, dont nous serions les administrateurs, je ne puis m'empêcher de songer à l'homme qui entreprend de disséquer le corps humain dans l'espoir de trouver son âme", a dit M. Nyerere. Ce ne sont pas les activités fonctionnelles du Commonwealth ou les rapports économiques entre ses membres qui le rendent utile, ni l'existence ou l'absence d'une action commune de tout l'organisme: "C'est plutôt le fait de parler, et de bâtir sur les fondements de l'histoire dans le but de mieux nous comprendre".

M. Nyerere, enfin, s'est dit d'accord avec M. Trudeau que le monde s'était rapproché de la paix depuis la conférence de Singapour. "Mais je ne crois pas que l'on puisse honnêtement soutenir qu'il s'est rapproché de la justice pour les pauvres et les opprimés, et la paix, en soi, n'est pas suffisante pour les pays qui adhèrent à la déclaration des principes du Commonwealth".

La grève du rail frappe les provinces Maritimes

Pour la première fois depuis le début des grèves tourmentées des employés sédentaires du rail, deux grèves frapperont aujourd'hui deux régions géographiques distinctes: les provinces Maritimes font l'objet depuis ce matin d'un arrêt de travail de 48 heures et l'arrêt de travail déclenché hier au Manitoba et en Saskatchewan ne doit se terminer que demain matin.

Devant la tournure des événements, un des vice-présidents des chemins de fer du Canadien National, M. George Lach, a laissé entendre que la compagnie envisageait d'interrompre complètement ses opérations. Selon M. Lach, la situation est grave, et déjà la compagnie n'opère qu'au tiers de sa capacité.

Seulement 42 des 133 convois quotidiens de marchandises et de passagers, a précisé M. Lach, ont pu rouler selon les horaires. En dépit de tous les efforts de la compagnie pour maintenir ses services, il est évident que ces services, qui de par leur nature dépendent des diverses régions du pays, ne pourront continuer à être donnés dans les conditions imposées par les grévistes.

De son côté, le principal négociateur de l'Association des syndicats d'employés sédentaires du rail, M. Richard Smith, rejette sur le CN la responsabilité de la situation que déplore M. Lach. Elle résulte, dit M. Smith, de la mise à pied des employés de la compagnie dans des régions qui ne sont pas touchées par l'arrêt de travail.

Représentant du "benjamin" de l'organisme, le premier ministre des Bahamas, M. Lynden Pindling, a lui aussi pris la parole hier matin, notamment pour signaler l'utilité pour son pays des conversations sur les techniques comparées de gouvernement, inscrites à l'ordre du jour sur les instances de M. Trudeau.

LE SKYLAB MENACÉ

sera sans doute commandé par Gerald P. Carr, lieutenant-colonel des fusiliers-marins âgé de 40 ans.

Carr commande l'équipage de Skylab, la mission qui devait s'embarquer vers le 15 novembre en vue d'un vol de 56 à 59 jours à bord de la station spatiale — dernière mission du programme Skylab.

Tandis que les premiers secouristes du ciel approcheraient de la station spatiale actuellement privée de la moitié de son équipement de propulsion d'attitude, les trois sinistres retireraient leurs lourds scaphandres de vol. Puis ils pénétreraient à l'intérieur du module-adaptateur auquel est actuellement arrimée la capsule qui les amena de terre, et qui perdait un groupe de petits propulseurs le jour du lancement, et un second aujourd'hui.

Bean et ses deux camarades installeraient alors un dispositif spécial à ressort dont le déclenchement séparerait l'habitacle endommagé de l'un des deux hublots d'amarrage du module adaptateur et l'éloignerait du Skylab. La nouvelle capsule viendrait s'y amarrer. Cette manœuvre, dit la NASA, n'est "pas absolument nécessaire", car, ajoute-t-elle, le véhicule de secours peut, s'il le faut, s'arrimer à un hublot latéral du module. C'est une "procédure secondaire", précise l'agence spatiale.

Mais la NASA préfère utiliser un poste d'arrimage qui a déjà fait ses preuves (l'opération étant toujours assez délicate).

En attendant une décision définitive "nous procédons ici comme si nous allions avoir une mission normale", a poursuivi le directeur du Centre spatial de Houston.

"Les jours de travail et de repos des trois astronautes, a-t-il souligné, seront projetés comme s'il s'agissait d'une mission parfaitement normale".

Alan Bean, le commandant de bord est tout-à-fait d'accord. "Vous avez dit les mots qui convenaient", a-t-il déclaré à Chris Kraft. "Nous avons espéré que vous diriez cela toute la journée, depuis que ce matin nous avons découvert que nous faisons face à un véritable problème", a-t-il ajouté.

Le Dr Kraft s'est dit confiant que "nous avons deux bons systèmes de propulsion pour le contrôle de l'attitude au cas où nous aurions un problème nécessitant le retour à terre immédiatement".

Il a cependant insisté sur le fait qu'au cap Kennedy ont commencé les préparatifs d'adaptation de la capsule Apollo de la prochaine et dernière mission Skylab au sauvetage de Bean, Garrott et Lousma, au cas où pareille mission s'avérerait nécessaire.

LE WATERGATE

mer que quelles que fussent les directives de "politique générale" que le président a pu adresser au secrétaire à la Justice, c'était là une prérogative présidentielle incontestable et qui ne convenait en rien aux lois anti-coalition.

De son côté, le sénateur Edward Kennedy (Dem. — Mass.) a affirmé hier que la commission juridique du Sénat avait été induite en erreur et qu'on lui avait caché des faits, sinon menti, lorsqu'elle s'est penchée sur les modalités du règlement hors cours qui devait mettre un terme à la poursuite sans précédent intentée contre l'ITT.

D'autre part, l'ancien directeur de la CIA, M. Richard Helms, a énergiquement nié hier que cet organisme ait trempé dans l'affaire du Watergate, mais il a reconnu qu'il a éprouvé le sentiment en 1971 que la Maison-Blanche cherchait à "utiliser" l'agence pour des missions qui dépassaient son rôle.

"La CIA n'a absolument rien à voir" avec le Watergate, a affirmé à plusieurs reprises, en haussant la voix et frappant du poing sur la table, M. Helms qui est actuellement ambassadeur des États-Unis à Téhéran et qui était hier le trentième témoin entendu par la commission sénatoriale d'enquête.

L'ancien directeur a cependant révélé que Eugenio Martinez, réfugié cubain, qui figurait parmi les sept hommes arrêtés après l'irruption de juin 1972 au siège du parti démocrate dont plusieurs

Les Grands Ballets survivent mais doivent donner congé à des danseurs et ne peuvent planifier

par Gisèle Tremblay

Les Grands ballets canadiens acceptent l'offre de \$350,000 du gouvernement québécois, qui leur permet de s'engager dans une nouvelle saison, mais ce sauvetage in extremis:

● n'oblige pas moins la compagnie à réduire ses activités dès cette année et notamment à mettre ses danseurs en congé sans solde pour neuf semaines à compter de demain.

● ne règle en rien le problème à long terme de la survie de la compagnie, liée à l'établissement d'une politique culturelle qui lui permettrait de planifier ses activités trois saisons d'avance.

C'est en substance ce qu'a déclaré hier soir le président de la compagnie, M. Jean-Claude Delorme, au cours d'une conférence de presse qui réunissait notamment autour de lui Mme Ludmilla Chiriaef, directrice artistique des Grands ballets, et son adjoint, M. Fernand Nault, ainsi que le directeur général, M. Uriel Luft.

M. Delorme a résumé la situation en une formule lapidaire: "C'est une solution acceptable mais partielle à un problème immédiat".

Malgré l'aide de Québec, en effet, la compagnie prévoit un déficit minimum de \$20,000, qui pourrait atteindre \$95,000 si le comité exécutif de Montréal ne débouque pas la somme de \$75,000 que son Conseil des arts lui a recommandé de verser à la troupe.

À la suite d'un différend avec la Guilde des musiciens, le comité exécutif a

bloqué les subventions aux organismes qui emploient des musiciens, ce qui est le cas des Grands ballets. Refusant de se prononcer sur le fond du litige, M. Delorme invite néanmoins les parties à la conciliation.

Car s'il devait y avoir un tel manque à gagner, a indiqué M. Delorme, la compagnie serait forcée de procéder à de nouvelles coupures en cours de saison. Outre la mise en congé sans solde d'environ cinquante danseurs (plus un personnel auxiliaire de quelque vingt personnes), d'autres mesures régressives affecteront la prochaine saison: le nombre de spectacles a été réduit (de 4 à 3 à Montréal par exemple) et des projets de chorégraphies nouvelles (par exemple, une soirée Pierre Mercure, en hommage au compositeur canadien) ont dû être abandonnés au profit de vieilles productions (par exemple, le ballet "Gisèle") dont on a déjà les costumes et les décors.

M. Delorme a souligné la gravité de ces conséquences qui touchent à la qualité générale des services offerts par la troupe: l'inactivité des danseurs (qui commenceront en octobre les répétitions pour les spectacles de décembre) ne favorise certes pas les meilleures performances et l'impécuniosité pourrait inciter certains d'entre eux à se chercher du travail ailleurs. D'autre part, la création chorégraphique est l'un des buts majeurs de la compagnie.

Pour faire face à des dépenses de \$1,3 million dont près de la moitié se-

ront couvertes par les revenus des guichets et les dons privés, les Grands ballets avaient réclamé \$500,000 au Conseil des arts du Canada, \$200,000 au ministère québécois des Affaires culturelles et \$100,000 au Conseil des arts de la région métropolitaine. Ils ne reçurent des premiers que \$330,000, de sorte qu'ils lancèrent un s.o.s. à Québec pour que \$170,000 leur soient accordés en sus des \$200,000 initialement requis.

C'est cette impasse que Québec a réglée avec une subvention de base de \$200,000 plus un crédit de \$150,000 payables l'an prochain. M. Delorme a rappelé que les subventions de Québec étaient de \$185,000 il y a quelques années, puis diminuèrent et se figèrent à \$110,000 ces dernières années.

Le président des Grands ballets observe que les réponses des trois niveaux de gouvernement aux requêtes de subvention arrivent trop tard. L'année financière commence le premier avril, précise-t-il; or, Ottawa a répondu à la fin d'avril, Québec en août et Montréal pas encore.

Cette situation serait intenable pour n'importe quelle société, ajoute-t-il, et les Grands ballets ne pourront pas renouveler chaque fois "l'exploit" de cette année.

Il faudrait pouvoir compter, suggère-t-il, sur quelques principes: la proportion du budget provincial consacrée à l'aide culturelle, la création d'un organisme chargé de répartir cette somme entre les divers secteurs cultu-

rels, et l'assurance d'une planification qui permette de voir venir trois ans à l'avance, de manière à commander les chorégraphes, organiser les tournées, embaucher les danseurs, etc...

Mme Chiriaef, qui a pris la parole à la fin de la conférence de presse, a remarqué que d'un certain point de vue, la situation actuelle est réjouissante dans la mesure où les problèmes qui menacent la compagnie sont dus au développement extraordinaire de la danse ces dernières années au Québec. La demande s'est accrue de telle sorte que la compagnie a dû multiplier les spectacles, offrir de nouvelles chorégraphies, créer les Compagnons de la danse (14 danseurs) pour attendre le public éloigné des grands centres urbains, accueillir 2,500 élèves à son académie et 250 étudiants à son école supérieure de formation professionnelle.

Car les Grands ballets c'est, en plus de la troupe, les Compagnons, l'académie et l'école supérieure. L'art de la danse est à un tournant au Québec, explique-t-elle: le peuple danse (la Fédération des loisirs-danses, dont Mme Chiriaef est la présidente, y pourvoit), le public, qui n'est plus constitué du seul "establishment", réclame de la danse professionnelle partout en province et les candidats au métier se multiplient enfin. On est à la veille de "ramasser la crème, conclut-elle, on ne peut pas faire marche arrière."

étaient d'anciens agents de la CIA, était encore payé à cette époque comme informateur par cet organisme.

Mais, a-t-il ajouté, "cela ne veut pas dire que l'agence était impliquée". Six jours après l'opération du Watergate, M. Helms avait été convoqué à la Maison-Blanche par les deux anciens conseillers présidentiels, Harry Haldeman et John Ehrlichman, qui s'étaient enquis auprès de lui des risques de voir l'enquête du FBI (Sûreté fédérale) épié par une opération secrète de la CIA au Mexique.

À la suite de cette réunion, la Maison-Blanche avait été soupçonnée par la presse d'avoir cherché à utiliser la CIA pour "étouffer" l'affaire Watergate en bloquant l'enquête du FBI.

D'autre part, M. Helms a indiqué qu'en 1971, la CIA avait été contactée par un fonctionnaire de la Maison-Blanche, Howard Kunt, qui avait demandé, et obtenu, une panoplie d'espion, comportant notamment une perruque, un appareil photo miniature caché dans une blague à tabac, un magnétophone et un appareil modifiant la tonalité de la voix. Hunt, qui devait peu de temps après participer au cambriolage du cabinet de psychiatrie de Daniel Ellsberg, responsable de la fuite des dossiers du Pentagone, et à l'opération du Watergate, n'avait pas précisé quel usage il comptait faire de ce matériel.

M. Helms a assuré hier les sénateurs qu'il ignore encore à quoi ces "gadgets" ont servi. Il a rappelé qu'il avait rapidement donné ordre d'interrompre toute assistance à Hunt, et en avait informé le conseiller politique du président Nixon, M. Ehrlichman. "J'avais l'impression que l'agence était utilisée", a-t-il déclaré à la commission.

Par la suite, Hunt, qui était le conseiller de la Maison-Blanche en matière de sécurité, devait multiplier ses exigences allant jusqu'à demander par exemple qu'une secrétaire soit transférée de Paris à Washington pour des fins qu'il n'a pas expliquées. La CIA n'a pas donné suite à cette requête.

D'autre part, M. David Young, l'adjoint de John Ehrlichman, avait contacté M. Helms pour demander à la CIA d'établir un "profil psychologique" de Daniel Ellsberg. La technique du profil psychologique, devait préciser l'ancien directeur de l'agence, est une pratique développée par le service de renseignement pour préparer des dossiers sur des personnalités américaines ou étrangères.

M. Helms a admis qu'il avait finalement accepté de faire préparer deux profils d'Ellsberg par ses services. Il devait toutefois s'empêcher d'ajouter que les informations recueillies ne provenaient pas, à sa connaissance, de sources illégales.

Finalement, M. Helms a révélé que John Dean, l'ancien conseiller juridique du président Nixon, avait tenté de faire payer par la CIA le salaire et les frais judiciaires des accusés du Watergate. M. Helms a déclaré avoir refusé très fermement d'accéder à cette demande, ne voulant pas que l'agence soit "utilisée".

D'autre part, dans un article de la revue mensuelle Armed Forces Journal, James McCord, l'un des sept cambrioleurs pris sur le fait dans l'édifice Watergate, a déclaré que l'enquête du FBI aurait pu remonter jusqu'à l'ancien secrétaire à la Justice de la Maison-Blanche, M. John Mitchell, dans les jours qui ont suivi le cambriolage.

McCord a précisé qu'il avait chez lui au moment de son arrestation des "notes manuscrites datant de janvier et février 1972 mentionnant non seulement le nom de John Mitchell mais également ceux de Dean et Magruder comme participants à des réunions sur la préparation de l'effraction".

"Chez moi, a ajouté McCord, le FBI aurait pu trouver également des équipements électroniques qui devaient servir pour cette opération, \$18,000 en billets de \$100, non employés pour l'effraction et qui ont ensuite servi à payer les avocats des sept accusés et des copies récentes de listes d'écoutes téléphoniques".

Mais "contrairement à ses habitudes dans un tel cas", note McCord, le FBI n'a pas poussé à fond son enquête immédiatement et n'a pas fouillé son appartement.

Lorsqu'il l'a fait, plus de quatre semaines après l'arrestation de McCord, celui-ci avait déjà été remis en liberté provisoire et avait eu le temps de "brûler tous les documents. L'équipement avait été soit brûlé, soit jeté dans les eaux du Potomac".

McCord, ancien agent du FBI et de la CIA, a été en grande partie à l'ori-

gine des révélations mettant en cause les principaux conseillers du président Nixon dans l'affaire Watergate.

D'autre part, le quotidien Washington Post a révélé hier qu'il avait été question après la campagne électorale, que M. Haldeman divulguât à la presse que le sénateur George McGovern, candidat démocrate à la présidence, serait père d'un enfant illégitime.

D'après certaines rumeurs, il y aurait en effet un enfant né à Fort Wayne, en Indiana, dont le nom du père, d'après le certificat de naissance, serait George McGovern, né à Mitchell, Dakota du Sud. L'ancien candidat démocrate est bien né dans cette ville, mais il nie la parenté de l'enfant en question, et la mère de l'enfant le dément également.

Par ailleurs, grâce à ses interventions à la commission Ervin, le sénateur républicain Howard Baker est soudain devenu l'un des plus sérieux candidats possibles à la présidence des États-Unis en 1976.

Un sondage de l'Institut Louis Harris publié hier par le Chicago Tribune montre que si le sénateur Baker était candidat républicain aux élections présidentielles, il battrait aujourd'hui le sénateur-démocrate Edward Kennedy par 45 contre 44 pour cent avec 11 pour cent d'indécis.

INCENDIE

"Haute de près de 100 pieds, ajoutaient ces brochures, cette structure transparente, avec ses panneaux latéraux et son toit en acrylique de forme pyramidale, son système d'air conditionné, en font un lieu idéal pour la détente et la distraction de tous, jour et nuit: discothèque superbe, salle de télévision en couleurs, solarium, sauna".

320 ÉCOLIERS

Laporte Memorial est peu fréquentée, il n'y a pas de locaux disponibles. Ceci résulte du fait que, sur la population de 245 élèves qu'elle reçoit, on compte 95 cas d'orthopédagogie (enfants retardés, affectés de troubles de la vision, de l'ouïe, etc.), et que ces classes spéciales ont une proportion de 15 élèves pour un maître, dans certains cas de huit élèves pour un maître.

Notons qu'à la commission scolaire

Saint-Boniface: c'est l'égalité...

WINNIPEG (CP) — Un recensement judiciaire des voix exprimées dans la circonscription de Saint-Boniface lors des élections provinciales au Manitoba le 28 juin a donné le même nombre de voix aux deux candidats, le néo-démocrate sortant et ministre des loisirs, M. Laurent "Larry" Desjardins et le libéral Paul Marion, qui avait été déclaré élu avec une très faible majorité le 28 juin.

Le président des élections dans la circonscription a exprimé son vote prépondérant en faveur de M. Desjardins. Le candidat défait a immédiatement annoncé qu'il irait en appel.

En attendant le résultat de cet appel dans Saint-Boniface et de trois autres appels demandés par des candidats défaites, les néo-démocrates détiennent 31 des 57 sièges à l'assemblée législative, les conservateurs 22 et les libéraux quatre.

MM. Desjardins et Marion ont obtenu 4,293 voix chacun dans la circonscription de Saint-Boniface.

La SQ retire six voitures du fleuve

Deux plongeurs de la Sûreté du Québec ont découvert un cimetière de voitures sous-marin dans le Saint-Laurent, à la hauteur du quai de Saint-Sulpice, dans le comté de l'Assomption.

Les agents Richard Gervais et André Vallée ont dénombré jusqu'à aujourd'hui six voitures — aucune n'est démantelée — dont une notoire Fireza 1972, portée volée comme ses sœurs Mustang, MOB Camaro, Buick et Thunderbird.

Les voitures ont été remisées et une enquête est ouverte pour déterminer s'il s'agit là d'un dépotoir de leurs organisés.

de Chomedey-Laval, le pourcentage d'enfants en orthopédagogie est de 21,2% alors qu'à la commission scolaire protestante de Laval, ce pourcentage atteint 10%.

ACTION-BOULEVARD

Suite de la page 3

Boulevard de Pointe Saint-Charles allèguent trois motifs fondamentaux pour justifier cette campagne de contestation qui appuierait la requête en vue d'une injonction interlocutoire:

● la démolition de la caserne des pompiers constitue la première phase de réalisation du projet Georges-Vanier et devient illégale en ce qu'elle est entreprise malgré les promesses de la Ville à l'endroit de la population du secteur.

● la construction d'un pont au-dessus du canal Lachine et d'un boulevard à grande circulation est inopportune et inutile. La réalisation de ce projet implique le déménagement de 140 familles. La suspension des travaux de démolition permettrait d'attendre que la Ville de Montréal dévoile l'ensemble des plans;

— La caserne de pompiers de la rue Hinernia est en excellent état. Lorsque les pompiers aménageront sous peu dans de nouveaux locaux plus modernes, les représentants du comité Action-Boulevard croient qu'il devrait être permis d'aménager l'ancienne caserne en un centre communautaire, accessible à tous les groupements sociaux reconnus du secteur.

LE COMMISSAIRE

Suite de la page 3

délai qui s'est écoulé entre celle-ci et l'envoi d'une lettre par M. Messier à lui-même, M. Tobin a soutenu, hier, qu'il avait tenté d'éclairer le témoin et que le témoignage de M. Messier à ce sujet est "contraire à la vérité".

Notant qu'il n'a aucun intérêt ni aucun parti pris dans la présente cause et "que les faits en question ne sont qu'un incident qui ne peut affecter l'ensemble du litige" mais soulignant qu'il "ne peut écarter les assertions graves formulées par Me Jacques Lessard à la séance du 1er août 1973 en regard de ce que ce dernier disait au mois de juillet 1972, alors qu'il se disait nullement inquiet de l'objectivité du com-

missaire Tobin", celui-ci a décidé de ne plus siéger dans l'appel de l'ex-directeur du service de police de Longueuil.

Après avoir annoncé sa décision de se retirer, le commissaire Tobin a fait part de son intention de remettre tout ce dossier au procureur général du Québec.

Suite à cet incident, l'appel de l'ex-directeur Messier devra probablement être repris à zéro et la CPQ devra décider qui l'entendra.

LIBRE OPINION

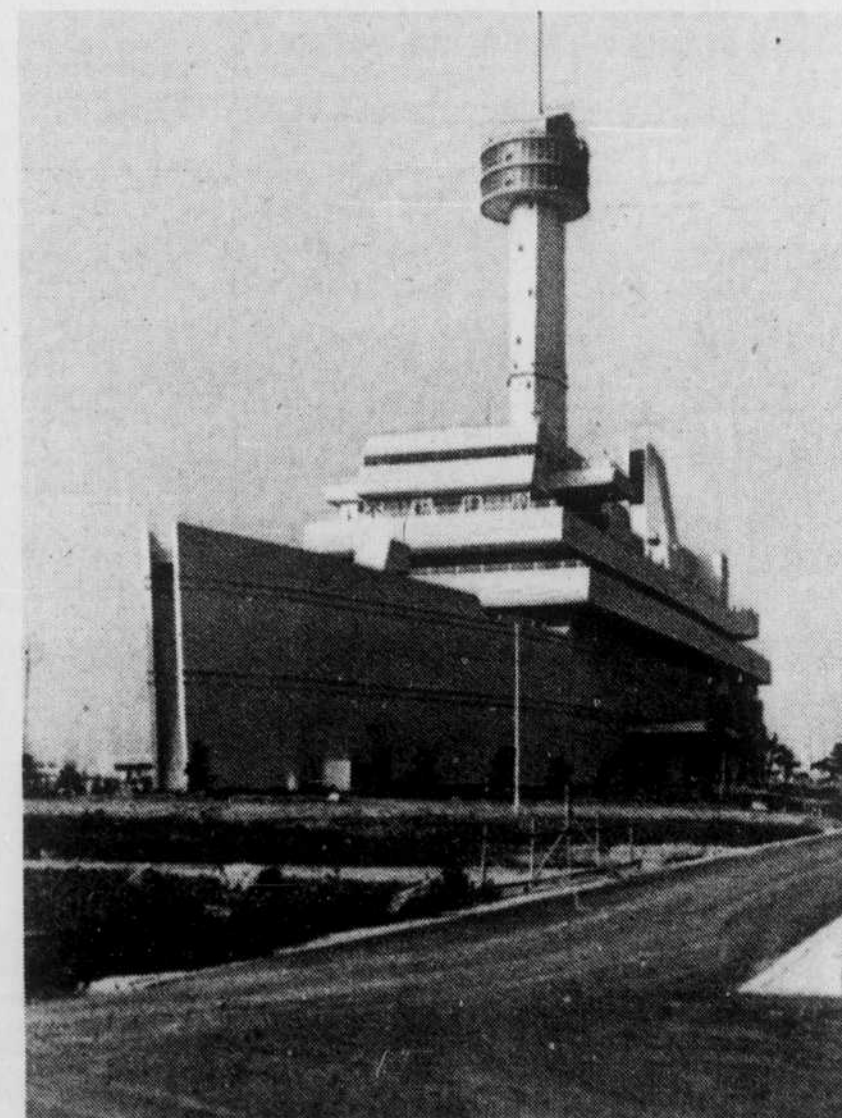
Suite de la page 4

Un ombudsman

A ceux qui voient dans cette loi le triomphe du respect de la vie privée au Canada, nous dirons qu'il reste beaucoup à faire. Les provinces qui ne l'ont pas encore fait, comme le Québec, devront emboîter le pas en adoptant des lois rendant inadmissible la preuve obtenue par l'écoute électronique illégale, dans les matières relevant de leur juridiction.

Les gouvernements, qui se sont mis à l'étude du Rapport fédéral de décembre 1972 sur l'Ordinateur et la vie privée, devront, dans les secteurs de leur compétence, là où le besoin se fait sentir, adopter des lois visant à contrôler l'opération de certains types de systèmes d'information, en matière de dossiers criminels, de dossiers de crédit, ou de dossiers médicaux par exemple.

Enfin, le souhaiterais que le Parlement fédéral adopte bientôt une loi que je considère être le complément indispensable de la "Loi sur la protection de la vie privée: une loi instituant un Ombudsman fédéral ou un Protecteur des libertés publiques. Son apparition dans le paysage canadien rassurerait un certain nombre de citoyens; la vigilance qu'il exercerait devant l'utilisation par la police de l'écoute électronique contribuerait à éclairer et guider le Parlement, en témoignant d'une dimension qu'ignoreraient vraisemblablement les rapports officiels des utilisateurs; la dimension humaine et individuelle du problème. La vie canadienne s'en trouverait alors changée pour le mieux.



Les Japonais ont imaginé de donner la forme d'un navire à un musée de la marine qu'ils ont construit dans la baie de Tokio. Le bâtiment aux formes inhabituelles, dont la construction a été commanditée par l'Association japonaise des navires à moteur, servira à l'enseignement de l'océanographie et de l'écologie marine.

(Téléphoto PA)

Saigon songe à envoyer des troupes au Cambodge

SAIGON (d'après Reuter et l'AFP) — Le gouvernement de la république du Vietnam envisage l'envoi de forces sud-vietnamiennes au Cambodge si jamais Phnom Penh tombe aux mains des communistes. C'est ce qu'a affirmé hier le porte-parole de Saigon, M. Bui Bao Truc, qui a souligné que la sécurité du Sud-Vietnam dépendait de la situation au Cambodge.

M. Truc dont la déclaration a singulièrement accrédité les rumeurs d'une défaite militaire du régime du maréchal Lon Nol, s'est toutefois refusé à entrer dans les détails.

D'autre part, a-t-il précisé, "si la république khmère sollicite une aide militaire, cette requête sera discutée entre les deux pays".

Le porte-parole a précisé que le gouvernement sud-vietnamien avait le devoir de défendre les 200.000 membres de la communauté vietnamienne vivant

au Cambodge.

Interrogé sur le sens et la portée de la déclaration de M. Truc, le porte-parole du département d'Etat américain a déclaré que les Etats-Unis n'avaient encore pris aucune décision concernant l'aide militaire que le Sud-Vietnam pourrait apporter au Cambodge après le 15 août, date à laquelle prendront fin les bombardements américains.

Il a ajouté qu'il n'avait connaissance d'aucun plan pour l'envoi de forces sud-vietnamiennes au Cambodge mais que la chute de Phnom Penh, si elle devait se produire, pourrait poser un nouveau et sérieux problème.

Selon des rumeurs persistantes à Saigon, l'Armée de l'air sud-vietnamienne se substituerait à l'Aviation américaine pour assurer la poursuite des bombardements des forces communistes après le 15 août, date à laquelle l'Armée de l'air américaine cessera d'apporter son appui aux forces du maréchal Lon Nol.

Entre-temps, au Cambodge, des combats se sont déroulés hier à seulement trois milles au sud-est de la capitale, tandis que les forces communistes ont à nouveau rogné les positions gouvernementales sur la route numéro un, le principal axe de communications du Cambodge, a indiqué le haut-commandement.

Les forces communistes ont coupé la route numéro un à quelque 15 milles

Canberra demande à la France de s'expliquer

L'Iran à la CICS: accord de principe ou spéculations?

SAIGON (d'après l'AFP) — En dépit des déclarations faites mercredi à Téhéran et à Washington, les porte-parole sud-vietnamiens des Affaires étrangères ont qualifié hier matin de "spéculations" les informations faisant état du remplacement prochain du Canada par l'Iran au sein de la Commission internationale de contrôle du cessez-le-feu au Sud-Vietnam.

Les informations officielles en provenance de Téhéran et de Washington ont fait état d'un "accord de principe" de l'Iran pour remplacer la délégation canadienne à la CICS, avec la Pologne, l'Indonésie et la Hongrie.

La position saïgonnaise pourrait s'expliquer selon les observateurs par le fait qu'elle ne veut pas se faire accuser d'avoir pris la initiative unilatérale et d'avoir préjugé de l'accord des autres signataires de l'accord de Paris. On exclut pour le moment une réticence quelconque de Saigon à propos de la candidature iranienne ainsi qu'une divergence sur cette question avec les Etats-Unis.

D'autre part, on affirmait, hier à la délégation militaire du GRP à Saigon, ne pas avoir été contacté à ce sujet. Dans les milieux de la CICS, on affirmait également n'avoir aucune confirmation officielle d'un prochain remplacement des Canadiens.

Interrogé, un porte-parole du GRP a déclaré qu'à son avis, ni le Nord-Vietnam ni le GRP ne présenteront d'objection à la candidature de l'Iran. C'est aux deux autres parties — Etats-Unis et Sud-Vietnam — de se mettre d'accord sur ce point, a-t-il ajouté. Au ministère des Affaires étrangères à Saigon, on indique que le gouvernement sud-vietnamien a un ambassadeur accrédité auprès du chah d'Iran.

Entre-temps, à Paris, la séance hebdomadaire de la conférence de la Celle-Saint-Cloud entre les deux parties sud-vietnamiennes pour le règlement des problèmes politiques au Sud-Vietnam, n'a pas fait l'ombre d'un progrès.

Purement négative et polémique, la séance d'hier, la 19e, n'a fait que constater, une fois de plus, l'abîme qui sépare les délégations pour le règlement de problèmes politiques.

Par ailleurs, le président Richard Nixon a confié hier de nouvelles attributions à M. Ellsworth Bunker, ancien ambassadeur à Saigon, et à sa femme, Mme Carol Laise, autrefois ambassadeur au Népal.

M. Bunker, 79 ans, a été nommé ambassadeur itinérant. Le porte-parole de la Maison-Blanche a expliqué que M. Bunker effectuerait un certain nombre de missions diplomatiques pour lesquelles le président Nixon et le secrétaire d'Etat William Rogers auront besoin de ses compétences.

Mme Carol Laise, 56 ans, a été nommée secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires publiques, poste qui n'a pas eu de titulaire depuis le départ de l'ancien astronaute Michael Collins en avril 1971.

Nouveau gouvernement de civils au Rwanda

PARIS (AFP) — Le premier gouvernement du nouveau régime instauré au Rwanda le 5 juillet par le général Habyarimana vient d'être constitué et comprend en majorité des civils, a-t-on appris hier à Paris de source diplomatique rwandaise.

Ce gouvernement a été désigné mercredi à Kigali, capitale du Rwanda, par le général Habyarimana qui cumule désormais avec ses fonctions de président de la république, de président du comité pour la Paix et l'Unité nationale et de chef du gouvernement, le portefeuille de la Défense nationale.

On note également que l'équilibre ethnique est à peu près respecté puisqu'un seul membre du gouvernement — M. André Katabarwa — est Tutsi alors que les autres sont Hutus. La population, qui approche les quatre millions d'habitants, comprend environ quatrevingt-cinq pour cent de Hutus et quinze pour cent de Tutsis.

Bien que l'ancien régime de M. Grégoire Kayibanda ait été renversé par un coup d'Etat militaire, on ne compte que quatre officiers dans la nouvelle équipe ministérielle de douze membres. Il s'agit du lieutenant-colonel Alexis Kanyarengwe (Intérieur et Fonction publique), du major Alois Nsékaliye (Affaires étrangères et coopération), du major Aloys Simba (Information) et du commandant Célestin Rwagafilita (Jeunesse).

Les huit civils sont pour la plupart de jeunes technocrates. Ils n'appartiennent pas à l'ancienne formation au pouvoir sauf M. Thadde Bagaragaza, nommé ministre de l'Education nationale et qui était auparavant président de l'Assemblée nationale dont la dissolution a été prononcée lors du coup d'Etat tandis que les activités politi-

ques étaient suspendues.

D'après une déclaration du comité pour la Paix et l'Unité nationale "l'équilibre régional est maintenu" dans le nouveau gouvernement rwandais. L'ancien président Grégoire Kayibanda avait été renversé parce que, selon les militaires, il était passé sous l'influence d'un groupe d'hommes politiques et de hauts fonctionnaires partisans d'une politique régionaliste favorable aux Hutus du centre et du nord du pays.

Le Pacte andin conteste l'hégémonie américaine

LIMA (d'après l'AFP) — Les ministres des Affaires étrangères du Pérou et de la Bolivie ont demandé mercredi à Lima que le Pacte andin se tourne résolument vers la CEE, les pays socialistes et d'autres nations latino-américaines. Ces propositions sont interprétées comme un autre indice de la volonté de certains pays d'Amérique latine de contester l'omniprésence américaine dans cette région du monde.

Au cours de la première journée de la quatrième réunion des ministres des Affaires étrangères des six pays membres du Pacte andin, le général Miguel Angel de la Flor, chef de la diplomatie péruvienne, a souhaité ainsi que son homologue colombien, un accroissement des relations avec l'Europe et le Japon et l'ouverture d'un dialogue à caractère économique et financier avec la Chine et les pays membres du Comecon.

de la capitale. Depuis près de quatre mois, cet axe est coupé en plusieurs endroits et cette nouvelle offensive réduit encore les tronçons sous contrôle des forces gouvernementales.

Des affrontements se sont également produits, hier matin, autour de Dey Eth, à trois milles de la capitale et à un mille au sud-est de la route numéro un.

Cette dernière action complète l'arc de cercle que forment les positions communistes, du nord de Phnom Penh jusqu'à Mekong, au sud-est, en passant par l'ouest; la voie d'eau, de par sa largeur, forme une défense naturelle contre les approches de la capitale par l'est.

Neguib devient mémorialiste

BEYROUTH (Reuter) — Placé en résidence surveillée par Gamal Abdel Nasser et libéré par Anouar Sadate, le général Mohammed Neguib, premier président de la République égyptienne s'apprete à publier ses mémoires.

Il a accordé à l'hebdomadaire indépendant libanais al-Hawadess une interview qui est probablement la première donnée par l'auteur du coup d'Etat contre le roi Farouk depuis qu'il avait été placé en résidence surveillée par son successeur, il y a 18 ans. Al-Hawadess commencera la publication de ses mémoires la semaine prochaine.

Le général Neguib déclare dans cette interview avoir rencontré Nasser pour la dernière fois le 14 novembre 1954, "une heure avant d'être placé en résidence surveillée".

Il devait être libéré en 1970 sur les ordres du président Sadate. Le général Neguib dit du chef de l'Etat égyptien qu'il l'a bien traité: "Il m'a accordé un passeport diplomatique et a rétabli ma pension et il y a aussi... l'aspect humain".

"Mais l'ordre de me libérer fut bloqué pendant deux mois par le groupe qui complotait contre le président, jusqu'à ce que le président soit informé de ce retard et ordonne ma libération dans l'heure", ajoute le général Neguib en faisant allusion à l'ancien vice-président Ali Sabri, incarcéré en mai 1971 pour complot contre le régime.

Il n'a jamais rencontré le président Sadate depuis que celui-ci a succédé à Nasser.

Maintenant âgé de 71 ans, le général Neguib avait passé deux ans et quatre mois au pouvoir, au lendemain de la révolution de juillet 1952, avant d'être écarté par Nasser. Les Etats-Unis, dit-il, avaient tenté à deux reprises de l'informer qu'un complot se tramait contre lui. Par deux fois, il a refusé d'entrer en contact avec eux.

"Voulez-vous que je demande l'aide d'étrangers contre mon propre peuple?" aurait-il confié à ses familiers.

Le Parlement argentin vote l'expulsion de M. Max Kregs

BUENOS AIRES — (PA, AFP) — Les députés argentins ont demandé à l'unanimité dans la nuit de mercredi à jeudi l'expulsion d'Argentine du chargé d'affaires américain, M. Max Kregs, à la suite des notes de protestations que M. Kregs avait adressées les jours précédents au gouvernement de Buenos Aires relativement à la décision du nouveau gouvernement argentin de nationaliser certaines entreprises étrangères dont les banques, le commerce extérieur et les raffineries de pétrole.

Hier, le gouvernement américain a fait savoir qu'il n'envisageait pas de rappeler son chargé d'affaires à Buenos Aires, malgré le vote pris à l'unanimité par les députés argentins. Mais Washington a dit "regretter les circonstances" qui ont pu faire croire au gouvernement et au Parlement argentins que les Etats-Unis cherchaient à s'ingérer dans les affaires intérieures de leur pays.

Par ailleurs, un conseil d'Etat comprenant les principaux dirigeants des partis politiques argentins ainsi que plusieurs personnalités sera institué pour assister le futur gouvernement de Juan Peron, a annoncé hier M. Vicente Solano Lima, ancien vice-président.

La création de ce conseil a été décidée mercredi soir à l'issue d'une réunion à laquelle ont assisté Juan Peron et les principaux dirigeants des partis du Front justicialiste de libération.

Ce conseil aura essentiellement un rôle d'orientation et d'assistance mais ne prendra aucune décision, celle-ci restant du domaine de l'exécutif.

En proposant la création d'un conseil d'Etat composé des principaux dirigeants des partis politiques, le général Juan Peron a fait un nouveau pas vers la constitution d'un gouvernement d'union nationale.

Le leader justicialiste, qui sauf événement imprévu assumera la présidence de la république en octobre prochain, entend faire jouer au conseil le rôle de haut corps assesseur du pouvoir exé-

cutif durant le prochain mandat présidentiel (1973-1977).

Le nouvel organisme s'inspirerait, selon le général Peron, des modèles européens et plus particulièrement du français. En 1955, après la chute du régime péroniste, un organisme similaire, dont faisaient partie les leaders des partis qui avaient contribué à la destitution de Peron, avait été créé par le gouvernement militaire du général Pedro Aramburu. Mais sa participation à la solution des problèmes d'Etat avait été nulle.

Depuis son exil de Madrid, l'ancien chef d'Etat n'avait cessé d'affirmer qu'un seul parti ne pouvait plus gouverner l'Argentine, et de prêcher l'union nationale sans distinction de partis.

Le général Alejandro Lanusse, qui présidait à l'époque le gouvernement militaire argentin, partageait pleinement cet avis, mais tous ses efforts en vue de la conclusion d'un "grand accord na-

tional" se heurtèrent à l'opposition farouche des péronistes qui voulaient l'accord fué réalisé à partir de leur propre mouvement.

Cette fois, l'entente paraît à portée de main de Peron, malgré certaines défaillances dont celle des mouvements d'extrême-gauche qui rêvent de transformer l'Argentine en une "patrie socialiste".

"Je donnerais immédiatement ma bénédiction à un éventuel coup d'Etat militaire ayant pour but de restaurer une véritable démocratie dans nos pays", a ajouté l'ancien souverain grec.

"Si je pouvais aider personnellement à restaurer la liberté et la démocratie

de son côté, le ministre bolivien des Affaires étrangères, M. Mario Gutierrez, a exprimé le souhait que le groupe andin étudie un système qui permettrait à l'Uruguay et au Paraguay de s'associer à l'organisation latino-américaine de libre échange (ALALC). Il a également réclamé l'instauration pour l'Argentine et le Brésil d'un traitement équitable en matière de dégrèvement des tarifs douaniers pour permettre l'exportation vers ces deux pays non seulement de matières premières mais aussi de produits manufacturés.

Enfin le ministre colombien des Affaires étrangères, M. Alfredo Vasquez, a insisté sur la nécessité d'une restructuration complète de l'ALALC et rappelé à ce sujet une proposition du président colombien pour la création d'un fonds autonome de développement utilisant les réserves monétaires d'Amérique latine, qui s'élèvent à \$10 millions.



Le capitaine Ian Patten dont la détention par le Vietcong avait été qualifiée d'"outrageante" par les autorités canadiennes, exhibe fièrement un fusil mitrailleur chinois, don d'un de ses géoliers, un officier vietcong. (Téléphoto CP)

Chili: "l'impasse" pourrait déboucher sur un compromis

SANTIAGO (d'après l'AFP et AP) — Suite à la lettre que lui a fait parvenir mercredi le président du parti démocrate-chrétien dans laquelle M. Patricio Aylwin qualifie "d'impasse" l'aboutissement du dialogue entamé entre la gauche et la formation centriste chrétienne, le président Salvador Allende a adjuré hier M. Aylwin de poursuivre les pourparlers en vue d'éviter au pays une guerre civile.

Dans sa réponse à la lettre du président du parti démocrate chrétien, le chef de l'Etat, reprenant une à une les propositions qui lui ont été faites par ce parti estime qu'un minimum d'accord est possible. Il se déclare disposé à souscrire à certaines d'entre elles mais réserve sa décision sur d'autres, alors que le parti démocrate-chrétien avait souhaité une acceptation globale.

La nature de la réponse du président

Allende fait penser que le chef de l'Etat n'a pas voulu rendre son dernier mot et a renvoyé la balle aux dirigeants centristes dont on attend maintenant une ultime réponse. Pour les Chiliens, le suspens continue même si un certain optimisme sur le résultat du dialogue regne maintenant.

D'autre part, une nouvelle accusation constitutionnelle sera déposée prochainement par l'opposition conservatrice chilienne contre le ministre de l'Intérieur, M. Carlos Briones, pour "abus de pouvoir", a annoncé hier à Santiago, M. Mario Armello, député du parti national (droite).

Le député reproche notamment au ministre d'avoir laissé la police "malmenée" mardi dernier cinq députés conservateurs qui s'étaient joints à une manifestation des transporteurs en grève depuis une semaine.

Entre-temps, la grève des 50.000 transporteurs routiers menaçait hier de se transformer en grève générale contre le gouvernement Allende. Les employés de l'aqueduc se sont joints mercredi au mouvement de grève et leurs leaders ont annoncé que leur participation au mouvement durerait jusqu'à la démission du sous-secrétaire aux Transports, Jaime Faivovich, qui est chargé de la lutte contre la grève des transporteurs routiers.

D'autre part, Jose Luis Riquelme, le suspect numéro un de l'assassinat du capitaine de vaisseau Arturo Araya qui était aussi l'aide de camp du président Allende, a été inculpé mercredi de "complicité dans un délit envers un membre des forces armées" par le procureur de la Marine.

Jose Luis Riquelme, ouvrier électricien, avait été arrêté samedi dernier. Selon les milieux officiels, il n'a pas fait appel de la décision du procureur de la Marine.

"national" se heurtèrent à l'opposition farouche des péronistes qui voulaient l'accord fué réalisé à partir de leur propre mouvement.

Cette fois, l'entente paraît à portée de main de Peron, malgré certaines défaillances dont celle des mouvements d'extrême-gauche qui rêvent de transformer l'Argentine en une "patrie socialiste".

Constantin prédit un soulèvement

LONDRES (d'après l'AFP) — Dans une entrevue exclusive qu'il accordait au Daily Express de Londres, l'ex-roi Constantin de Grèce a déclaré "qu'un soulèvement des étudiants ou des forces armées pourrait avoir lieu en Grèce et le régime oppressif en sera entièrement responsable".

"Je donnerais immédiatement ma bénédiction à un éventuel coup d'Etat militaire ayant pour but de restaurer une véritable démocratie dans nos pays", a ajouté l'ancien souverain grec.

"Si je pouvais aider personnellement à restaurer la liberté et la démocratie

de son côté, le ministre bolivien des Affaires étrangères, M. Mario Gutierrez, a exprimé le souhait que le groupe andin étudie un système qui permettrait à l'Uruguay et au Paraguay de s'associer à l'organisation latino-américaine de libre échange (ALALC). Il a également réclamé l'instauration pour l'Argentine et le Brésil d'un traitement équitable en matière de dégrèvement des tarifs douaniers pour permettre l'exportation vers ces deux pays non seulement de matières premières mais aussi de produits manufacturés.

Enfin le ministre colombien des Affaires étrangères, M. Alfredo Vasquez, a insisté sur la nécessité d'une restructuration complète de l'ALALC et rappelé à ce sujet une proposition du président colombien pour la création d'un fonds autonome de développement utilisant les réserves monétaires d'Amérique latine, qui s'élèvent à \$10 millions.

Le porte-parole a toutefois ajouté que les autorités allemandes, conformément aux arrangements passés avec leurs trois alliés occidentaux en 1968, avaient

procédé dans divers cas à des surveillances postales à la demande de ces derniers au titre de la sécurité de leurs forces en RFA.

M. Von Wechmar a rappelé que la loi allemande prévoit que l'écoute des conversations par les autorités des forces alliées doit faire l'objet d'une demande aux autorités de Bonn, laquelle est approuvée par une commission ad hoc du Bundestag et exécutée par les services spécialisés allemands.

A la suite de ces précisions, les mi-

Filibuster loyaliste en Ulster

BELFAST (d'après l'AFP) — C'est aujourd'hui que les chefs des factions extrémistes protestants tenteront d'obtenir une injonction des tribunaux pour retarder l'établissement du règlement intérieur du nouveau Parlement d'Irlande du Nord. Cette initiative vouée inévitablement à l'insuccès n'a pas pour autant fait perdre aux autorités britanniques leur optimisme quant à l'avenir de la nouvelle assemblée.

Après avoir orchestré mardi, lors de la réunion inaugurale du Parlement, un chahut monstre tenant beaucoup plus du numéro de cirque que de la délibération politique, le révérend Ian Paisley et M. William Craig, les deux chefs loyalistes, ont décidé mercredi de saisir la Haute Cour d'un point constitutionnel aussi obscur que mineur. Ils entendent obtenir de la cour une injonction annulant la directive de M. William Whitelaw, secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, autorisant le président de l'Assemblée, M. Nat Minford, à désigner les membres de la commission qui sera chargée d'établir le règlement intérieur de l'assemblée. MM. Craig et Paisley affirment que ce n'est pas au président, mais à l'assemblée toute entière de choisir les membres de la commission.

MM. Craig et Paisley savent parfaitement que cette manœuvre dilatoire — qu'elle dans le cadre de leur entreprise de sabotage de l'Assemblée — n'a aucune chance de réussir. Les candidatures aux sièges de commissaires devaient parvenir hier soir à M. Minford, et tous les partis, à l'exception des trois groupes minoritaires loyalistes, ont accepté de désigner des candidats selon la directive de M. Whitelaw.

En fait, deux jours après l'installation de l'assemblée, le sentiment prévaut à Belfast que les éclats tapageurs des extrémistes protestants ne leur seront guère profitables. Ils ont au contraire toutes chances d'aliéner le restant de bonne volonté que certains protestants modérés élus sous l'étiquette unioniste de M. Brian Faulkner pouvaient encore éprouver à l'égard des loyalistes les plus intransigeants.

Aussi, dans l'entourage de M. Whitelaw, envisage-t-on l'avenir de l'Assemblée qui se réunira de nouveau sans doute au mois de septembre, avec un optimisme raisonnable.

Les autorités britanniques ont trois raisons d'être satisfaites. Tout d'abord, l'Assemblée est parvenue à élire son président, formalité élémentaire qui constituait un problème insurmontable quelques heures seulement avant la réunion des députés. Ensuite, les protestants modérés de M. Faulkner et les catholiques du SDLP, parti social-démocratique et travailliste, ont montré qu'ils étaient résolus à jouer le jeu des nouvelles institutions, ce qui laisse espérer qu'ils pourront s'entendre afin de former une majorité au gouvernement.

L'affaire Bouchiki au cabinet norvégien

OSLO (Reuter) — L'affaire Bouchiki et ses conséquences sur les relations entre la Norvège et Israël a fait l'objet d'une réunion extraordinaire du cabinet norvégien hier, a annoncé un porte-parole du premier ministre, M. Lars Korvald.

Il est probable que sera ensuite publié un communiqué du gouvernement ou une déclaration du ministre des Affaires étrangères, M. Dagfinn Vaarvik.

L'enquête ouverte sur le meurtre d'Ahmed Bouchiki, ressortissant marocain de 30 ans, le 21 juillet dernier à Lillehammer, à 200 milles au nord d'Oslo, a jusqu'à présent conduit à l'arrestation de six personnes, parmi lesquelles deux femmes: deux Israéliens et quatre autres personnes accusées d'être des agents pro-israéliens. Ils sont inculpés de complicité dans l'assassinat de M. Bouchiki et passibles d'une peine minimum de six ans de prison. Ils sont également inculpés de s'être livrés en Norvège à des activités de renseignements illégaux.

La police norvégienne a délivré des mandats d'arrêt à l'encontre de 11 autres personnes soupçonnées d'appartenir à une organisation anti-arabe et pro-sioniste, laquelle aurait reçu pour instruction de déjouer une série d'attentats qu'aurait projetés en Norvège l'organisation Septembre Noir.

Le quotidien d'Oslo, Dagbladet, établit jeudi un lien entre l'enquête de la police norvégienne et la présence en Norvège du chancelier Willy Brandt. Le chef du gouvernement ouest-allemand était au moment du meurtre en vacances à Hamar, au sud de Lillehammer.

Selon le quotidien, les autorités ouest-allemandes avaient fait part à la police norvégienne de leur crainte de voir Septembre Noir lancer une attaque contre le chancelier. Si l'on en croit Dag-

lieux informés indiquent que les "documents américains" mis dernièrement en circulation par des agents des services des Etats-Unis pris de scrupules, étaient en réalité des rapports allemands. En outre, ajoute-t-on de même source, il semble qu'un seul numéro de Neckargrund eut été écouté dans le cadre d'une recherche de déserteurs. Les conversations des personnes ayant appelé cet abonné ont donc été enregistrées, ce qui a conduit à citer la Frankfurter Rundschau, sans que ce journal eut fait l'objet d'une surveillance, assure-t-on.

Le cinéma français est en deuil de Melville

PARIS (Reuter et AFP) — Le célèbre cinéaste français Jean-Pierre Melville est mort hier matin à Paris, à l'âge de 55 ans. Il avait subi une crise cardiaque mercredi soir alors qu'il était dans un grand restaurant parisien avec quelques amis. Transporté d'urgence à l'hôpital Cochin, il avait été ramené à son domicile en début de matinée.

Il disparaît au moment où il mettait la dernière main au scénario de son prochain film dont le titre provisoire était "Contre-enquête" et qu'il devait tourner fin septembre à Paris avec Yves Montand, un de ses acteurs favoris.

Jean-Pierre Melville était l'un des figures les plus originales et les plus marquantes du cinéma français. Individualiste, solitaire, il avait réussi la gageure de réaliser des films de grande qualité (dont "Léon Morin, prêtre", "Le Samourai", "Le Cercle rouge", qui étaient de grands succès populaires).

Le monde cinématographique français est très affecté par sa mort. Philippe Labro, journaliste et metteur en scène ("L'Héritier"), qui finit avec Jean-Pierre Melville au moment où celui-ci a été victime de la crise cardiaque qui devait l'emporter, a déclaré: "Il a été tout de suite inconsolable et je crois qu'il n'a pas souffert. Malgré cette passion folle, totale pour son métier, a-t-il ajouté, Jean-Pierre Melville fut également un homme que tout intéressait, un des rares qui pouvait parler merveilleusement d'autre chose que de son propre travail."

Claude Lelouch, metteur en scène ("Un homme et une femme") s'est borné à dire "Pour moi c'était un très, très bon copain. Je ne peux en dire plus. Je suis trop bouleversé."

Yves Montand ("Z") a déclaré: "Je suis bouleversé. Ma femme, Simone Signoret, et moi-même avons beaucoup de chagrin. Il a ajouté: "Même si il n'était pas un homme facile, on ne pouvait avoir que de l'estime pour lui."

Alain Delon ("Le Samourai"), un des comédiens qui fut le plus proche de Jean-Pierre Melville, s'est refusé jusqu'à présent à toute réaction. Le comédien a fait savoir qu'il était tellement "attristé et bouleversé" qu'il se croyait incapable de commenter cette disparition.

Né le 20 octobre 1917 à Paris, Jean-Pierre Melville, de son vrai nom Grumbach, avait choisi son pseudonyme en hommage à Herman Melville, le père de "Moby Dick". Avant de se consacrer au cinéma, il exerça plusieurs métiers, dont celui de représentant de commerce. C'est après la guerre qu'il débuta au cinéma en réalisant un court métrage, "Vingt-quatre heures de la vie d'un clown" (1946). Malgré les faibles moyens financiers dont il disposait à l'époque, il réussit à produire et réaliser l'année suivante "Le Silence de la mer", d'après le célèbre récit de Vercors. Le succès artistique et commercial de ce film lui permit de tourner, trois ans plus tard, avec l'appui de Jean Cocteau, son deuxième long métrage, "Les Enfants terribles".

Puis ce furent "Quand tu lias cette lettre" (1952), et "Léon Morin, prêtre" (1961), d'après le roman de Beatrix Beck, dans lequel l'un de ses grands mérites fut sans doute la façon dont il dirigea Jean-Paul Belmondo. Ce film rem-

porta d'ailleurs un succès tel que dans les semaines suivantes, il reçut 25 propositions de films "chrétiens" qu'il refusa parce qu'il était athée. En 1966, il fit "Le Deuxième souffle" et en 1967 "Le Samourai", sans doute l'une des meilleures interprétations d'Alain Delon qui devait devenir son interprète favori. En 1969, ce fut "L'Armée des ombres", qui retraçait un épisode douloureux de la résistance française à l'occupation allemande. En 1970, il connut son plus grand succès commercial avec "Le Cercle rouge", où il sut donner un emploi nouveau au grand fantaisiste Bourvil, qui mourut peu après. Son dernier film, "Un Flic", réalisé en 1972, déçut.

"Le cinéma, disait Melville est un art global qui réunit la littérature, la peinture et la musique." Grand admirateur du cinéma américain de l'entre-deux-guerres, à la fois producteur, poète et technicien, Melville rêvait en outre de composer lui-même la musique de ses films afin, disait-il, d'être un auteur encore plus complet. Il portait à un haut degré le souci de la perfection, réglant dans les moindres détails toutes les séquences de ses films. Melville avait été acteur pour Bresson, Jean-Luc Godard et Claude Chabrol. Il avait, depuis 1953, sa propre société de studios.

L'"Adria", "Maxim's" de Varsovie, pâle reflet de celui d'avant-guerre

VARSOVIE (AFP) — Le "Maxim's" de Varsovie, où le beau monde de la capitale polonaise venait avant la guerre dépenser des sommes folles, est de nouveau ouvert. Jamais une remise en valeur du patrimoine national n'aura autant défrayé la chronique en Pologne.

Des l'ouverture, les journalistes qui avaient connu l'"Adria" d'avant guerre se sont empressés d'aller voir comment ce lieu célèbre s'était adapté au socialisme après des travaux qui ont duré dix ans.

Un seul point commun avec le passé: les prix. Quant au reste, le journaliste de l'hebdomadaire "Kultura" estime que "si Moszkowicz, le gérant d'avant-guerre, sortait de sa tombe et voyait cela, il y retournerait aussitôt".

La tenue de soirée est de rigueur à l'"Adria", mais un cerbere, à l'entrée, prélève automatiquement un bon de consommation de deux cents zlotys par personne (\$10 environ) qui décourage aussitôt le Polonais moyen.

Cette taxe minimale est d'ailleurs vite dépassée dès qu'on est à l'intérieur où le garçon vous propose la vodka à \$20 la bouteille, le champagne (soviétique) à \$20, français à \$45. Quant au cognac — français également — il atteint la somme exorbitante de \$125 la bouteille, soit juste un peu moins que le salaire mensuel moyen d'un ouvrier polonais.

"Polytyka", qui se penche aussi sur ce phénomène économique et social, avance l'hypothèse — apparemment fantaisiste — que l'ouverture de l'"Adria" serait un piège tendu par la police dans le but de repérer les trafiquants.

tous ceux qui s'enrichissent illégalement et qui ne savent pas où dépenser leur argent. D'ailleurs, la revue voit des "barbouzes" partout, au vestiaire, parmi les garçons et même dans l'orchestre. Selon "Polytyka", "le local ressemble à une maison d'arrêt où les musiciens ne sont pas là pour jouer mais pour regarder et écouter".

L'exemple de l'"Adria", où l'on a voulu recréer l'atmosphère d'avant-guerre, prouve, conclut "Polytyka", que "la restauration du capitalisme dans le socialisme rencontre des difficultés".

Malipiero, qui avait fait revivre Vivaldi et son époque, meurt à Trévise à 91 ans

TREVISE (AFP) — Le compositeur Gianfrancesco Malipiero, qui vient de mourir à Trévise à l'âge de 91 ans, était l'un des grandes personnalités de la musique contemporaine en Italie et dans le monde. Il fut en particulier l'un des principaux novateurs de la musique moderne italienne, tout en faisant revivre les grands noms de musiciens du XVIIIème siècle, de Monteverdi à Vivaldi.

Né à Venise le 18 mars 1882, il commença très jeune des études musicales, les poursuivit au Conservatoire de Vienne — où il échoua à 17 ans à l'examen d'harmonie — puis de nouveau au Conservatoire de Venise.

Après quelques années d'enseignement, il se consacra entièrement à la composition, mais en l'enracinant aux origines mêmes de la musique européenne. Rejetant la tradition wagnérienne et celle du mélodrame italien fin XIXème début XXème siècle, Malipiero transcrit et fait éditer tout l'œuvre de Monteverdi (16 volumes) et commença, le premier, à faire connaître celles de Vivaldi et des musiciens vénitiens de cette époque.

En rupture avec les grands courants du romantisme allemand, son œuvre très vaste intègre à la fois des thèmes populaires, une connaissance savante des harmonies du grégorien, le goût de la précision du XVIIIème siècle, mais aussi l'impressionnisme français de l'école russe.

Ses compositions ont touché à tous les domaines: religieux (Saint François d'Assise, la Cène, l'Enfant Prodigue ou une Messe des morts pour Gabriel-Annunzio), opéra (trilogie d'Orfée, Mystère de Venise, Jules César, ou encore Antoine et Cléopâtre), des symphonies, des concertos pour piano, pour violon, pour violoncelle, de la musique de chambre (quatuor, sonate pour cinq instruments, etc.

Malipiero était aussi un compositeur solitaire qui, en marge depuis un certain temps des courants de recherche de musique contemporaine, poursuivait dans l'isolement de sa maison à Asolo (près de Trévise) où il vivait depuis un demi-siècle, la construction de son propre univers musical.

television

CBFT 2		CFTM 10	
9.40 Ouverture et horaire	e	5.55 Horaire Bienvenue	e
9.45 En mouvement	e	6.00 Bonjour Montréal	e
10.00 Le sous-vert	e	6.05 24-26	e
10.10 Topino	e	6.10 Les "Tannant" de chez nous	e
10.30 Yogi	e	6.15 Ligne ouverte	e
11.00 Le gourmet farfelu	e	6.20 Personnalités	e
11.10 Tang	e	6.25 Pour vous Mesdames	e
11.30 Sport-détente	e	6.30 Ciné-ventrilles	e
12.30 Musique en vacances	e	6.35 Les bous d'cho	e
1.00 Oh! la!	e	6.40 Patatouille	e
1.30 Le téléjournal	e	6.45 Aventures	e
1.35 Réseau-Soleil	e	6.50 Madame est servie	e
2.30 Cinéma	e	7.00 Actualités 24	e
4.00 Cher Verdurette	e	7.05 Danse sur un arc-en-ciel	e
4.30 Le prince Saphir	e	7.30 Les règles du jeu	e
4.50 Les Aventures de Lagardère	e	7.50 Préface	e
5.00 La demoiselle d'Avignon	e	8.00 Téléjournal	e
5.30 Actualités 24	e	8.30 Nouvelles du sport	e
5.55 Danse sur un arc-en-ciel	e	11.00 Cinéma	e
6.00 Le 60	e	12.30 Ciné-nuit	e
6.30 Téléjournal	e	2.00 Téléjournal	e
6.50 Nouvelles du sport	e		
11.00 Cinéma	e		
12.30 Ciné-nuit	e		
2.00 Téléjournal	e		

CBMT 6		CFCF 12	
9.55 Weather, community announcements	e	6.57 Sing-on	e
10.00 Mon ami	e	7.00 University of the Air	e
10.15 Friendly giant	e	7.05 Canada A.M.	e
10.30 Mr. Dressup	e	7.30 Romper Room	e
11.00 Sesame street	e	7.35 Yoga	e
12.00 Elwood Glou's Luncheon date	e	7.40 Trouble with Tracy	e
1.30 The real magies	e	7.45 Eye Bet	e
2.30 The galloping gourmet	e	7.50 The Community	e
2.50 The Lucy Show	e	8.00 Somerville	e
3.00 Thirty from Edmonton	e	8.05 Magic Tom	e
3.30 The Edge of Night	e	8.10 Lassie	e
4.00 Family Court	e	8.15 Summer theatre	e
4.30 Drop-in	e	8.20 Another World	e
4.50 Hi-Diddle Day	e	8.25 What's the good word	e
5.30 That girl	e	8.30 It's up to you	e
6.00 Carnos Concert	e	8.35 The Dick Van Dyke Show	e
6.30 Summer bourgeois	e	8.40 Truth or Consequences	e
7.00 City of promise	e	8.45 The New Best the Clock	e
7.30 Mr. Chips	e	8.50 Pulse	e
8.00 Mash	e	8.55 The Brady Bunch	e
8.30 All in the family	e	9.00 The Sonny and Cher comedy hour	e
8.50 The Tommy Hunter Show	e	9.05 Friday night movie	e
9.00 The TV National News	e	9.10 The F.B.I.	e
9.30 Singalong jubilee	e	9.15 The CTV National News	e
10.00 Monty Python's flying circus	e	9.20 Pulse	e
10.30 The National	e	9.25 Friday night feature movie	e
11.00 Viewpoint	e	9.30 Sign-off	e

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) Relâche pour l'été, mais la gars sera là.

THEATRE CENTRALE: Groupe de la Place Royale. Une soirée de danse contemporaine. Mer. 8 h. 30.

THEATRE DES MARGUERITES: Trois Rivières. "Quadrille" de Sacha Guitry 21h.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: Jouer l'amour et "Maman Last-Call" de J. Barbeau. 21h.

THEATRE SUN VALLEY: St-Adele. "Quand le chat n'est plus là" de P. Vandenberghe. 21h.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRED PELLETIER: Relâche.

THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.

THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

DEMANDEZ
LE PROGRAMME COMPLET
DU FESTIVAL DES FESTIVALS
99¢
CHACUN
DES FILMS
1748 BERNARD
277-4145 **OUTREMONT**

OURS D'ARGENT
FESTIVAL DE BERLIN 1971
V.O. ST. ANG.
"IL DECAMERONE"
DE PIER PAOLO PASOLINI
UN FILM DE
MARIA CALLAS
"UNE GRANDE TRAGÉDIE
POUR UNE SUPERBE TRAGÉDIE"
LE PLACÉ
UN FILM DE
PIER PAOLO PASOLINI
V.O. ST. FR.
Médée
Som. 7 et 9 h. Sam. Dim. 3-5-7-9 h.
Étudiants \$1.50 en tout temps
Les Cinémas des Vieux Montréal
136 est. St. Paul 861-7863

La Salle Bonaventure
présente
"THE FEMININE CONNECTION 73"
Une production Lloyd-Keigo
En vedette GILLIAN GREY
et l'exceptionnel LEONARDO
Danse avec Nick Martin et
son orchestre. Composez
861-3511 pour vos réservations.
La Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

La Poudrière
Théâtre des marionnettes
PIGRASSE, ROI DE LA MAGIE
Français, 14 hras,
anglais, 16 hras,
mardi, jeu, vend, sam.
Étudiants 75¢ Adultes \$1.25
Mini après tous les dimanches
Billets en vente au Starpoint
Mont-Royal, Suite 220
Réservations 338-0831
Le lieu "THEATRE" de St-Jacques
et St-Jacques

ROME AVANT J.C. 2e semaine
D'APRÈS FELLINI
18 ANS
HORAIRE
Sélections
Samedi
9.35 h
Sam. et Dim.
3.00 et 7.30 h
L'été
Samedi
5.10 et 9.45
Dim. 12.45
5.10 et 9.45
FELINI SATYRON
sous-titres français
3180 BELANGER

UNE OEUVRE REMARQUABLE
LE PETIT MONDE DE CHARLOTTE
...maintenant
un film
brillant!
POUR TOUS
Charlotte's Web
Le "BEST SELLER" de E.B. White
dont la vente a dépassé 2,400,000
DEUX GRANDS FILMS
L'ÉVEIL DE L'AMOUR
CHEZ LES JEUNES!
Jack Wild - Mark Lester
vedettes de OLIVER
musique des Bee Gees
À L'AFFICHE!
ALOUETTE
318 STE-CATHERINE D. 861-2807
RIVOLI
ST-DEWIS ET BELANGER 277-4129
GRANADA
4353 STE-CATHERINE E. 255-2428
ALOUETTE À 12.30, 4.05, 7.40 P.M. RIVOLI À 1.20, 5.15, 7.00 P.M.
GRANADA, SUR SEMAINE DES 7.10 P.M. SAM. & DIM. DEPUIS 1.20 P.M.

4e semaine
FRITZ est un sale chat, paillard,
dévoyé, bohème et révolutionnaire,
préoccupé de sexe et de politique...
VERSION FRANÇAISE
FM 12 le chat
SALLE EISENSTEIN
16e SEMAINE
Le film le plus drôle d'Yves Robert et
le meilleur rôle pour Pierre Richard. -TELEPARA
le grand blond avec une chaussure noire
POUR TOUS

ELYSÉE
35 MILTON/842-6053
AIR CLIMATISÉ
SALLE RESNAIS
18 ANS
Adultes
4e semaine
FRITZ est un sale chat, paillard,
dévoyé, bohème et révolutionnaire,
préoccupé de sexe et de politique...
VERSION FRANÇAISE
FM 12 le chat
SALLE EISENSTEIN
16e SEMAINE
Le film le plus drôle d'Yves Robert et
le meilleur rôle pour Pierre Richard. -TELEPARA
le grand blond avec une chaussure noire
POUR TOUS

18 ans adultes
5e SEM.
festival de films érotiques de new york
LAISSEZ-PASSER NON ACCEPTÉ
HORAIRE : MIDI - 2h
4h - 6h - 8h - 10h
TEL 878-1451
VENDOME
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA
1er août au 2 sept.
LE GROUPE DE LA PLACE ROYALE
Théâtre Cantarel
433, rue St-François-Xavier (Vieux-Montréal)
Réservations:
861-3059
(jour)
288-6315
(soir)
une soirée de danse contemporaine
mer.-dim. 20 h.
\$3.50
Étudiants: \$2.00
(métro Place d'Armes)

DES YEUX qui disent l'amour...
14 ANS
TROTITA
DES MOTS qui le dénoncent.
un film de VON JOHANNES SCHAAF en couleurs
2e Sem.
SEM. 7.30, 9.30
DIM. 1.30, 3.30
5.30, 7.30, 9.30
FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE 525-8600

POUR TOUS
avec
JEAN YANNE
BERNARD BLIER
MICHEL SERRAULT
TOUT LE MONDE IL EST BEAU
TOUT LE MONDE IL EST GENTIL
Un film de
JEAN YANNE
Musique de MICHEL MAGNE
FLEUR DE LYS **CINEMA DE PARIS**
858 est. Ste-Catherine 288-3303 900 O. STE-CATHERINE 861-2996

UNE PRODUCTION ALBERTO GRIMALDI
Marlon Brando
Le Dernier Tango à Paris
(Last Tango in Paris)
Admission \$4
CREMAZIE
8610 ST-DENIS 388-4210
Lun au Vend. 7.00 - 9.15
Sam. - Dim. 2.15 - 4.40 - 7.00 - 9.15

Cinéma ODEON
SALLE CLIMATISÉE
LE FILM QUI HONORE
LE FESTIVAL DE CANNES 73
POUR TOUS

Columbia Films présente
Robert Shaw
Sarah Miles
dans
La Méprise
(The Hiding)
Produit par Ben Aron et Réalisé par Alan Bridges
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6000
LUN. - VEN. : 7.30 - 9.30
SAM. DIM. : 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6000
CE SOIR : 8.00 h.
Stanley Kubrick
ORANGE MECHANIQUE
ATWATER 2 PLAZA ALENIS NIHON 931-3313
Ce soir : 7.00 - 9.30

Le père Aquin obtient la non publication des témoignages à l'enquête

RIMOUSKI (PC) — L'enquête préliminaire du père Paul Aquin, ancien aumônier des chauffeurs de taxi de Montréal, s'est ouverte hier à Rimouski, immédiatement après la mise en accusation de négligence criminelle qui a été portée contre lui à la suite d'un accident de la route survenu le 5 mai à Rimouski-est et dans lequel deux personnes avaient perdu la vie.

Le père Aquin, âgé de 51 ans, a opté pour un procès devant juge et jury. Le juge Charles Quimper, de la Cour provinciale, a obtenu à la demande de l'accusé qui a obtenu une ordonnance de non publication des témoignages qui seront soumis à son enquête préliminaire.

L'accusé assumait lui-même sa défense, hier, à l'ouverture de l'enquête, son avo-

cat, Me Marcel Danis, de Montréal, étant retenu à Sept-Îles par les mauvais temps.

Une vingtaine de témoins ont été assignés. Après l'accident, survenu dans la nuit du 5 au 6 mai, et dans lequel la voiture conduite par le père Aquin avait heurté une motocyclette, tuant ses deux occupants, M. Jean-Paul St-Arnaud, 30 ans, et Mme Maurice Dubé, 31 ans.

Après l'enquête du coroner, à la fin de mai, le ministère de la Justice avait été chargé de déterminer laquelle des cinq accusations pourraient être portées contre le père Aquin: négligence criminelle, conduite dangereuse, conduite d'un véhicule avec plus de 8 mg d'alcool dans le sang, conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies ou homicide involontaire.

La mission Cryos 73 recueille des indices précieux pour la pêche

RIMOUSKI (Le DEVOIR) — Une mission d'exploration océanographique réalisée pour le compte de la Direction générale des pêches maritimes du Québec vient de se terminer par l'arrivée à Rimouski du navire océanographique Cryos.

Ce chalutier d'exploration de 145 pieds avait été loué à la France pour la deuxième année consécutive pour effectuer des recherches concernant l'hydrologie, la distribution des poissons de valeur commerciale et le rendement des différents chaluts de pêche. Les membres de la mission ont aussi effectué des recherches très spécialisées sur la migration verticale des crevettes.

Le territoire exploré au cours de cette croisière scientifique d'un mois et demi couvrait le chenal d'Anticosti, le banc Beauge et une partie du détroit de Jacques-Cartier. L'an dernier, la mission s'était portée plus à l'est, à l'intérieur du bras de Belle-Isle. La mission Cryos 73 a confirmé la présence de concentration de morue, de crevette, et de sebastes intéressantes pour la commercialisation.

L'équipe franco-québécoise de la mission, dirigée successivement par MM. Jean-Marie Boulanger, Julien Bergeron et Armand Lachance, de la Direction des pêches maritimes, a pu également déterminer avec précision la température des eaux, températures qui conditionnent la localisation des diverses espèces de poissons.

Nouvelle supérieure chez les Soeurs de Sainte-Croix

Le chapitre général des Soeurs de Sainte-Croix, dont la maison générale est située à Saint-Laurent, vient d'élire comme supérieure générale, la sœur Jeanne Dusseault. Sœur Dusseault était supérieure à Edmonton en Alberta. Bien connue dans les milieux religieux, elle est présidente de la Conférence religieuse canadienne, section de l'Ouest, et membre de la Commission d'étude pour le statut de la femme dans l'Eglise.

cent-Marie Strambi, 10815 Armand Laverne, Montréal-Nord, samedi 4 août à 10 h. Les funérailles auront lieu, la même journée à la Maison des Jésuites de St-Jérôme, à 3 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La dépouille mortelle est exposée à la Paroisse St-Vincent-Marie Strambi.

LA VIGNE Claire, A. Ste-Marguerite du Lac Masson, le 2 août 1973 à l'âge de 86 ans, est décédée. Mme Claire Legault, épouse de Jean Lavigne, marchand de Ste-Marguerite du Lac Masson. Elle laisse dans le deuil ses filles Sœur Jeanne-Claire s.s.c., de Ste-Rose, Lucille épouse de Me Maurice Brunet, Huguette, épouse de Me Claude de la Madeleine de Montréal, Félienne de Ste-Marguerite du Lac Masson, un fils, Dr Roger Lavigne à Lachute. Elle est exposée au Salon McGuire Inc., 383 Morin à Ste-Adèle. Avis de funérailles, plus tard.

VINCENT, Fr. Emile, A. Ste-Dorothée 2 août 1973 à l'âge de 78 ans, est décédé. Frère Emile Vincent, fils de feu Cyrille Vincent et de feu Léa Lamoureux. Les funérailles auront lieu samedi, 4 août. Le convoi funéraire partira de la Chapelle des Frères des Ecoles Chrétiennes 300 rue Bord-de-l'Eau Ste-Dorothée. Le service sera célébré à la Chapelle à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction Urgel Bourgeois Ltée.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

GARIEPY, Père Armand, S.J., à l'Hôpital Charles-Lemoyne de Greenfield Park, le 1er août 1973, à l'âge de 63 ans, est décédé le Père Armand Gariepy, s.j., vicaire de la paroisse St-Vincent-Marie Strambi, Montréal-Nord. Il laisse dans le deuil un frère, Augustin de Lesage, et une sœur, Florence, religieuse S.N.J.M. Une liturgie de la parole sera célébrée à la paroisse St-Vincent-Marie Strambi.

NECROLOGIE



Frère Emile Vincent, 6.c. (Frère Edgar)

Les Frères des Ecoles chrétiennes du district de Montréal, le Foyer De-La-Salle et la Famille Vincent recommandent à vos prières l'âme du Frère Emile Vincent (autrefois, frère Edgar) rappelé à Dieu le 2 août 1973 au Foyer De-La-Salle de Ste-Dorothée, ville de Laval, à l'âge de 78 ans et 4 mois. Fils de feu Cyrille Vincent et de feu Léa Lamoureux, le frère Emile Vincent est né à St-Célestin, cté de Nicolet, le 3 avril 1895. Le frère Edgar a œuvré principalement à Montréal, paroisse Ste-Brigide. Hull et nos maisons de formation. La dépouille mortelle est exposée au Foyer De-La-Salle, 300, ch. Bord-de-l'Eau, Ste-Dorothée, Ville de Laval. Le service funéraire aura lieu au même endroit, samedi, le 4 août à 10 h. 00.

RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6670 BOUL. ST-LAURENT

6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, De CASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél.: 277-2135

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANTIQUITES

BELLES PIECES DE COLLECTION, rares et authentiques du XVIIIe et du XIXe siècle. Armoire Louis XIII en pin, avec teinte verte d'origine, armoire à sceaun en pin, buffet bas Louis XV en noyer noir, buffet 3 corps en pin, table secrétaire en noyer tendre, 3 tiroirs et une entrée en H. lit cariole en cuivre jaune 54", cheval de bois. Tél.: soir 584-2631. 6-8-73

AMEUBLEMENT A VENDRE

MOBILIER chambre, salon, dinette, style espagnol, moitié prix, cause départ. Tél.: 381-6662. 7-8-73

MOBILIER CUISINE, poêle, réfrigérateur. Ensemble de chambre à coucher, bois naturel. Tél.: 381-6662. 7-8-73

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparations fondation — enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: 642-4077. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générale. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDEES

GOUVERNANTE

Références exigées, langage soigné, pour prendre charge maison, enfant 3½ ans, logée, nourrie. Bon salaire, Européenne bienvenue. Tél.: jour 849-5973, soir 679-8498. 10-8-73

HOMMES DEMANDES

MAQUETTISTE

Conception graphique et mise en page pour importante maison d'édition. Salaire à discuter. Téléphonez à: 523-1182, poste 41 4-8-73

UNIVERSITÉ MCGILL

Cherche un **PROGRAMMEUR**

pour un laboratoire de recherche médicale. Le candidat doit être expérimenté dans les mini-ordinateurs, le système opérant en temps réel et être familier avec langage "Assemblage". Envoyez votre curriculum vitae à: David Levin Meakins Christie Laboratory 3775 rue Université Montréal Ou appelez à: 392-8034. 6-8-73

LOGEMENTS DEMANDES

JEUNE HOMME DISTINGUÉ, recherche chambre à coucher ou 1½, près Université de Montréal. Demandez Gilles, tél.: 454-9853. 8-8-73

LOGEMENTS A LOUER

2770 HOCHELAGA, 3 1/2 pièces, refait moderne, métro, non-mobilier, \$75.00, meuble: \$125. Soir 332-0469. 6-8-73

MAISONS A LOUER

AHUNTSIC

Parc, rivière, site unique, chance exceptionnelle, logis rez-de-chaussée complètement meublé, poêle, réfrigérateur, laveuse à vaisselle, laveuse, sècheuse, congélateur, tapis partout, tentures, etc. galerie 40' x 9'. Garage chauffé, couple très particulier seulement. Ecrire Case 86 Le Devoir 6-8-73

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. p.d. b.p.h.1 es lettres. Tél.: 524-3852 de 5h. à 8h. p.m. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves), personnes seules, écrire: Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal Qué. Information 729-0680. 4-8-73

PROPRIÉTÉS A VENDRE

ANJOU, maison neuve, 4 chambres à coucher, près écoles, centres d'achats, chauffage électrique, cause: départ, \$5,000 comptant. Tél.: 351-2625. 6-8-73

CHAMBRES A LOUER

SECTEUR UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, une très jolie chambre à louer pour dame, prix raisonnable et accommodations. Tél.: 737-3306. 7-8-73

SHERBROOKE EST, homme discret, références, en face du Parc Lafontaine, près du métro Sherbrooke, face à l'UQAM. Pavillon Lafontaine, cafétéria. Tél.: 523-4492. 6-8-73

COMMERCES A VENDRE

ST-JOVITE: Coin de rue, poste intéressant pour hôtel, restaurant, bar salon, bâtisse à 2 étages, 40' x 48', bonne condition, rez-de-chauffée loué comme "Steak House" licencié, 2e logement 9 pièces, \$50,000. M.L.S. Nicole Tanguey 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate Courtiers. 4-8-73

DEMANDES D'EMPLOI

INFIRMIERE LICENCIÉE, bilingue expérience médicale, maitrisant dactylographie, dictaphone, recherche emploi bureau médecin, clinique médicale. S.V.P. Ecrire L. Labrecque 1761 Millar, Montréal 381, ou téléphonez 334-6665. 7-8-73

DEMANAGEMENTS

ROUSSELLE TRANSPORT déménagement, local, longue distance, service outre-mer, Emballage, entreposage 725-2421. 6-8-73

EBENISTERIE MENUISERIE

DECAPAGE, finition de meubles de tous genres. Livraison et estimation gratuite. Tél.: 525-1455 ou 288-4340. 21-8-73

ENTRETIEN-REPARATIONS

DECAPAGE, sablage à jet, réparations, finition meubles antiques, achat, vente. Les Apôtres du Québec, 4855 Ste-Catherine est. Tél.: 259-0779. 8-8-73

HOMMES DEMANDES

Kennedy Ship Building Operations B.P. 10052 St-Foy, Québec 10.

HOMMES DE SÉCURITÉ

demandés pour contrats avec 5 ans d'expérience. Écrire le numéro de la carte de sécurité. 7-8-73

SURVEILLANT DEMANDÉ

Une institution d'enseignement privé de Montréal requiert les services d'un surveillant (responsable de chambres) pour le pensionnat. Poste à temps complet pour septembre 1973. Faire parvenir son "curriculum vitae" à Case 88, Le Devoir, Montréal

DESSINATEUR PROJETEUR

Une importante compagnie de robinetterie recherche les services d'un dessinateur senior. Le poste: Sous surveillance du superviseur, dessiner de la robinetterie à partir de la conception jusqu'aux détails. Qualifications: — Diplôme d'un institut de technologie. — Expérience minimum de 3 ans en dessin mécanique. Traitement: Selon expérience et compétence. Bénéfices marginaux avantageux. S'adresser à: G. Brabant 748-7743 poste 58 4-8-78

APPARTEMENTS A LOUER

REGARDER, C'EST BIEN... VOIR, C'EST MIEUX!

Avant de vous décider, vous vous devez de visiter le Rockhill 4858 Côte des Neiges

Loyers raisonnables Visites: de 11h. à 21h. tous les jours en fin de semaine, de 11h. à 18h.

Libre immédiatement **Téléphone 731-6444**

Propriété de Gestion Manulife (Québec) Ltée.
Filiale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

4-8-73

PROPRIÉTÉS A VENDRE

A MONT ST-HILAIRE, vieille maison pierre, ancienne maison bois, maison moderne avec piscine, 200 acres pommiers et boisés, côté sud de la montagne, près du domaine McGill. Tél.: 467-5755. 8-8-73

ENDROIT RESIDENTIEL, près de Westmount, maison détachée, 8 pièces, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, foyer naturel, garage, beau jardin, excellente condition. Prix: \$54,900. Privé. Tél.: 489-9573. 4-8-73

ST-CHARLES SUR LE RICHELIEU Achetez maintenant, aménagé 1er mai 1974. Très beau bungalow Alcan, 7 pièces, 3 chambres, foyer dans salon, 22,000 pieds carrés de terrain plus quai. Un bijou à \$35,000. Beaucoup d'extra. Appelez Rita Bourner 679-8220 ou 651-1749. Immeubles Westgate Courtiers. 4-8-73

BOUCHERVILLE superbe cottage, pierre naturelle, construction impeccable, 12 pièces, salle lavage adjacente, cuisine, 6 chambres, foyer, porte garage électronique, aspirateur central, près centre d'achats et école. M.L.S. Violette L. Lagacé 655-7611 ou 655-4763. Immeubles Westgate Courtiers. 6-8-73

STE-JULIE, Domaine des Hauts-Bois, magnifique cottage niché dans les arbres, construction 1972, 8 pièces, 4 chambres, salle à manger, salle familiale spacieuse avec foyer naturel, terrain 14,000 p.c. situé dans un boisé des plus enchanteurs. A proximité du club de golf La Vallée du Richelieu, Louise Tremblay, 649-5142, Fiducie du Québec, courtier 679-1110. 6-8-73

ST-HILAIRE, "Stone Ridge" splendide cottage 11 pièces, 4 chambres, salle familiale, 2 foyers, magnifique terrain 24,216 pieds carrés, avec ruisseau, secteur très recherché, pour visiter appelez Fabienne Boulanger 467-0285 ou 467-1578. Immeubles Westgate Courtiers. M.L.S. 4-8-73

on peut vaincre le cancer

PROPRIÉTÉS A REVENUS A VENDRE

LONGUEUIL

Maison à revenus. Quatre logements, plus un bachelors, 3 garages. Site merveilleux. Faut voir. M.L.S. Elisabeth Welcher, 672-0321 ou 674-1316.

A.E. LEPAGE & WESTMOUNT REALTIES Inc. 4-8-73

VACANCES

VACANCES A LA CAMPAGNE, ferme modèle (privée) facile d'accès. Cantons de l'Est, animaux, potager, équitation, piscine, bébé, pension pour couples ou célibataires. Maximum 5 personnes. Pour réservation tél.: 819-339-2634. 6-8-73

A PARIS BIENTOT? Occasion sous-louer appartement typiquement parisien pendant absence occupant. Situation idéale (Bois-de-Boulogne), 5 pièces entièrement équipées. Disponible pour toute période d'août, septembre, octobre. Prix avantageux. Communiquez immédiatement à C.P. 21, Station B, Montréal 110. 4-8-73

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

1—Plus, en plus grande quantité — Xénon.
2—Oiseau de l'ordre des échassiers. — Potage d'origine espagnole.
3—Froid répandu dans l'air. — Grande vallée.
4—Lutin familial. — Ch.-l. de c. d'Indre-et-Loire (arr. de Tours).
5—Argent. — Suite d'actions héroïques. — Télévision.
6—Maison de campagne. — Affirmation. — Garnit un voilier, un mat, de ses voiles, poulies, cordages, etc.
7—Dans les jeux de cartes, couleur qui l'emporte sur les autres. — Temple souterrain égyptien.
8—Action de se laver, de se coiffer. — Dit qu'une chose n'était pas vraie.
9—Qui a été consacré. — Travailler.
10—Iridium. — Atome électrisé. — Oiseaux gallinacés.
11—Patrie de Colbert. — Mouvement rapide des paupières.
12—Qui ont une odeur forte et répugnante. — Douze mois.

Verticalement

1—Se dit des écrits, des discours qui tentent à diffamer.
2—Qui a pour but d'abroger.

Solution d'hier

1 CACHIS ESTOIC
2 ALANUANCER
3 IMMODESTIE
4 SAPEUR REGE
5 ON IMAGE AL
6 TIRIS AVANCE
7 TERIS ORAI
8 ERATIQUE AU
9 UIV MONTAIS
10 SATAN OETIN
11 EGER STRETTE
12 STREX A ROUE

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Avis légaux - Avis publics

"Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 23 juillet 1973 à COMPAR FACTORS INC. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CONSTATABLE SAGGO AND ASSOCIATES INC., a été enregistré au bureau de la division d'Enregistrement de Montréal le 25 juillet 1973 sous le numéro 2447897."

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

ANASTASIOS CARACHARILIDIS, épicière, de la ville et du district de Montréal, y domicilié et résidant à 8151 Avenue Stuart, apt. 1, personnellement et en sa qualité de tuteur à son fils mineur ELEPHERIOS, également connu sous le nom de LESTER,

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6e jour de juillet, 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GALT EQUIPMENT LTD., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de L'Apparition, Québec, le 24e jour de juillet 1973, sous le numéro 113174. Ce 31e jour de juillet, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

DAME GILBERTE JEAN TREMBLAY, épouse séparée de biens de Pierre Tremblay, résidant et domiciliée au 99 de la rue du Séjour à Rimouski, en qualité de tutrice à sa sœur Lorraine Jean.

GILLES BELANGER résidant et domicilié au 4446, apt. 6, de la rue Bélanger, Montréal et maintenant de domicile inconnu.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois et avis lui est par les présentes, donné que copie du bref et de la déclaration a été déposée au Greffe à son intention.

RIMOUSKI, ce 25ième jour de juillet, 1973

Céline Caron-Ouellet
P.C.S./ADJ.

COUR SUPÉRIEURE

ROBERTA WINFRED MACTAVISH, ménagère, épouse juridiquement séparée, selon la loi du Nouveau-Brunswick, de JOHN BLAIR HARTLEY, de la Cité de Pointe-Clair, District de Montréal.

JOHN BLAIR HARTLEY, autrofois de la Cité de Toronto, et présentement de lieux inconnus.

AVIS

Par ordre de la cour, l'intimé JOHN BLAIR HARTLEY est par les présentes appelé à comparaître dans un délai de soixante jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au Greffe au bureau de la Division des Divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'il a déposé par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits. Le Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, 24 juillet, Jean-Guy Vaugois, Député-Registraire

MM. Stewart, McKenna Gagné, Kisilenko & Koli, Canada Cement Building, Suite 1010, Phillips Square, Montréal 111, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

DAME DIANE MAISONNEUVE, demeurant et domiciliée au 2736 rue Masson, apt. 4, dans la cité et district de Montréal;

YVON CORREIL, présentement de lieux inconnus;

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, YVON CORREIL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il a déposé par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits. La requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 6 juillet 1973

(S) JACQUES PERRON
Registraire

OUELLET, LOSIER, LORANGER, CHICONE & RAICHE,
11 rue St-Jacques
Montréal 126, P.Q.

CITE DE WESTMOUNT

Des soumissions seront acceptées au Bureau du Greffier, Hôtel de Ville, 4333 ouest Sherbrooke, Westmount, P.Q. jusqu'à midi, mardi, 14 août, 1973 pour l'approvisionnement suivant:

"Essence/Diesel"

Les formules de soumission peuvent être obtenues au Bureau de l'acheteur, 4333 ouest Sherbrooke, Westmount, Québec.

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Peter Patenaude
Greffier-Adjoint.

CITE DE MONTRÉAL-NORD

SOUSSION

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant inscription: "SOUSSIONS - RECONSTRUCTION D'ÉGOUTS - CONTRAT NO 216 et CONSTRUCTION D'ÉGOUTS ET D'UNE CONDUITE D'EAU - CONTRAT NO 217" et adressées au soussigné, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord seront reçues jusqu'à cinq heures p.m. (5:00 p.m.) MARDI, le 14 AOÛT 1973, pour la reconstruction d'égouts et la construction d'égouts et d'une conduite d'eau aux endroits suivants:

CONTRAT NO 216: Reconstruction d'égouts dans les rues L'ARCHEVEQUE et PIGEON, entre le boulevard Léger et la rue Bayonne.

CONTRAT NO 217: Construction d'égouts et d'une conduite d'eau dans le boulevard LÉGER, des services existants à l'est du boulevard Albert-Hudon jusqu'à la limite est de la Cité.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par l'ingénieur en chef de la Cité. Ces formules, de même que les plans et cahiers des charges seront obtenus au bureau de l'ingénieur en chef, M. Jean-Guy Themens, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord, 4242 Place Hôtel de Ville, moyennant un dépôt de cinquante dollars (\$50.00) en argent ou un chèque visé pour chacun de ces contrats. Ce ou ces montants seront remboursés aux soumissionnaires dès qu'ils auront retourné les plans et cahiers des charges en bon état, dans les dix (10) jours qui suivront la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne et payable à la Cité de Montréal-Nord pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Lesdites soumissions seront ouvertes à une assemblée du Conseil, le même jour à huit heures p.m. (8:00 p.m.) à la Salle du Conseil, 11211 rue Hébert, Montréal-Nord.

Le Greffier de la Cité
ALINE OUMET



PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE LACHINE

AVIS public, est par les présentes donné que le règlement NO. 2032, intitulé: "RÈGLEMENT POURVOYANT À LA FERMETURE DE LA RUE PORTANT LE NUMÉRO DE CADASTRE 292-451 AUX PLANS ET LIVRE DE RENVOI OFFICIELS DE LA VILLE DE LACHINE, SISE ENTRE LES 18ème ET 19ème AVENUES, AU NORD DE LA RUE DE LA REMEMBRANCE" a été adopté et passé par le Conseil, le 25ième jour de Juin, Mille neuf cent soixante-treize, et qu'il peut en être pris communication au bureau du Greffier.

DONNE À LACHINE, ce trente et unième jour de Juillet, Mille neuf cent soixante-treize.

(Signé) Paul Remillard
Greffier de la Cité de Lachine

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

VILLE D'ANJOU, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans la Ville d'Anjou, district de Montréal.

LES ENTREPRISES LAFLEUR (1961) L.T.E.E., corps politique légalement constitué, ayant autrofois une place d'affaires à Outremont, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

LA COMMISSION SCOLAIRE JEROME LE ROYER, corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires, à Montréal-Est, district de Montréal.

IL EST ENJOINT À LES ENTREPRISES LAFLEUR (1961) L.T.E.E., à l'intention de la quelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 24 juillet 1973.

François Wilhelmy

Me François Wilhelmy,
2197 est, Sherbrooke,
Montréal 123,
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

"IN FORMA PAUPERIS"

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No: 12-031-896-73

DAME DOREEN LUCAS NEW, épouse commune en biens de Daniel New, domiciliée et résidant au 1749 de la rue Rochon, Apt. 4 en la Ville de St-Laurent, District de Montréal.

Requêteur.

DANIEL NEW, actuellement d'adresse inconnue.

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, DANIEL NEW est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'il a déposé par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits. La Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'il sollicite contre vous.

ST-LAURENT, ce 31ième jour de juillet, 1973

Me DESCOTEAUX, ROSEN & LAVERDURE, avocat

s: 808 boul. Ste-Croix,
ST-LAURENT, 379, Québec

JEAN GUY VAUGOIS, registraire-Adjoint



VILLE DE MONTRÉAL

AVIS AUX CONTRIBUABLES
RÔLE DE PERCEPTION DE LA TAXE DE L'EAU ET DE SERVICES, DE LA TAXE D'AFFAIRES ET D'AUTRES TAXES PERSONNELLES

Avis public est par les présentes donné que le rôle de perception de la taxe de l'eau et de services, de la taxe d'affaires et d'autres taxes personnelles de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier du 1er mai 1973 au 30 avril 1974, est complété et qu'il est maintenant déposé au bureau du Greffier de la Ville, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes dont les noms y sont inscrits sont par les présentes requises de payer au Directeur des Finances, à son bureau, au plus tard le 1er septembre 1973, sans autre avis, le montant des taxes porté à leur compte audit rôle.

LE DIRECTEUR DES FINANCES
Roger Bélanger

LE GREFFIER DE LA VILLE
Marc Boyer

Hôtel de Ville,
Montréal, le 1er août 1973.



VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES FONCIÈRES

Avis public est par les présentes donné que le rôle de contribution foncière de la Ville pour les fins de la taxe de la Communauté Urbaine de Montréal, pour l'exercice 1973-74, a été déposé au bureau du Greffier de la Ville, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes dont les noms y sont inscrits sont par les présentes requises de payer au Directeur des Finances, à son bureau, au plus tard le 1er octobre 1973, sans autre avis, le montant des taxes porté à leur compte audit rôle.

LE DIRECTEUR DES FINANCES
Roger Bélanger

LE GREFFIER DE LA VILLE
Marc Boyer

Hôtel de Ville,
Montréal, le 1er août 1973.

Une station de santé à l'Estrel

Même le chef collabore à la diète

par André Tardif

A-t-on idée de profiter de ses vacances pour suivre une cure de maigrissement? L'idée n'est pas aussi farfelue qu'on le croit. Elle est même mise en pratique par un groupe de plus en plus nombreux de villégiaturés, qui profitent d'un séjour à l'Estrel, l'un des plus beaux hôtels des Laurentides, pour y perdre quelques livres d'embonpoint tout en s'amusant sainement dans un décor enchanteur.

Il appartenait au président Fridolin Simard, un homme d'affaires avant-gardiste, de transformer, partiellement du moins, sa superbe hôtellerie en une station de santé. C'est un projet qui date d'un mois à peine mais qui fait déjà bouillir de la diète.

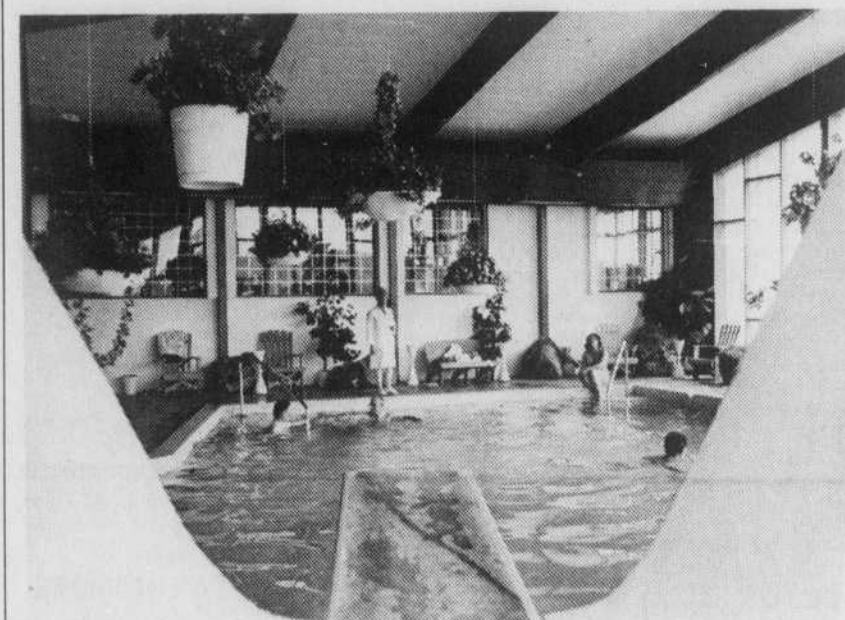
Aux nombreuses activités sportives et récréatives dont jout l'Estrel viendront s'ajouter, graduellement, une salle d'exercices dotée des derniers appareils, des bains de vapeur pour compléter les saunas et la piscine intérieure déjà installée, et d'autres équipements que M. Simard pourrait découvrir au cours de ses pérégrinations de par le monde.

L'Estrel deviendra ainsi le premier hôtel de l'est canadien, sinon de tout le pays, à offrir la gamme complète des facilités inhérentes à une station thermique de santé comme on l'entend en Amérique du Nord.

Un chef qui collabore

La direction du programme a été confiée à Mme Gerti Flagg, une Montréalaise d'origine viennoise se spécialisant dans la thérapie diététique et qui dispense déjà des cours au centre YMCA de la rue Drummond.

Energique et omniprésente, Mme Flagg, dont le programme "Stop Weight" compte de nombreux adeptes, surtout alphabètes, non seulement dans la métropole mais également à Toronto et aux États-Unis, a d'abord dû instituer un régime alimentaire qui limite les villégiaturés inscrits au cours à moins de 1,000 calories par jour.



Le bain à la piscine de l'hôtel est l'un des divertissements favoris des villégiaturés à la diète

les échecs

par Léo Williams

Patience à l'échiquier

Dans les pays d'Europe, les échecs ont été considérés depuis longtemps dans les écoles comme un jeu éducatif. Ceci n'est pas difficile à comprendre, car des études entreprises durant les années trente ont démontré que les sommets du monde échiquéen possédaient quelques caractéristiques peu communes. Par exemple, ils avaient une capacité élevée d'organisation de pensée, (soit sur l'échiquier, soit dans la vie extérieure), une très rapide saisie des faits saillants dans n'importe laquelle situation (une extension d'une perception spatiale très développée) et une très grande adaptabilité face aux situations inconnues ou incertaines. Evidemment, pour que leurs évaluations de positions soient valables, le sens logique et surtout l'objectivité étaient critiques. Ces raisons démontrent d'une façon très claire pourquoi les pays communistes, avec leurs prétentions vers une société ordonnée, ont envisagé d'exploiter la valeur éducative du jeu. D'ailleurs dans l'Ouest, avec l'augmentation des heures de loisir, les échecs commencent à recevoir un appui semblable du gouvernement, vu la nature du jeu qui sublime les instincts agressifs pouvant autrement s'exprimer dans d'autres domaines.

On voit, dans les tournois sérieux, la meilleure application de ces qualités lors des parties lentes où les idées stratégiques sont difficiles à trouver. A ce moment-là, le plus fort joueur est souvent obligé d'attendre le moment précis quand se termine la phase de manoeuvres subtiles et s'accaparer l'occasion de fondre sur une faute de l'adversaire. Ce genre de patience féline, typique au jeu d'échecs, est souvent appelée la capacité de "s'asseoir" sur l'adversaire jusqu'à ce qu'il s'embrouille dans ses propres pièces. Un modèle d'une telle oppression se la rencontre Williams-Anastasiadis, de l'Internationale La Presse, où

b6 Dxb6 17. Fxc4 Txc4. 18. De2, avec un petit avantage aux blancs.

La perte d'un coup permet aux blancs l'idée 15.Ta4! fortifiant la case c4 et le pion e4, et préparant Tc4 comme réponse à .Cc5. La position des noirs après 15.Dc6 est pourtant très solide, et les blancs doivent trouver le plan exact pour maintenir la pression, ce qui est effectué par la manoeuvre problématique Tf2-d2. Le raisonnement est le suivant: les blancs veulent placer leur dame à e2, mais il leur faut faire attention à l'avance libératrice d6-d5, donc la sur-protection de la colonne-d. Les noirs ne peuvent pas se décider sur leur manière de défense, p.e.x les coups 16.Ta8 et 18.Tac8. Ils voulaient sans doute avancer 17.b5, mais aperçoivent que 18.axb6 Cxb6 19.Fxb6 Dxb6 20.Rh1 rassemble à la position dans la note au 10e coup, sauf encore plus avantageuse aux blancs, et perdent encore du temps.

Après 19.Cc5 20.Tc4 De8, les blancs trouvent le dessin décisif par Cc4-a2-b4-d5, qui sème encore de confusion dans les tours adverses. Enfin, les blancs ont au 26e coup une position idéale avec leur cavalier à d5, et commencent une attaque sur le roi par 26.Dg4! Les possibilités dans l'offensive sont très instructives. Si par exemple, les noirs tentent 26.Rh3 (contre Fh6), alors 27.f6! Fxf6 (gx6? 28.Fh6 Ff8 29.Cxf6) 28.Cxf6 gx6 29.b4 Ca4 30.Txc6 Txc6 31.Fh6 Dg8 32.Dd7! et tous les pions tombent. Le coup du texte est meilleur, mais l'attaque continue par 27.Fh6! contre lequel 27.Ff8 est insuffisant à cause de 28.Fxg7! Fxg7 29.f6! Cxf6 30.Cxf6 gagnant la dame, ou 29.Df8 30.Txc6 suivi de Cc7 et Dxd7. Les noirs pensent à tout protéger par 27.g6, mais sont surpris 28.f6!, ce qui obligeait la réponse 28.Fd8 29.Txc6 bxc6 30.Ce3 Fxf6 31.Txd6 Tc7, quand la position des noirs est inférieure, mais pas



Position après le 28e coup des blancs: 28.f6!

encore perdue. Le choix du new yorkais permet un dénouement spectaculaire: 28.. Fxf6 tombent dans le sacrifice du texte, et 28..Cxf6 est également perdant après 29.Cxe7ch Dxe7 30.Dxc8ch! Txc8 31.Txc8ch Cc8 32.Txd6! Après 31..Txc4 dans la partie, les noirs semblent avoir assez pour les deux pièces avec leur tour et pion, mais 32..Cb6! reprenant une tour à la toute fin de la combinaison est mortel. Face à jouer avec une pièce de moins les noirs abandonnent.

Dans le diagramme, 28..Txc4?? perd contre 29.Cxe7ch Rh8 30.Fg7mat.

L. Williams (Montréal)
D. Anastasiadis (New York)
Défense Sicilienne.

1.	e4	c5
2.	Cf3	d6
3.	d4	cx4d4
4.	Cxd4	Cf6
5.	Cc3	a6
6.	Fe2	e5
7.	Cb3	Fe6
8.	f4!	Dc7
9.	a4	Cbd7
10.	0-0	Te7
11.	Fe3	Fe7
12.	Fe3	Fe7
13.	a5	0-0
14.	Fxc4	Dxc4
15.	Ta4!	Dc6
16.	Tf2!	Ta8?
17.	Td2	Tf8
18.	De2	Tac8
19.	h3	Cc5
20.	Tc4	De8
21.	Cc1!	Td8
22.	Ca2!	Td8
23.	Cb4	Tc7
24.	Cbd5	Cxd5
25.	Cxd5	Tc6
26.	Dg4!	Cd7
27.	Fh6!	g6
28.	f6!	Fxf6?
29.	Dxd7!	Dxd7
30.	Cxf6ch	Rh8
31.	Cd7	Txc4
32.	Cb6!	

Les noirs abandonnent.

Carrières et Professions

PROFESSEURS BILINGUES EN ÉDUCATION PRÉ-SCOLAIRE

A partir de septembre 1973, le Collège St-Laurent de Cornwall offrira un programme en Éducation pré-scolaire avec des cours en anglais et en français. Le Collège requiert les services de:

- une personne ayant de l'expérience en Éducation pré-scolaire, afin de contribuer à la préparation de ce nouveau programme, d'offrir des cours en français et en anglais, d'évaluer les étudiants(es) et de choisir des endroits convenables pour les stages pratiques.
- une personne bilingue pour prendre charge de la prématernelle qui sert au fonctionnement du programme ci-haut mentionné.

Salaire: Établi selon les qualifications et l'expérience.

Veuillez adresser vos demandes d'emploi au :

Directeur des arts appliqués,
Collège St-Laurent,
Windmill Point,
Cornwall, Ontario.



L'INSTITUT PROFESSIONNEL
DU SERVICE PUBLIC DU
CANADA

recherche un

CONSEILLER JURIDIQUE (bilingue)

Fonctions :

Représenter l'Institut devant des Conseils de relations de travail, et plus particulièrement devant la Commission des relations de travail dans la Fonction publique; représenter l'Institut et ses membres dans les cas d'arbitrage de griefs et autres situations similaires; agir à titre de conseiller en cas d'interprétation de conventions collectives; scruter les lois et les bills qui se rapportent au domaine du travail en vue de préparer des mémoires; autres fonctions connexes.

Titres et qualités :

Bonne connaissance des deux langues officielles et une certaine expérience dans le domaine de la législation syndicale. On accordera la préférence aux candidats qui peuvent pratiquer le droit dans l'une des provinces canadiennes.

Conditions d'emploi :

Comparables à celles qui existent au sein de la Fonction publique du Canada. Le traitement sera proportionnel à l'expérience et aux qualifications du candidat.

On devra adresser sa demande d'emploi, accompagnée de son curriculum vitae, à :

L'administrateur,
Institut Professionnel du
Service Public du Canada,
786 avenue Bronson,
Ottawa, Ont.
K1S 4G4

Centre Hospitalier Honoré-Mercier Inc. clinique externe de pédo-psychiatrie

• ORTHOPÉDAGOGUE

Exigences :

- diplôme universitaire en orthopédagogie
- expérience en pédo-psychiatrie

• PSYCHOLOGUE CLINICIEN

Exigences :

- diplôme universitaire en psychologie clinique
- membre de la C.P.P.Q.
- expérience en pédo-psychiatrie

• TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL

Exigences :

- diplôme universitaire en service social, option individu-famille
- membre de C.T.S.P.P.Q.
- expérience en pédo-psychiatrie

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 24 août 1973 au :

Service du personnel,
Centre Hospitalier
Honoré-Mercier Inc.,
2750, Laframboise,
St-Hyacinthe, P.Q.

Concours de recrutement Hôpital Général LaSalle

LaSalle, Qué.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Centre hospitalier de soins spécialisés, 135 lits en opération, 200 lits approuvés par arrêté ministériel.

Le candidat accepté:

sera responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services, le tout en conformité avec les politiques émises par le Conseil d'administration et le ministère des Affaires sociales.

Qualifications requises:

Etre détenteur d'un diplôme universitaire en sciences administratives, maîtrise en administration hospitalière ou autre domaine connexe.

Traitement:

Selon les qualifications et l'échelle des salaires du ministère des Affaires sociales.

Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae et diplômes pertinents, avant le 6 septembre 1973, à l'adresse suivante:

Président du Conseil d'administration
Hôpital Général LaSalle
8585, Terrasse Champlain
LaSalle, Qué.

L'HÔPITAL DOUGLAS

recherche

ASSISTANTE À LA DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS EN ÉDUCATION

De préférence, détenir un baccalauréat, expérience en psychiatrie, en soins infirmiers et/ou en éducation.

S'adresser à :

La Directrice des Soins infirmiers,
Hôpital Douglas,
6875, boul. LaSalle,
Verdun 204, Qué.
Tél: 766-8511, poste 213 ou 345.

COORDONATEUR DES VENTES

Une compagnie dynamique de la Rive sud, engagée dans l'importation et l'exportation du bois franc, est à la recherche d'un jeune homme dynamique pour coordonner et assumer la responsabilité de son département des ventes.

Doit parler couramment le français et l'anglais. Être âgé de 20 à 30 ans.

Salaire à discuter. Bénéfices marginaux et excellentes chances d'avancement.

522-4144

LA COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR

a besoin de

personnes légalement qualifiées pour les postes suivants:

- 4 professeurs de commerce - Secondaire II, III, IV, V.
- 2 professeurs de mécanique automobile
- 1 professeur d'hydrothermie
- 1 professeur de physique
- 3 professeurs de chimie
- 1 professeur d'éducation physique
- 1 professeur d'histoire
- 2 professeurs de sciences familiales
- 1 professeur de couture
- 1 professeur de soins esthétiques
- 1 professeur de religion
- 1 professeur de soudure et forge
- 1 professeur de menuiserie
- 1 animateur des activités socio-culturelles et sportives
- 1 orthophoniste

Faire parvenir curriculum vitae au:

Service du personnel,
Commission Scolaire Le Gardeur,
80, Jean-Baptiste Meilleur,
Repentigny.

Voir autres Carrières et Professions en page 13

REPRÉSENTANT DES VENTES

possédant connaissances techniques, bilingue, demandé par manufacturier de tuyaux en plastique à Montréal, pour la vente aux municipalités et aux contracteurs généraux dans le Québec.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avec salaire demandé à :

CASE 2068, LE DEVOIR

CEGEP RÉGIONAL CÔTE-NORD

Offre d'emploi

recherche les services d'un

PROFESSEUR À PLEIN TEMPS

pour les techniques d'éducation spécialisée

COURS :

1ère session :

- 351—406—71 : personnalité de l'éducateur
- 351—503—71 : méthodes et rapports d'observation II
- 351—605—71 : techniques d'éducation spécialisée II

2ième session :

Supervision des stages.

Qualifications requises :

- diplôme universitaire en psycho-éducation ou dans une discipline connexe
- expérience en institution si possible

Lieu de travail :

Campus Manicouagan, Hauteville

Conditions de travail :

Selon le décret tenant lieu de convention collective

Date limite du concours

le 10 août 1973.

Toute candidature doit être soumise par écrit ou par téléphone au :

Directeur du Campus,
Cégep Régional Côte-Nord,
537, boul. Blanche,
Hauteville
Tél. : 418-589-5707



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

École de Relations industrielles

ÉCONOMISTE DU TRAVAIL

FONCTION À REMPLIR :

Assistant de recherche : projet en main-d'œuvre. Début le 17 septembre 1973.

QUALIFICATIONS :

B.Sc. ou, de préférence, M. Sc. en économie ou en relations industrielles, et un an d'expérience en recherche. Bonnes connaissances des méthodes quantitatives.

SALAIRE :

Selon les qualifications et les normes de l'Université.

Faire parvenir le curriculum vitae au Directeur,

École de relations industrielles,
Université de Montréal,
C.P. 6128, Montréal 101.



RESPONSABLES DE RECHERCHE (2)

SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:

Au sein d'une équipe de recherche, les responsables sont chargés plus spécialement, dans le domaine de la formation universitaire des adultes, des questions liées à l'évaluation et à la programmation (analyse des besoins, participation à l'élaboration des objectifs et aux choix des moyens de formation). Ils sont capables de traduire ces questions en problématiques de recherche, de construire les instruments appropriés et de les appliquer.

Qualifications:

Détener un grade universitaire de premier cycle en sciences humaines; posséder une expérience pertinente en éducation des adultes.

Programme complet d'avantages sociaux.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet avant le 15 août au:

SERVICE DU PERSONNEL,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,
Case postale 6128,
Montréal 101, Québec..



RESPONSABLES DE PROGRAMMES (3)

SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:

Sous directives générales, assume la responsabilité de l'éducation, de mise en œuvre, de gestion et d'évaluation de programmes de formation dans l'une des trois sphères d'activités suivantes :

- Animation de la vie étudiante
- Audio-Visuel
- Enseignement des mathématiques et des sciences à l'élémentaire et au secondaire.

Organise des activités hors-campus dans ces différents secteurs; collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre de cours ou d'activités reliés à d'autres programmes.

Qualifications:

Détener un grade universitaire de premier cycle en sciences humaines, en mathématiques ou en sciences; posséder une formation et une expérience pertinente à l'un des secteurs d'activités en plus de posséder une expérience administrative et pédagogique en éducation des adultes.

Programme complet d'avantages sociaux.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet avant le 15 août au :

SERVICE DU PERSONNEL,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,
Case postale 6128,
Montréal 101, Québec.



La Société de Développement de la Baie James

Responsable de l'équipement

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur de l'Approvisionnement, le candidat devra assurer le contrôle de l'équipement appartenant à la SDBJ et entre autres:

- tenir à jour un dossier d'attribution et d'utilisation de l'équipement;
- obtenir les couvertures d'assurances requises;
- délivrer les permis et les licences relatifs à l'équipement;
- gérer l'utilisation et la distribution du mobilier;
- remplir les autres tâches connexes.

Exigences:

Le candidat possède une bonne formation en administration des affaires complétée par au moins six années d'expérience dont trois dans le domaine de l'équipement.

Lieu de travail:

Le poste est à Montréal mais nécessitera de fréquents déplacements.

Traitement:

Selon la compétence

Les candidats à ces trois postes sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au directeur du Personnel:

Société de développement de la Baie James
800 est. boul. de Maisonneuve
Montréal 132, Qué.



Université Laval

Le Département de Science politique

recherche un

PROFESSEUR

Poste :

professeur à temps plein dès janvier 1974 (si possible)

Fonction :

enseignement sur :
les idées politiques
les théories politiques modernes
le marxisme
les gouvernements comparés.

Qualification :

préférence est accordée aux candidats qui sont titulaires d'un doctorat en Science politique.

Veuillez faire parvenir toute demande, accompagnée d'un curriculum vitae et de deux lettres de recommandation, avant le 1er septembre 1973, à l'adresse suivante :

Département de Science politique
Université Laval
Québec, P.Q.
G1K 7P4

Cité universitaire, Québec



La Société de Développement de la Baie James

Rédacteur d'appels d'offres

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur de l'Approvisionnement:

- être responsable de la préparation des cahiers formels d'appels d'offres;
- préparer l'avis de soumission;
- préparer les informations aux soumissionnaires;
- préparer les clauses générales et particulières;
- préparer les addenda s'il y a lieu.

Exigences:

Le candidat doit posséder un diplôme universitaire de premier cycle en administration ou en génie et avoir au moins cinq années d'expérience dont deux dans le domaine des appels d'offres.

Lieu de travail:

Montréal

Traitement:

\$11,000 à \$13,000

Les candidats à ces trois postes sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au directeur du Personnel:

Société de développement de la Baie James
800 est. boul. de Maisonneuve
Montréal 132, Qué.



La Société de Développement de la Baie James

Documentaliste adjoint au chef de service

Fonctions:

- Dans un premier temps, le candidat ou la candidate devra assister le chef de service puis prendre en charge l'activité indexation et condensation de document. Il devra aussi organiser en partie l'approvisionnement extérieur du service ainsi que les recherches sur des thèmes variés.

Exigences:

- Le titulaire de ce poste devra être diplômé en bibliothéconomie.

Lieu de travail:

Montréal

Traitement:

• Selon la compétence

Les candidats à ces trois postes sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au directeur du Personnel:

Société de développement de la Baie James
800 est. boul. de Maisonneuve
Montréal 132, Qué.



Université du Québec

Direction des études dans l'Ouest
Services universitaires dans le Nord-Ouest

TECHNICIEN EN ÉLECTRONIQUE

Fonctions

Entretien et réparation d'appareils audio-visuels, tels que télévision, caméra de télévision, magnétoscope, projecteur, enregistreur etc. Voir au bon fonctionnement du matériel de production et diffusion pour un système de T.V. en circuit fermé.

Exigences

Diplôme de technique-électronique
Expérience requise
Expérience acquise dans le domaine et de préférence dans un centre audio-visuel.

Traitement

Selon les qualifications et l'expérience. Poste ouvert dès maintenant.

Lieu de travail

Rouyn

Les personnes intéressées doivent s'adresser pour rendez-vous à :

Marcel Bernier
Responsable de l'audio-visuel
Direction des études universitaires
dans l'Ouest québécois, Rouyn.
Communiquez au tél. (514) 842-7777
Montréal
Vendredi le 3 août de 9.00 A.M. à 8.00 P.M.

La dure réalité du monde pétrolier

Par Michel Guénard

La hausse du prix du pétrole dé-
crété par la société Imperial Oil
ne surprend pas les milieux spé-
cialisés de l'industrie des carburants.
Les causes qui avaient entraîné
une première majoration des prix
le 25 avril dernier sont toujours
présentes: dévaluation de plus de
15% de la monnaie américaine (de-
visé de paiement utilisée par les
importateurs); hausse vertigineuse
de 300% des coûts de transport
maritime depuis quelque 20 mois;
majoration sensible et continuelle
des impôts et redevances payés
par les sociétés pétrolières.

Les besoins énergétiques de l'A-
méricque du Nord accentuent cette
pression à la hausse sur les prix.
Vraie ou fausse, la pénurie de pé-
trole aux États-Unis fait gonfler
les prix au Canada. A ce propos,

les Américains nous donnent un bel
exemple "d'inflation exportée".

Selon M. Raymond Boyer, vice-
président de l'entreprise canadienne-
française Caloil, il y a bel et
bien pénurie de pétrole aux États-
Unis, même si certains en con-
testent l'existence et y voient une
manoeuvre des grands trusts pé-
troliers. "Il suffit de faire le com-
merce du pétrole pour comprendre
et sentir cette pénurie et son in-
fluence sur les prix canadiens; de-
vant la forte demande exprimée
sur les marchés américains, les
pays exportateurs dirigent leurs
approvisionnements vers les ré-
gions les plus intéressantes pour
eux," de nous confier M. Boyer.

On s'attend à ce que toutes les
compagnies canadiennes imitent dans
un mouvement de cascade le geste

d'Imperial Oil: déjà hier la société
Irving Oil calquait une augmentation
des prix sur celle annoncée par Im-
perial.

Sur la scène internationale, les
nouvelles ne sont guère encouragean-
tes pour le consommateur canadien.
A Tripoli, le premier ministre de la
Libye a déclaré que son pays est ré-
solu "à mettre à exécution son pro-
jet de nationalisation totale de ses
richesses pétrolières". Selon l'AFP,
la Libye a donné aux compagnies
étrangères jusqu'à la fin d'août pour
l'achèvement des négociations en
vue de la nationalisation de leurs
actifs en sol libyen.

Dans la tourmente des reajuste-
ments politiques liés à la "dure réa-
lité pétrolière" on cherche en vain
une oasis de quiétude pour le con-
sommateur, celui-là même qui paie
en dernier ressort la facture!

toronto

Faible reprise

Il y a eu une reprise peu de temps avant la fermeture hier à
la Bourse de Toronto et tous les secteurs, à l'exception de celui
des assurances, y ont clôturé à la hausse. L'activité a été modé-
rée sur ce marché.

Les pertes l'ont toutefois emporté sur les gains par 249 con-
tre 233 alors que 209 valeurs demeuraient inchangées.

Le virement a été de 2.00 millions d'actions, au regard de
2.25 millions la veille et la valeur totale des actions transigées
se situe à \$18.22 millions, au regard de \$22.88 millions la veil-
le.

Les raffineries de pétrole, les banques, les communications
et les mines industrielles ont gagné du terrain, tandis que le
prêt et la fiducia, les aciéries, l'immeuble et les pipelines en ont
perdu.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.					Ventes Haut Bas Ferm. Ch.				
Industrielles									
Abitibi	10075	11214	12124	1/2	Carla	225	58 1/2	58 1/2	1/2
Acklands	1100	11134	1114	1/2	Cardma D	200	59	59	1/2
Acme Gas	400	14	14	1/2	Cassiar	1870	111 1/2	110 1/2	1/2
Alcan	11529	532 1/2	532 1/2	1/2	Chadwick	1000	118	118	1/2
Acres A.P.	220	544 1/2	544 1/2	1/2	Celanex 1	300	111 1/2	111 1/2	1/2
Acres W	310	225	225	1/2	Celanex 175 p	300	520	520	1/2
Advocate	300	125	125	1/2	Chino	1000	118	118	1/2
Afton	500	110 1/4	104 1/2	1/2	CFCN	3600	58 1/2	58 1/2	1/2
A.G.F.M.	725	395	385	-15	Charter 101	200	400	400	1/2
Agnico E	4687	500	500	1/2	Chrysler	11250	330	330	1/2
Agha Ind	100	1014	1014	1/2	Chrysler 1	29200	28	26 1/2	-1 1/2
Aned M	500	115	115	1/2	Chrysler 2	274	121 1/2	121 1/2	1/2
Akitaich	500	115	115	1/2	Chino	1000	118	118	1/2
Albany	13208	115	115	1/2	Chrysler	4749	526 1/2	526 1/2	1/2
Alta East	5448	1324	1324	1/2	CHUM	3100	511	511	1/2
Alta Gas A	5468	1324	1324	1/2	City Sav B	200	111 1/2	111 1/2	1/2
Alta G C P	70	571 1/2	571 1/2	1/2	Clarcan	900	455	455	1/2
Alcan	11529	532 1/2	532 1/2	1/2	Coch Woll	1000	103	103	1/2
Alpo Cent	325	1314	1314	1/2	Comptel	200	365	365	1/2
Algon	100	475	475	1/2	Coles Book	3625	58 1/2	58 1/2	1/2
Alpoma S	2395	118 1/2	118 1/2	1/2	Compro	270	380	380	1/2
Algon Div	200	58 1/2	58 1/2	1/2	Compro 2	280	380	380	1/2
A.L.D.	18000	59	59	1/2	Compro 3	2285	533 1/2	533 1/2	1/2
A.L.D. 1	200	112	112	1/2	Compro 4	250	57 1/2	57 1/2	1/2
A.L.D. 2	335	532	532	1/2	Compro 5	100	55 1/2	55 1/2	1/2
Andres W	3500	100	100	1/2	Compro 6	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo	1725	521	521	1/2	Compro 7	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C	25	528 1/2	528 1/2	1/2	Compro 8	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 1	220	511	511	1/2	Compro 9	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 2	220	511	511	1/2	Compro 10	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 3	220	511	511	1/2	Compro 11	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 4	220	511	511	1/2	Compro 12	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 5	220	511	511	1/2	Compro 13	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 6	220	511	511	1/2	Compro 14	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 7	220	511	511	1/2	Compro 15	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 8	220	511	511	1/2	Compro 16	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 9	220	511	511	1/2	Compro 17	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 10	220	511	511	1/2	Compro 18	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 11	220	511	511	1/2	Compro 19	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 12	220	511	511	1/2	Compro 20	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 13	220	511	511	1/2	Compro 21	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 14	220	511	511	1/2	Compro 22	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 15	220	511	511	1/2	Compro 23	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 16	220	511	511	1/2	Compro 24	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 17	220	511	511	1/2	Compro 25	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 18	220	511	511	1/2	Compro 26	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 19	220	511	511	1/2	Compro 27	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 20	220	511	511	1/2	Compro 28	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 21	220	511	511	1/2	Compro 29	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 22	220	511	511	1/2	Compro 30	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 23	220	511	511	1/2	Compro 31	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 24	220	511	511	1/2	Compro 32	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 25	220	511	511	1/2	Compro 33	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 26	220	511	511	1/2	Compro 34	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 27	220	511	511	1/2	Compro 35	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 28	220	511	511	1/2	Compro 36	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 29	220	511	511	1/2	Compro 37	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 30	220	511	511	1/2	Compro 38	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 31	220	511	511	1/2	Compro 39	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 32	220	511	511	1/2	Compro 40	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 33	220	511	511	1/2	Compro 41	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 34	220	511	511	1/2	Compro 42	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 35	220	511	511	1/2	Compro 43	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 36	220	511	511	1/2	Compro 44	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 37	220	511	511	1/2	Compro 45	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 38	220	511	511	1/2	Compro 46	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 39	220	511	511	1/2	Compro 47	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 40	220	511	511	1/2	Compro 48	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 41	220	511	511	1/2	Compro 49	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 42	220	511	511	1/2	Compro 50	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 43	220	511	511	1/2	Compro 51	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 44	220	511	511	1/2	Compro 52	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 45	220	511	511	1/2	Compro 53	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 46	220	511	511	1/2	Compro 54	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 47	220	511	511	1/2	Compro 55	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 48	220	511	511	1/2	Compro 56	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 49	220	511	511	1/2	Compro 57	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 50	220	511	511	1/2	Compro 58	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 51	220	511	511	1/2	Compro 59	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 52	220	511	511	1/2	Compro 60	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 53	220	511	511	1/2	Compro 61	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 54	220	511	511	1/2	Compro 62	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 55	220	511	511	1/2	Compro 63	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 56	220	511	511	1/2	Compro 64	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 57	220	511	511	1/2	Compro 65	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 58	220	511	511	1/2	Compro 66	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 59	220	511	511	1/2	Compro 67	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 60	220	511	511	1/2	Compro 68	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 61	220	511	511	1/2	Compro 69	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 62	220	511	511	1/2	Compro 70	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 63	220	511	511	1/2	Compro 71	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 64	220	511	511	1/2	Compro 72	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 65	220	511	511	1/2	Compro 73	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 66	220	511	511	1/2	Compro 74	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 67	220	511	511	1/2	Compro 75	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 68	220	511	511	1/2	Compro 76	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 69	220	511	511	1/2	Compro 77	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 70	220	511	511	1/2	Compro 78	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 71	220	511	511	1/2	Compro 79	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 72	220	511	511	1/2	Compro 80	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 73	220	511	511	1/2	Compro 81	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 74	220	511	511	1/2	Compro 82	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 75	220	511	511	1/2	Compro 83	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 76	220	511	511	1/2	Compro 84	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 77	220	511	511	1/2	Compro 85	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 78	220	511	511	1/2	Compro 86	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 79	220	511	511	1/2	Compro 87	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 80	220	511	511	1/2	Compro 88	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 81	220	511	511	1/2	Compro 89	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 82	220	511	511	1/2	Compro 90	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 83	220	511	511	1/2	Compro 91	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 84	220	511	511	1/2	Compro 92	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 85	220	511	511	1/2	Compro 93	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 86	220	511	511	1/2	Compro 94	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 87	220	511	511	1/2	Compro 95	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 88	220	511	511	1/2	Compro 96	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 89	220	511	511	1/2	Compro 97	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 90	220	511	511	1/2	Compro 98	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 91	220	511	511	1/2	Compro 99	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 92	220	511	511	1/2	Compro 100	200	89 1/2	89 1/2	1/2
Anglo-C 93	220	511	511	1/2					
Anglo-C 94	220	511	511	1/2					
Anglo-C 95	220	511	511	1/2					
Anglo-C 96	220	511	511	1/2					
Anglo-C 97	220	511	511	1/2					
Anglo-C 98	220	511	511	1/2					
Anglo-C 99	220	511	511	1/2					
Anglo-C 100	220	511	511	1/2					

